



**Assemblée européenne de sécurité et de défense
Assemblée de l'Union de l'Europe occidentale**

DOCUMENT A/2060

2 décembre 2009

CINQUANTE-SEPTIÈME SESSION

La sécurité européenne et le Moyen-Orient

RAPPORT

présenté au nom de la Commission politique
par Mme Josette Durrieu rapporteure, (France, Groupe socialiste)

CINQUANTE-SEPTIÈME SESSION

La sécurité européenne et le Moyen-Orient

RAPPORT

présenté au nom de la Commission politique
par Mme Josette Durrieu, rapporteure (France, Groupe socialiste)

Rapport transmis au Président du Conseil de l'UEO ; au Secrétaire général de l'UEO ; au Président du Conseil de l'Union européenne ; au Haut Représentant de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité ; au Président de la Commission européenne ; à la Commissaire européenne chargée des relations institutionnelles et de la stratégie de communication ; aux Présidents des parlements nationaux et aux Présidents des Commissions des affaires étrangères, de la défense et des affaires européennes des 39 pays représentés au sein de l'Assemblée ; aux Présidents de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe, de l'Assemblée parlementaire de l'OSCE, de l'Assemblée parlementaire de l'OTAN, de l'Assemblée balte, du Conseil nordique, de l'Assemblée parlementaire euro-méditerranéenne, de l'Assemblée parlementaire de la Méditerranée, de l'Assemblée parlementaire pour la coopération économique de la mer Noire, de l'Assemblée parlementaire de la CEI, de l'Assemblée parlementaire de l'OTSC ; au Président du Parlement européen, ainsi qu'aux Secrétaires généraux des Assemblées parlementaires du Conseil de l'Europe, de l'OSCE et de l'OTAN.

La sécurité européenne et le Moyen-Orient

RAPPORT¹

*présenté au nom de la Commission politique
par Mme Josette Durrieu, rapporteure (France, Groupe socialiste)*

TABLE DES MATIÈRES

RECOMMANDATION N° 843

sur la sécurité européenne et le Moyen-Orient

EXPOSÉ DES MOTIFS

présenté par Mme Josette Durrieu, rapporteure (France, Groupe socialiste)

- I. Introduction
- II. Israël
- III. Les Territoires palestiniens
- IV. Les pays arabes
- V. La Turquie
- VI. L'Iran
- VII. Les Etats-Unis
- VIII. L'Union européenne
- IX. Conclusions

LISTE DES MEMBRES DE LA COMMISSION

¹ Adopté par la commission le 1^{er} décembre 2009.

RECOMMANDATION N° 843²
sur la sécurité européenne et le Moyen-Orient

L'Assemblée,

- (i) Considérant que le règlement du conflit israélo-palestinien demeure un préalable absolu à l'instauration de la paix et de la stabilité au Moyen-Orient et qu'en aucun cas il ne doit être subordonné à l'émergence d'une solution à la question nucléaire iranienne ;
- (ii) Considérant que la stabilisation de cette région est urgente parce qu'elle nourrit tous les extrémismes religieux et le terrorisme, qui gagne au-delà des Talibans et de l'Afghanistan et de l'Asie centrale ;
- (iii) Considérant que l'existence de deux Etats, l'Etat d'Israël et l'Etat palestinien, est la condition première au règlement de ce conflit ;
- (iv) Considérant que l'Etat d'Israël n'aura pas d'avenir sûr tant qu'un Etat palestinien viable n'aura pas été créé, et que toute autre issue à cette situation ne conduirait pas à une paix durable ;
- (v) Considérant que la création d'un Etat palestinien souverain passe d'abord par l'arrêt de toute violence, la libération des prisonniers des deux camps, notamment le soldat Chahid, un cessez-le-feu durable, la levée du blocus de Gaza et l'arrêt de la colonisation, y compris à Jérusalem-Est ;
- (vi) Considérant qu'il n'y a pas de perspective d'Etat palestinien sans réconciliation du peuple palestinien et que la seule façon de mettre un terme à l'affrontement du Fatah et du Hamas, survenu après les élections de 2006 – dont le résultat n'a pas été reconnu par la communauté internationale – passe par l'organisation de nouvelles élections législatives dont le résultat devra cette fois s'imposer à la communauté internationale ;
- (vii) Considérant qu'il faudra dès lors parler avec tous les protagonistes de ce conflit et que les interlocuteurs concernés devront en conséquence inclure toutes les parties intéressées du côté israélien et du côté palestinien, ainsi que le Liban et la Syrie ;
- (viii) Considérant que l'Egypte, qui a signé une paix séparée avec Israël, est un médiateur incontournable qui déploie des efforts pour réconcilier le Fatah et le Hamas ; est concernée par le fondamentalisme des Frères musulmans alliés du Hamas ; et que c'est un pays frontalier de la bande de Gaza concerné par les trafics actuels, notamment les trafics d'armes, et le devenir de la zone ;
- (ix) Considérant que la feuille de route du Quartet et l'Initiative de paix arabe adoptée par la Ligue arabe à Beyrouth en 2002 sont des propositions constructives qui fédèrent tous les Etats arabes et restent d'actualité pour être mises en oeuvre, tout en estimant que cette initiative de paix doit inclure une feuille de route précisant dans le détail les modalités de sa mise en oeuvre ultérieure, étape par étape ;
- (x) Considérant que la Turquie a su maintenir un équilibre dans ses relations avec tous les Etats musulmans et Israël à qui elle est liée historiquement ; qu'elle parle à la Syrie et à l'Iran ; autant d'éléments qui font d'elle un médiateur reconnu et sollicité ;
- (xi) Considérant que la Syrie est concernée à plusieurs titres par ce conflit israélo-palestinien à propos du Golan, ainsi que du soutien apporté aux Palestiniens et aux mouvements armés de résistance (Hamas et Hezbollah libanais) ; qu'elle entretient de bonnes relations avec l'Iran et a le potentiel d'être un acteur majeur pour la paix dans la région si elle a la garantie que ses intérêts seront protégés ;
- (xii) Considérant au demeurant que le nucléaire iranien, pour un pays signataire du Traité de non-prolifération nucléaire (TNP), doit rester civil et assujéti au contrôle de l'AIEA ;
- (xiii) Considérant qu'il est souhaitable de parvenir à la solution du problème nucléaire iranien par des moyens pacifiques et diplomatiques afin d'éviter qu'une attaque militaire contre les installations

² Adoptée par l'Assemblée le 2 décembre 2009, au cours de sa 2^{ème} séance plénière.

nucléaires ne conduise à une crise régionale difficilement maîtrisable, et qu'en cas d'échec, des sanctions économiques sévères soient appliquées ;

(xiv) Considérant d'autre part qu'il faut essayer d'élargir le dialogue avec l'Iran sur d'autres sujets d'intérêt mutuel comme moyen d'établir la confiance ;

(xv) Considérant qu'une nouvelle définition de « la prolifération nucléaire » est nécessaire afin d'établir une distinction entre les programmes civils et militaires, les différentes technologies et les combustibles fissiles ;

(xvi) Considérant que la « dissuasion » nucléaire s'inscrit aussi dans l'équilibre des forces mais que la « dénucléarisation » de la zone serait la meilleure garantie de stabilité et de paix durable et s'inscrirait également dans l'engagement du Président Obama pour la recherche de la sécurité dans le monde sur la base du principe de dénucléarisation ;

(xvii) Considérant que le statu quo ne sert que les intérêts de l'actuel gouvernement d'Israël et ceux du Hamas, et non l'objectif de paix ;

(xviii) Considérant que le Quartet et notamment l'Europe doivent s'exprimer d'une seule voix de manière à utiliser tous les moyens de pression afin que le processus de paix soit relancé ;

(xix) Considérant qu'en accord avec les parties intéressées, le blocus de Gaza doit être levé, et que la frontière méridionale de ce territoire, lieu de tous les trafics - d'armes notamment – doit être placée sous contrôle international avec des garanties adéquates pour la sécurité d'Israël ;

(xx) Considérant que les recommandations du rapport Goldstone doivent être dûment prises en compte ;

(xxi) Considérant qu'Israël ne doit pas étendre ou renforcer les implantations, y compris à Jérusalem-Est, et doit être disposé à négocier un retrait substantiel de ses colonies existantes dans le cadre d'un accord de paix ;

(xxii) Considérant que le Hamas doit cesser toute action violente contre les populations civiles, les tirs de roquettes sur Israël et l'importation d'armes ;

(xxiii) Considérant que la réconciliation entre Palestiniens passe par l'organisation de nouvelles élections législatives ; que ces élections peuvent conduire à la mise en place d'une « autorité nationale » ou d'un gouvernement, seul interlocuteur légitime dans des négociations ;

(xxiv) Considérant que le principe du droit au retour des réfugiés doit être reconnu et ouvrir la voie à des négociations sur son application par différents moyens ;

(xxv) Considérant que les pays de la région concernés directement, en particulier la Jordanie, le Liban et la Syrie, devraient entamer des négociations avec les réfugiés palestiniens sur leur territoire pour que soient démantelées les bases militaires installées hors des camps ;

(xxvi) Considérant que la situation actuelle menace la stabilité de toute la zone et la paix ; considérant également, selon les propos du Haut représentant Javier Solana, « que si les parties concernées au Moyen-Orient ne sont pas capables d'aboutir, c'est la communauté internationale qui doit mettre une solution sur la table »,

RECOMMANDE AU CONSEIL D'INVITER LES PAYS DE L'UNION DE L'EUROPE OCCIDENTALE, EN TANT QUE MEMBRES DE L'UNION EUROPEENNE, A :

1. Continuer de donner la priorité à la politique au Moyen-Orient pour parvenir au règlement du conflit central israélo-palestinien sans le conditionner à la solution du problème nucléaire iranien ;
2. Continuer de mettre en oeuvre tous les moyens possibles pour encourager la réconciliation nécessaire entre le Fatah et le Hamas ;
3. Encourager les Palestiniens à convenir d'une date pour de nouvelles élections législatives afin de mettre en place « une autorité nationale » ou un gouvernement qui puisse être un partenaire de négociation disposant de la légitimité nécessaire pour parvenir à un règlement de paix avec Israël ;

4. Faire en sorte que le Quartet, organe opérationnel et de coordination, continue d'insister sur la reconnaissance de l'Etat d'Israël par toutes les factions palestiniennes, l'abandon de la violence à l'encontre des populations civiles et des tirs de roquettes sur Israël, l'adhésion aux accords conclus antérieurement par l'OLP avec Israël et simultanément obtenir d'Israël l'arrêt de la colonisation, y compris à Jérusalem-Est ;
5. Faire en sorte que le blocus de Gaza soit levé du côté israélien et égyptien et que la frontière et tous les trafics soient placés sous contrôle international ;
6. Encourager l'Egypte et la Turquie à poursuivre leur rôle de médiateurs entre les différents protagonistes du conflit au Moyen-Orient ;
7. Encourager la Ligue arabe à persévérer pour que l'Initiative de paix adoptée à Beyrouth en 2002 reste d'actualité et soit le cadre des négociations à relancer rapidement, et à présenter des propositions pour avancer vers un règlement ;
8. Encourager la Syrie à faire plus pour qu'une influence décisive s'exprime pour mettre un terme à la guerre, à l'insécurité et l'instabilité d'une région dont elle est l'une des puissances ;
9. Encourager tous les efforts afin que le programme nucléaire iranien soit conduit à des fins exclusivement pacifiques et soumis au régime de contrôle de l'AIEA ;
10. Faire en sorte que la question du nucléaire iranien soit réglée exclusivement par des moyens pacifiques et diplomatiques, et que des sanctions économiques sévères soient appliquées en cas d'échec des négociations, tout en poursuivant un dialogue élargi pour établir la confiance ;
11. Encourager sans relâche la perspective de révision du Traité de non-prolifération afin d'introduire une définition précise et spécifique de la « prolifération nucléaire » et de mettre un terme à une approche sélective et injuste qui porte en germe les termes du conflit permanent ;
12. Envisager, si les parties concernées au Moyen-Orient ne sont pas capables d'aboutir, que la communauté internationale mette une solution sur la table.

EXPOSÉ DES MOTIFS

présenté par Mme Josette Durrieu, rapporteure (France, Groupe socialiste)

I. Introduction

Le Moyen-Orient est compliqué et n'évolue pas favorablement

Trois points dominant la situation de la zone : le conflit israélo-palestinien, le programme nucléaire militaire en Iran, la stabilisation et la sécurité de l'Irak et bien sûr ... l'évolution de la situation en Afghanistan, que ce rapport ne traitera pas.

L'Irak est un problème essentiel pour la stabilité de la zone et on peut légitimement se poser, à l'instant, quelques questions. La pacification est-elle réelle compte tenu de l'amélioration sensible de la sécurité, au demeurant démentie par des attentats récents ? Survivra-t-elle au départ des forces américaines d'ici décembre 2011 ?

La stabilisation démocratique et le positionnement de l'Irak dans la région sont à affirmer, de même que la relative stabilité nationale entre Sunnites, Chiites et Kurdes. L'un des points importants est, aussi, la reconstruction de l'Irak.

Concernant le conflit israélo-palestinien, le processus semble actuellement bloqué. Les perspectives de paix avec deux Etats sur cette même terre ne paraissent plus être une hypothèse réaliste.

La Palestine occupée et murée jusqu'à la dernière parcelle, même de Jérusalem, coupée de Gaza en ruines et comble de la tragédie : un peuple palestinien divisé qui a oublié que la seule raison de son combat et de sa résistance, c'était la volonté d'avoir un Etat.

Et pourtant le défi est double :

La création de l'Etat palestinien est seul garant de la paix et de la sécurité de la région. Ce conflit israélo-palestinien est au coeur des relations entre l'Orient et l'Occident. Il est central.

- Et l'existence durable de l'Etat d'Israël dépend au demeurant de la création de cet Etat palestinien.

Que va-t-il se passer maintenant ? Personne n'est en mesure de le dire. Une chose est sûre : nous sommes arrivés à « un moment de vérité ». Beaucoup d'espairs, fondés sur le nouveau Président des Etats-Unis et ses premiers discours. Et on a cru qu'il pourrait y avoir « un moment Obama » au Moyen-Orient. Mais la volte-face des Etats-Unis surprend et jette le trouble.

Alors, comment sauver Israël et la paix ? Qui sont en la circonstance les acteurs principaux ? L'Europe est-elle prioritairement concernée ?

Il reste aussi le problème de la sécurité et du terrorisme qui se nourrissent de ce conflit. Autant de préoccupations qui lient tous ces destins et ces Etats.

II. Israël

L'ampleur du défi : vingt ans de « processus de paix³ » - Rappel

Le processus de paix israélo-palestinien a débuté en 1991, au lendemain de la première guerre du Golfe, avec la conférence de Madrid, lorsqu'Israël a accepté de reconnaître l'OLP comme partenaire de négociation. Ce processus regroupe l'ensemble des accords diplomatiques conclus depuis lors afin de trouver une solution au conflit.

Les accords d'Oslo, signés le 13 septembre 1993 à Washington (entre Yasser Arafat et Itzhak Rabin, en présence de Bill Clinton), prévoient la reconnaissance mutuelle de l'OLP et d'Israël et l'autonomie palestinienne temporaire de 5 ans. Le processus d'Oslo est complété en 1994. Il investit la nouvelle

³ Source : Rapport d'information sur la situation au Moyen-Orient par M. Jean-François Poncet et Mme Monique Cerisier-ben Guiga, Sénat, doc. n° 630, 25 septembre 2009.

Autorité Nationale Palestinienne de pouvoirs limités. Les accords d'Oslo II, signés en 1995, divisent la Cisjordanie en trois zones selon le degré de contrôle accordé à l'Autorité palestinienne sur chacune.

Le sommet de Camp David a réuni, du 11 au 25 juillet 2000, Ehoud Barak et Yasser Arafat, en présence de Bill Clinton. Les deux parties ne purent trouver de compromis en raison d'un triple désaccord, sur l'importance des concessions territoriales, le statut de Jérusalem et le droit au retour des réfugiés. Toutefois, des principes furent convenus pour les futures négociations : la recherche d'une solution juste et durable ; l'engagement de résoudre les problèmes existants le plus rapidement possible et de créer un environnement propice à des négociations, sans pression ni intimidation, ni menace de violence ; l'engagement de s'abstenir de prendre des mesures qui préfigureraient unilatéralement les termes des futurs accords ; la reconnaissance des Etats-Unis comme un partenaire essentiel à la conduite du processus de paix.

Le plan de paix de Bill Clinton du 23 décembre 2000 - énonciation des « paramètres Clinton » pour une solution au problème (Shlomo Ben-Ami - Saeb Erekat - Madeleine Albright). Ces paramètres ont été discutés au sommet de Taba en janvier 2001, et les délégations ont confié postérieurement qu'elles n'avaient jamais été aussi proches d'un accord.

L'Initiative arabe de paix de juin 2002 : la Ligue arabe réunie à Beyrouth présente, sous l'autorité du prince Abdallah d'Arabie Saoudite, un plan appelant au retour aux frontières de 1967, y compris en Syrie et au Liban, en échange d'une reconnaissance mutuelle, de la normalisation des relations diplomatiques et d'un accord de paix entre Israël et l'ensemble des pays arabes. Le gouvernement israélien refuse un retrait total de Cisjordanie et de Jérusalem-Est et s'oppose fermement au retour en nombre de réfugiés palestiniens en Israël.

La feuille de route du 30 avril 2003 : le Quartet constitué du nouveau Président américain George W. Bush, de l'Union européenne, de la Russie et de l'ONU élabore la « feuille de route » pour la paix, qui appelle à la création d'un État palestinien avant 2005, sous réserve de l'arrêt des actes terroristes et de l'organisation d'élections démocratiques dans les Territoires palestiniens.

L'initiative de Genève du 1^{er} décembre 2003 : les principaux artisans en sont l'ancien ministre israélien Yossi Beilin et l'ancien ministre palestinien Yasser Abd Rabbo. Cet accord prévoit le partage de la souveraineté sur Jérusalem, l'évacuation par Israël de 98 % de la Cisjordanie et de la totalité de la bande de Gaza ainsi que le règlement de la question de la circulation entre Cisjordanie et bande de Gaza. Le problème du droit au retour des réfugiés est réglé par une indemnisation des réfugiés. Arafat reçut favorablement ce document et Sharon le rejeta.

Le sommet de Sharm el-Sheikh du 8 février 2005 (Ariel Sharon-Mahmoud Abbas, en présence de Hosni Moubarak et d'Abdallah II de Jordanie) est essentiellement un accord de cessez-le-feu, mettant un terme à la seconde Intifada et prévoyant un échange de prisonniers.

Le plan de désengagement unilatéral israélien de Gaza de 2005, adopté le 6 juin 2004 par le gouvernement israélien, prévoit que l'armée israélienne assurera la surveillance de la frontière entre l'Égypte et Gaza, continuera de contrôler les frontières autour de la bande de Gaza, les côtes, l'espace aérien, et gardera le droit de mener des opérations militaires à l'intérieur de ce territoire. En outre, Gaza restera dépendante d'Israël pour la fourniture d'eau, les moyens de communication, la fourniture d'électricité et le réseau d'évacuation des eaux usées. Les importations dans le Territoire ne seront pas taxées, les exportations le seront. Israël collectera une taxe sur les produits étrangers importés à Gaza. Le shekel continuera d'avoir cours.

La déclaration d'Annapolis du 26 novembre 2007 officialise, pour la première fois, la « solution de deux Etats séparés » afin de résoudre le conflit israélo-palestinien.

Les années 2004 – 2006 et Sharon

Ariel Sharon, élu Premier ministre en mars 2001, élabore « unilatéralement » son « agenda » et lance en 2004 sa propre « feuille de route » : un plan en quatre étapes qui comportait notamment le retrait d'Israël de la bande de Gaza (août 2005 : 8 000 colons israéliens se sont retirés) et de certaines colonies de Cisjordanie (quatre) tandis qu'il avançait, par ailleurs, l'occupation de la Cisjordanie et de Jérusalem-Est.

La « feuille de route » du Quartet est manifestement violée, mais la communauté internationale ne réagit pas !

Quel est l'objectif d'Ariel Sharon ? Les témoignages reçus confirment les faits. « Sharon ne veut pas négocier la troisième phase de la feuille de route du Quartet. Il ne veut pas d'Etat palestinien indépendant et souverain. Il ne veut pas de continuité dans les territoires. En fait, il ne veut pas la **fin du conflit**. Il ne veut que des accords transitoires et non définitifs. **Il ne veut pas d'un Etat palestinien viable.** »

En 2005, Sharon quitte le **Likoud** et crée son propre parti, **Kadima**, que ralliera aussi le travailliste Shimon Peres. Mais il est frappé de deux attaques cérébrales à la fin de l'année, et le pouvoir est transmis au Vice-Premier ministre, **Ehoud Olmert, le 16 janvier 2006**.

Les élections législatives du 28 mars 2006 donnent une courte victoire à Kadima, dirigé par Ehoud Olmert, avec 29 sièges sur les 120 à la Knesset (Parlement), devant le Parti travailliste (centre gauche) – 19, le Parti orthodoxe sépharade Shaas – 12 et le Likoud (droite nationaliste) – 12 (38 sièges en 2003). Le parti russophone d'extrême droite « Israël Beitenou », dirigé par **Avigdor Lieberman**, obtient onze sièges, l'Union nationale Parti national religieux (ultra-orthodoxe) neuf, le Parti des retraités sept, le Parti du Judaïsme unifié de la Torah (ultra-orthodoxe) six et Meretz (gauche) cinq. Les partis arabes, qui représentent la minorité arabe israélienne, obtiennent dix sièges : Raam-Tal quatre, Balad trois, Hadash trois. Le scrutin est marqué par un taux de participation de 63,2 % – le plus faible depuis la création d'Israël.

Le nouveau gouvernement du Premier ministre Ehoud Olmert, qui obtient un vote de confiance le 4 mai, représente une **coalition hétérogène** composée de quatre partis : Kadima, le Parti travailliste, le Parti des retraités et les religieux orthodoxes du Shaas. **Amir Peretz**, leader du Parti travailliste, négocie la participation de sept travaillistes au gouvernement et il prend le ministère de la défense.

Ehoud Olmert et son Ministre de la défense, Amir Peretz, sont obligés de se forger des statures d'hommes de guerre. Cela les conduira l'un et l'autre à des démarches aventureuses dans la guerre de l'été 2006 contre le Hezbollah au Liban.

Ehoud Olmert présente son plan visant à fixer les frontières orientales d'Israël avant 2010, avec ou sans l'accord des Palestiniens, accompagné d'un retrait unilatéral de la Cisjordanie. Le Président Bush souligne que ce projet peut éventuellement conduire à une solution, mais déclare qu'il reste attaché à « un règlement négocié sur le statut final » suivant la feuille de route. L'échec de la guerre contre le Hezbollah au Liban a fragilisé ce gouvernement israélien à tel point que le Premier ministre Ehoud Olmert se sent obligé de s'allier au Parti d'extrême droite « Israël Beitenou ». Il nomme le dirigeant de ce parti, Avigdor Lieberman, au poste de Vice-Premier ministre chargé des affaires stratégiques. Le gouvernement Olmert compte dorénavant sur une majorité de 78 députés sur 120.

En 2004, **Avigdor Lieberman** avait lancé le « Plan Lieberman » ou « Plan d'échange de populations ». Son plan prévoyait un échange de territoires et d'habitants.

Les années 2007-2009 et Ehoud Olmert

Le 13 juin 2007, Shimon Peres est élu président d'Israël avec 86 voix pour et 23 voix contre. Investi le 15 juillet, il remplace Moshe Katzav, suspendu pour son implication dans des affaires de viol et de harcèlement.

Après la prise du pouvoir par le Hamas en juin 2007 dans la bande de Gaza, le gouvernement d'Ehoud Olmert décide l'imposition de sanctions économiques sur le territoire, tout en libérant à plusieurs reprises des prisonniers palestiniens en signe de soutien à Mahmoud Abbas, et dans le cadre d'une reprise des négociations de paix.

En juin 2008, après deux mois de pourparlers sous l'égide de l'Egypte, Israël et le Hamas signent une trêve, Israël s'engageant à lever peu à peu le blocus sur Gaza.

Suite à des accusations de corruption et à la publication le 30 janvier du rapport de la Commission Winograd sur la guerre entre Israël et le Hezbollah libanais, faisant état de graves défaillances dans la

gestion et la préparation de la guerre, Ehoud Olmert choisit de ne pas se représenter aux primaires du parti Kadima. Celles-ci sont remportées en septembre par la Ministre des affaires étrangères Tzipi Livni, qui est chargée de former un nouveau gouvernement suite à la démission d'Ehoud Olmert. Ne parvenant pas à réunir une coalition, Tzipi Livni annonce la tenue d'élections législatives anticipées.

La trêve avec le Hamas prend fin le 19 décembre, dans un climat tendu, et l'escalade de violence entraîne l'opération « Plomb durci » (27 décembre 2008 – 18 janvier 2009), qui a coûté la vie à 1 383 Palestiniens et 13 Israéliens⁴ et qui a aussi mené à une destruction massive d'habitations, infrastructures et bâtiments publics et privés.

2009 et Netanyahu

Les élections législatives qui se tiennent le 10 février 2009 marquent une courte victoire du parti Kadima : 28 sièges sur les 120 à la Knesset, contre 27 pour le Likoud (droite). Israel Beitenou (extrême droite) obtient 15 sièges, le Parti travailliste (gauche) – 13, le parti Shaas (orthodoxe sépharade) – 11, les partis de droite Yahadut Hatorah, Union nationale et la Maison Juive ont respectivement cinq, quatre et trois sièges, tandis que le parti de gauche Meretz en obtient trois. Les partis arabes obtiennent onze sièges, soit un de plus que lors des élections précédentes : Hadash et la Liste arabe unie en ont chacun quatre, le parti Balad, trois.

Ces élections représentent une poussée à droite : alors qu'en 2006 l'ensemble des partis de droite (formations religieuses comprises) représentait 79 sièges, ils en ont 93 en 2009 (la gauche passant de 31 à 16). Si l'on excepte le parti Kadima, la droite passe alors de 50 à 65 députés.

Le gouvernement de Benjamin Netanyahu entre en fonction le 1^{er} avril. Suite à une impossible conciliation avec Tzipi Livni (Kadima), en raison de divergences sur les négociations avec les Palestiniens, la coalition formée est fragile et hétéroclite. Le Likoud a l'appui de 69 députés sur 120, grâce à des accords passés avec les partis de droite et d'extrême droite : Israël Beitenou d'Avigdor Lieberman (qui devient Ministre des affaires étrangères et un important pilier de la coalition), le parti Shas (qui obtient notamment l'Intérieur et les Services religieux) et la Maison Juive. Le Parti travailliste entre également au gouvernement : Ehoud Barak conserve le ministère de la défense et obtient l'engagement du gouvernement à poursuivre les négociations avec les Palestiniens.

Benjamin Netanyahu est à la tête d'un cabinet de 30 ministres et 7 vice-ministres. Sur les trente membres du gouvernement, neuf faisaient également parti du cabinet précédent.

Il s'agit du gouvernement le plus à droite qu'ait connu Israël. Cela a des conséquences sur la poursuite des négociations de paix (le processus d'Annapolis est au point mort), sur la politique de colonisation en Cisjordanie (position fluctuante du gouvernement sur le sujet), et pourrait également entraîner une modification du statut des Arabes israéliens (Avigdor Lieberman remet régulièrement en cause leur citoyenneté). Il s'agit d'une coalition fragile : les partis religieux cohabitent avec le parti nationaliste laïc Israël Beitenou, devenu troisième force du pays, et le soutien du Parti Travailliste pourrait être remis en cause à tout moment.

Le Parti travailliste est en effet en crise : pour la première fois depuis la création d'Israël, il n'est plus dans le binôme de tête, arrivant même en quatrième position. La décision d'Ehoud Barak d'entrer au gouvernement a rencontré une forte opposition au sein du parti, seulement 6 des treize députés élus acceptant de soutenir le nouveau gouvernement. La motion a été adoptée par 680 voix pour et 507 voix contre lors d'une réunion extraordinaire, marquant la victoire temporaire de la « vieille garde » face à une jeune génération désirant entrer dans l'opposition et qui considère l'accord passé comme une trahison.

La poussée de la droite aux dernières élections intervient alors que les violences venant de l'extrême droite, des colons et des ultra-orthodoxes sont en augmentation, en particulier à Jérusalem-Est. Ces groupes s'attaquent à présent aux partisans de la paix et de la non-violence, tout en poursuivant leurs actions à l'encontre des Palestiniens.

⁴ Selon le gouvernement israélien, quatre Israéliens ont été tués par des roquettes ou des obus de mortier tirés par des groupes armés palestiniens et neuf soldats ont été tués au cours des combats, dont quatre victimes de tirs amis.

Officiellement, le gouvernement du Premier ministre Netanyahu n'a pas encore dévoilé son plan pour une paix durable, mais M. Netanyahu a répondu au discours du Président Obama du 4 juin au Caire dans un discours du 14 juin à l'Université Bar-Iran.

Tout d'abord, M. Netanyahu a rappelé que pour Israël la solution du problème du programme nucléaire iranien a une priorité plus haute que la conclusion d'un accord de paix avec les Palestiniens.

Israël est en faveur d'un Etat palestinien démilitarisé. Si les Palestiniens reconnaissent Israël comme un Etat juif, il était préparé à conclure un accord de paix pour établir un Etat palestinien démilitarisé côte à côte avec l'Etat juif.

Il refuse un gel des constructions dans les colonies.

Cependant, aucune terre palestinienne ne serait confisquée pour construire de nouvelles colonies, et chaque construction dans les colonies correspondra à une « croissance naturelle ». M. Netanyahu n'a pas abordé la question des colonies sauvages qu'Israël avait promis de démanteler conformément à la feuille de route.

Pour M. Netanyahu, les principaux enjeux sont les suivants :

- La terre d'Israël appartient de droit au peuple juif, même si Israël est prêt à faire des concessions en échange de la paix ;
- Jérusalem ne sera pas divisé ;
- Israël ne permettra pas le retour des réfugiés et de leurs descendants, une proposition qui menacerait l'Etat juif ;
- l'Etat palestinien doit être démilitarisé et dans l'incapacité de signer des Traités offensifs avec d'autres Etats ;
- Israël ne négociera pas avec le Hamas ;
- les Palestiniens doivent reconnaître Israël comme un Etat juif.

La volte-face des Américains : Neuf mois après sa prise de fonctions, le Président américain change sa stratégie au Moyen-Orient. Les exigences qu'il avait formulées concernant le gel complet des colonies, y compris Jérusalem-Est, ont été rejetées par le Premier ministre Netanyaou. Les déclarations de Mme Clinton entérinant « un gel partiel » et le refus d'Israël ont jeté le trouble.

La méthode de la Maison Blanche est à revoir. Mais l'objectif de négociations nécessaires ne doit pas être abandonné si la centralité du conflit israélo-palestinien est avérée.

III. Les Territoires palestiniens

Mort et succession de Yasser Arafat en 2005

Arafat était le « père de la nation ». Après sa mort, c'est Mahmoud Abbas qui est élu Président de l'Autorité palestinienne avec plus de 60 % des voix lors des élections présidentielles du 9 janvier 2005 qui avaient été boycottées par le Hamas et le Djihad islamique.

Pendant la campagne, M. Mahmoud Abbas avait exprimé sa volonté claire de mettre fin à l'Intifada. Concernant les réfugiés, prudemment, il n'a jamais parlé de « droit au retour » mais de « **règlement juste du problème des réfugiés** ». Concernant les sujets dits « **immuables** » par Yasser Arafat, c'est-à-dire sur lesquels il ne pouvait y avoir de concessions, il préfère l'expression « **droits conformes au droit international** » afin de garder une plus grande souplesse d'appréciation.

Les élections législatives du 25 janvier 2006 et la scission des Palestiniens

Le 25 janvier 2006, les élections législatives palestiniennes consacraient la victoire du Hamas et de son leader Ismaël Haniyeh. Avec 76 sièges sur les 132 que compte le Conseil législatif palestinien (CLP), le Hamas obtenait la majorité absolue. Le Fatah n'obtenait que 43 sièges et « les indépendants », ainsi que les quatre petites formations n'obtenaient ensemble que treize sièges.

Le Hamas avait déjà remporté une victoire électorale écrasante aux élections municipales de Gaza (2004) en enlevant 70 % des sièges de plusieurs conseils municipaux, battant ainsi le Fatah, parti au pouvoir. Dans la deuxième phase des élections municipales dans les Territoires palestiniens, le Fatah a remporté 55 % des sièges à pourvoir.

La communauté internationale commettra l'erreur majeure de ne pas reconnaître le résultat d'une consultation démocratique qui donnait la victoire au Hamas. Ces élections avaient été demandées, observées et validées. Le résultat inattendu et redouté n'autorisait pas une telle démarche politique qui a discrédité le processus démocratique et généré les conséquences que l'on sait. Le rapporteur l'avait dit et écrit en 2005. Aujourd'hui on sait que l'enlèvement de la situation, les épisodes conflictuels qui ont suivi et la scission du peuple palestinien qui oppose le Fatah au Hamas en découlent directement. Ne pas intégrer le Hamas au système politique et le faire évoluer – autant que possible – ne plus lui parler sont autant d'erreurs politiques et stratégiques qui se prolongent et qui se payent.

Après l'échec des négociations courant 2006 avec le Fatah pour l'établissement d'un gouvernement de coalition, **Ismaël Haniyeh**, Premier ministre, présente un « **gouvernement Hamas** » qui reçoit le vote de confiance du Parlement fin mars 2006.

Israël décide alors de cesser de rembourser à l'Autorité palestinienne les quelques 50 millions de dollars mensuels qui transitent par lui et qui correspondent aux droits de douane et aux taxes prélevés sur les produits destinés à la Cisjordanie et à la bande de Gaza). **Les donateurs internationaux et notamment l'Union européenne** suspendent également l'aide directe au nouveau gouvernement Hamas, soit l'équivalent de 50 millions de dollars par mois. **Les dons des pays arabes** ne parviennent pas non plus au gouvernement Hamas parce que leurs banques sont soucieuses de ne pas enfreindre la législation antiterroriste.

Le gel de ces aides a mis le gouvernement palestinien dans une situation de crise.

Le MIT (Mécanisme international temporaire) est mis en place **dès juin 2006** par le Quartet qui a mesuré, rapidement, les risques de cette politique.

Ce nouveau système de canaux extérieurs est établi pour contourner le gouvernement du Hamas et faire parvenir quand même l'aide extérieure. Les frais immédiats de la population comme le paiement de fournitures telles que le fioul, les médicaments et le versement d'allocations aux plus vulnérables sont pris en charge. Même si cette méthode apporte une aide réelle, incontestablement, elle n'apporte pas la réponse politique aux affrontements que la gestion de cette situation génère.

Ainsi, en mai et juin, une lutte pour le contrôle des services de sécurité a opposé le Président et le gouvernement. Après de dures négociations, les partis palestiniens rivaux (hormis le Djihad islamique) sont finalement tombés d'accord sur un « **document d'entente nationale des prisonniers** » élaboré par des cadres palestiniens de différentes factions, emprisonnés en Israël.

Ce document propose une plateforme « **d'unité nationale** » afin de mettre fin aux conflits internes à la société palestinienne. Il suggère que « **la résistance** » – la lutte armée – soit circonscrite aux territoires occupés depuis 1967 par Israël, ce qui signifie la fin des opérations armées et terroristes en Israël. Le document fait référence aux résolutions des Nations unies et à la proposition formulée par la Ligue arabe à Beyrouth en 2002, qui prévoit une normalisation complète des relations avec Israël en échange de la création d'un Etat palestinien dans les frontières de 1967. Enfin, il propose la constitution d'un « **gouvernement d'unité nationale** » rassemblant le Fatah et le Hamas.

La Palestine depuis 2006

Le 16 décembre 2006, Mahmoud Abbas annonce la tenue d'élections législatives anticipées après l'échec d'un dialogue avec le Hamas sur la constitution d'un gouvernement d'union nationale. Cette décision est rejetée par le Premier ministre Ismaël Haniyeh, ce qui entraîne une escalade de la violence entre membres du Fatah et du Hamas, tout d'abord à Gaza puis en Cisjordanie.

Le 17 mars 2007, suite à un sommet interpalestinien à La Mecque entre Mahmoud Abbas et Khaled Mechaal, un gouvernement d'union nationale est formé qui reconduit dans ses fonctions Ismaël Haniyeh. En mai, les forces de sécurité du Fatah se déploient à Gaza afin d'appliquer un plan de sécurité visant à mettre fin au chaos régnant. Ce déploiement entraîne une recrudescence des

violences, qui aboutit à une crise politique. Mahmoud Abbas déclare l'état d'urgence le 14 juin et limoge le gouvernement.

Le 17 juin 2007, le gouvernement de Salam Fayyad prête serment, alors que le Hamas achève d'établir son contrôle sur l'ensemble de la bande de Gaza. La Palestine se trouve dès lors divisée en deux entités politiques distinctes, la Cisjordanie et la bande de Gaza.

Jamais la division entre les mouvements palestiniens n'aura été plus grande.

En mars 2008, la reprise du dialogue interpalestinien aboutit à la Déclaration de Sanaa qui prévoit la tenue d'élections anticipées. Mais en juillet et août suivants, les affrontements reprennent et de nombreux membres du Fatah sont réprimés à Gaza, alors que le Fatah arrête de son côté des dizaines de militants du Hamas présents en Cisjordanie. Le Hamas accroît son pouvoir à Gaza en éliminant peu à peu les derniers clans favorables au Fatah sur le territoire. Le 7 mars 2009, Salam Fayyad présente la démission de son gouvernement, mais il a formé un nouveau gouvernement en mai 2009 à laquelle le Hamas refuse de participer et qu'il ne reconnaît pas.

Le gouvernement de Salam Fayyad a présenté son programme au mois d'août 2009.

Les institutions et organisations palestiniennes

L'Autorité palestinienne

L'Autorité palestinienne est l'entité gouvernementale créée en 1993 dans le cadre des Accords d'Oslo dans le but d'administrer les territoires occupés. Elle a un président, un gouvernement, une assemblée élue au suffrage universel (le Conseil législatif), une police et des représentants à l'extérieur. Elle représente les Palestiniens de Cisjordanie et de la bande de Gaza.

L'Autorité palestinienne est en crise depuis 2006 avec l'impossible conciliation entre le Fatah et le Hamas. Ce dernier contrôlant la bande de Gaza, l'Autorité palestinienne n'a dès lors de pouvoir effectif qu'en Cisjordanie. L'Autorité palestinienne est composée actuellement de membres de l'OLP (majoritairement du Fatah) et de membres indépendants.

L'Organisation de libération de la Palestine (OLP)

L'OLP est une organisation politique et paramilitaire créée en mai 1964 et qui réunit les Palestiniens des territoires occupés et ceux de la diaspora. Sa composition varie en fonction des retraits et des boycotts des différentes organisations qui en sont membres. Le Fatah domine historiquement l'organisation mais d'autres mouvements y sont actifs.

L'OLP est structurée autour du Conseil National Palestinien, dont sont automatiquement membres les élus du Conseil législatif de l'AP, comme représentants des Palestiniens des Territoires. Elle compte également un comité exécutif ayant à sa tête un président, et de nombreuses institutions, ce qui en fait une structure quasi-étatique.

L'OLP est reconnue comme interlocuteur par les Etats arabes depuis 1974. La même année, elle a obtenu le statut d'observateur permanent auprès de l'ONU (puis sous le nom de « Palestine » à partir de 1988). En 1993, Israël reconnaît l'OLP comme représentant le peuple palestinien et comme négociateur légitime. **L'OLP est donc actuellement le seul négociateur reconnu par les Israéliens.**

Toutefois la double casquette, portée par Yasser Arafat puis Mahmoud Abbas, de dirigeant de l'OLP et de président de l'AP entraîne une confusion. Dans l'hypothèse où les deux postes seraient occupés par des personnes différentes, il est difficile de prévoir qui serait l'interlocuteur privilégié dans les négociations de paix.

L'ascension du Hamas est venue compliquer cette situation, puisque le mouvement islamiste ne fait partie ni de l'OLP ni de l'AP (sa victoire aux élections ayant entraîné une guerre civile). Les négociations menées avec Mahmoud Abbas ne lient donc pas le Hamas, alors qu'elles lient à la fois l'OLP (et donc toutes les organisations qui en font partie) et l'AP (théoriquement tous les Palestiniens des territoires occupés).

Le Fatah

Le Fatah est une organisation politique et militaire, laïque, fondée par Yasser Arafat en 1959. Initialement opposé à l'OLP, perçue comme une rivale politique, le Fatah en prend le contrôle en 1968 et en devient la principale faction. Le Fatah domine longtemps la scène politique palestinienne à travers la figure de Yasser Arafat. Les années 1990 ont toutefois vu une montée en puissance du Hamas, qui remporte les élections législatives de 2006.

Les résultats du Congrès du Fatah, août 2009

En août 2009 a eu lieu le sixième Congrès du Fatah, qui a vu une résurgence des dissensions entre l'establishment et la nouvelle génération, et entre Palestiniens des territoires et Palestiniens exilés. La nouvelle génération a pris de l'importance au sein du parti.

Pour l'instant, la position de Mahmoud Abbas comme Président du mouvement a été confirmée, mais Marwan Bargouthi et Ahmed Qorëi ont été marginalisés, tandis que la position de Mohammed Dahlan semble être confirmée.

Ce dernier était responsable du service de sécurité préventive, mais il a été incapable d'empêcher Hamas de prendre le contrôle de la bande de Gaza par la force en juin 2007. On dit qu'il vise des postes encore plus influents dans les institutions palestiniennes.

Le Congrès du Fatah a aussi adopté un nouveau programme politique, dont les points les plus importants sont les suivants :

- un gel complet des constructions de colonies, notamment à Jérusalem-Est ;
- le retrait d'Israël de toutes les villes palestiniennes, avec un retour au statut existant avant l'Intifada de septembre 2004 ;
- un calendrier de négociations clair et contraignant ;
- le refus de reporter les négociations sur Jérusalem et sur les réfugiés ;
- l'accent mis sur un mécanisme précis d'arbitrage ;
- la non-reconnaissance d'Israël comme Etat juif ;
- la formation d'une commission nationale de négociations sous la supervision du Comité palestinien de libération ;
- un référendum populaire sur tout accord en rapport avec les négociations sur le statut final ;
- la sanction de toutes les formes légitimes de lutte pendant la recherche de la paix (la lutte armée n'est pas à l'ordre du jour).

Néanmoins, le Congrès déclare dans un bref communiqué :

« Tandis que le Fatah s'accroche à l'option d'une juste paix et s'efforce d'y parvenir, il ne renoncera à aucune autre option. Le Fatah persiste à dire que la résistance sous toutes ses formes est un droit légitime contre leurs occupants pour les peuples occupés. »

D'après Nabil Shaath, l'auteur de ce programme, il est clairement indiqué que la résistance peut s'exercer dans les limites du droit international et exclusivement avec le feu vert des factions palestiniennes.

Finalement, le Congrès a également décidé de clarifier sa position à l'égard de l'Autorité palestinienne.

Le Fatah s'est engagé à préserver et à développer l'Autorité palestinienne, et il a été décidé qu'une distinction plus claire sera instaurée entre ses propres activités et celles de l'Autorité palestinienne, partiellement en développant les propres capacités financières du Fatah.

Aucun membre du Comité central du Fatah ne doit être autorisé à occuper un poste officiel au sein de l'Autorité palestinienne, excepté celui de Premier ministre ou de président du Conseil législatif.

Le Fatah a élaboré une liste de 14 conditions à remplir par Israël comme préalable à une reprise des négociations, entre autres la libération de prisonniers politiques, le gel de la colonisation et la levée du blocus sur Gaza. Les propos de certains membres du Fatah semblent indiquer une radicalisation du mouvement vis-à-vis d'Israël, alors que le Fatah est traditionnellement l'élément modéré parmi les factions palestiniennes. Cette radicalisation, si elle est réelle, risque de compliquer les pourparlers de paix, déjà fortement hypothéqués par les positions du nouveau gouvernement israélien.

Le Hamas

Le Hamas est une organisation politique et militaire officiellement créée en 1987. Jusqu'à présent elle a refusé de s'intégrer à l'OLP. Elle a le même objectif politique d'un Etat palestinien indépendant, mais des opinions différentes de celles du Fatah concernant les moyens pour y arriver.

Le Hamas a ses origines dans le mouvement des Frères musulmans, fondé en Egypte dans les années 1920 et implanté dans la bande de Gaza immédiatement après la guerre de 1967, au départ comme mouvement sociétal, qui ne visait pas à conquérir le pouvoir, mais à transformer la société. Dans les territoires occupés, ils ont bâti un réseau dense d'institutions sociales autour des mosquées. L'Arabie Saoudite, notamment, a fourni des moyens considérables à ce mouvement.

Le mouvement Hamas a ensuite été créé à l'occasion de la première Intifada en décembre 1987. A ce moment-là, son leader, Cheikh Yassine, campe sur sa ligne traditionnelle car il est convaincu qu'une confrontation avec Israël serait trop coûteuse pour son mouvement. Ce n'est qu'après le début du soulèvement et sous la pression des générations montantes qu'il change sa vision et fait circuler un tract appelant à rejoindre l'Intifada. C'est l'acte de naissance du Hamas, acronyme de *harakat al-muqâwama al-'islâmiya* (« mouvement de résistance islamique »). L'ensemble des Frères musulmans palestiniens a rejoint le Hamas, donnant à cette organisation un développement considérable, en particulier dans la bande de Gaza où ses membres s'attaquent aux soldats israéliens isolés et incendient des propriétés appartenant à des Israéliens.

Le Hamas a adopté sa Charte en août 1988, dans laquelle il reconnaît sa filiation avec l'organisation des Frères musulmans égyptiens et considère que la terre de Palestine est « une terre islamique pour toutes les générations de musulmans jusqu'au jour de la résurrection ».

Le Hamas s'oppose à l'OLP en reprenant les thèses qui étaient celles de l'OLP avant les années 1975, revendiquant la libération de toute la Palestine, alors que le Fatah a évolué et s'apprête, au même moment, à faire reconnaître la partition de la Palestine.

Après l'adoption de la Charte de 1988, les Israéliens changent complètement d'attitude vis-à-vis du Hamas, ils cherchent alors à entraver le développement de ce mouvement dont la ligne politique est devenue plus radicale que celle du Fatah.

En 1993, Cheikh Yassine rejette les accords d'Oslo et il propose à la place une *hudna* (trêve), en référence à la loi islamique, qui permet une trêve conditionnelle limitée à dix ans maximum avec des non-musulmans, à condition toutefois qu'Israël se retire des territoires occupés. La trêve qu'il envisage est temporaire et le principe de non-reconnaissance de l'Etat d'Israël revendiqué dans la Charte du Hamas n'est pas remis en cause. C'est une stratégie très différente de celle de l'OLP.

Avec l'installation de l'Autorité palestinienne à Gaza en 1994, le Hamas engage un dialogue avec Yasser Arafat. Ce dernier joue de la carotte et du bâton, mais sa tentative d'obtenir la participation du mouvement aux élections du Parlement palestinien de janvier 1996 est rejetée par le Hamas.

La politique israélienne après l'assassinat de Itzhak Rabin mène ensuite le Hamas à adopter une ligne radicale d'opposition violente qui associe le Fatah à l'échec du processus de paix et à l'inefficacité de l'Autorité palestinienne.

La seconde Intifada, qui commence en septembre 2000 avec l'implication active du Hamas dans une campagne d'attentats-suicides, a séparé définitivement le Hamas et son rival le Fatah.

En 2002, le Hamas est inscrit sur la liste des organisations terroristes au Canada, au Japon, aux Etats-Unis, en Israël, puis, en septembre 2003, par l'Union européenne. En représailles aux attentats-

suicides, Cheikh Yassine est assassiné le 22 mars 2004 à Gaza, sur ordre d'Ariel Sharon. Son successeur Abdel Aziz al-Rantissi est également assassiné quelques jours après sa désignation.

Après la mort de Yasser Arafat en novembre 2004, Mahmoud Abbas est nommé Président de l'OLP et élu Président en janvier 2005, tandis que le Hamas n'a pas présenté de candidat puisqu'il refuse d'intégrer les institutions palestiniennes qui ont été créées par les accords d'Oslo. A partir de ce moment-là, le Hamas a mené une politique déterminée en vue de prendre la direction du mouvement palestinien.

La victoire du Hamas aux élections législatives et le début du blocus de Gaza

En 2005, le Hamas présente des candidats aux élections municipales palestiniennes. Leur succès consacre le Hamas comme une force politique significative face au Fatah.

Le 25 janvier 2006, des élections législatives ont lieu en Cisjordanie et à Gaza, qui donnent la victoire au Hamas avec 42,9 % des suffrages exprimés.

Dans la bande de Gaza, le Hamas arrive encore en tête avec 48,2 % contre 43,6 % pour le Fatah. Sur les 132 députés du Parlement palestinien, 74 sont membres du Hamas contre seulement 45 du Fatah.

Le 21 février 2006, Ismaël Haniyeh, membre du Hamas, est nommé Premier ministre par Mahmoud Abbas. Après le refus du Fatah de se joindre à son gouvernement, Ismaël Haniyeh annonce la formation de son gouvernement le 19 mars 2006.

Israël refuse tout contact avec le gouvernement du Hamas. Ehoud Olmert, le nouveau Premier ministre, décide de suspendre le virement des droits de douane qui reviennent à l'Autorité palestinienne. De nombreux donateurs, dont l'Union européenne, suspendent eux aussi leur aide financière. Les points de passage à l'entrée et à la sortie de Gaza sont le plus souvent fermés, interdisant un approvisionnement normal des un million et demi de Gazaouis qui y sont piégés. Le blocus de Gaza commence.

En juin 2006, après dix-huit mois de trêve, des roquettes sont tirées à partir de Gaza sur le sol d'Israël. Le caporal franco-israélien Gilad Shalit est enlevé.

Israël réplique en lançant une campagne de bombardements, « Pluies d'été », et arrête, dans la bande de Gaza, huit ministres, des députés et des responsables du Hamas.

A l'automne 2006, les tensions s'accroissent entre partisans du Hamas et du Fatah. Mahmoud Abbas exige du Hamas qu'il reconnaisse les accords déjà négociés avec Israël, ce que les dirigeants islamistes refusent, et il déclare la milice du Hamas illégale, ce qui marque le début d'affrontements violents entre les deux mouvements.

L'accord de La Mecque et le gouvernement d'union nationale

Le 8 février 2007, à La Mecque, un accord est annoncé entre le Hamas et le Fatah afin de constituer un gouvernement d'union nationale dirigé par le Premier ministre en activité, Ismaël Haniyeh.

Le Président Mahmoud Abbas affirme que le cabinet attendu devait « respecter » les accords conclus par l'Organisation de libération de la Palestine (OLP), y compris ceux signés avec Israël, ce qui revient implicitement à une reconnaissance de l'Etat juif.

Hamas s'empare du pouvoir à Gaza par la force

En dépit de l'accord de la Mecque, le cessez-le-feu est rompu le 18 mai 2007. Au début du mois de juin, des affrontements entre les deux factions font 115 morts et 550 blessés. Le 14 juin 2007, le Hamas prend par la force le contrôle de la totalité du territoire de Gaza.

En réponse, Mahmoud Abbas déclare l'état d'urgence, congédie le gouvernement d'union nationale et charge Salam Fayyad, Ministre des finances du précédent gouvernement, de former un cabinet d'urgence.

Le gouvernement de Salam Fayyad prête serment le 17 juin 2007 à Ramallah. Il n'est pas reconnu par le Hamas qui déclare inconstitutionnelle la nomination d'un nouveau Premier ministre.

Les puissances occidentales apportent leur soutien à Mahmoud Abbas et au gouvernement de Salam Fayyad. Dorénavant, les Territoires palestiniens sont, *de facto*, scindés en deux entités contrôlées par des pouvoirs politiques rivaux.

Les positions actuelles du Hamas

Dans un entretien récent⁵, le leader du Hamas Khaled Mechaal fait le point sur la position de son mouvement.

Selon lui, Israël continue d'imposer le blocus de Gaza, en persécutant la population et en la privant de conditions de vie décentes, pour provoquer le renversement du Hamas. L'état de siège se poursuit en dépit du fait que le Hamas observe un cessez-le-feu depuis janvier 2009. A l'heure actuelle, sur un total de 12 000 Palestiniens détenus par les Israéliens, environ 4 000 sont des membres du Hamas, parmi lesquels plusieurs ministres et parlementaires. Une dizaine d'entre eux ont été relâchés récemment, mais une quarantaine de membres du Conseil législatif palestinien sont toujours en détention.

Si le Hamas se voyait offrir une trêve assortie d'une levée du blocus et d'une ouverture des points de passage, il adopterait une attitude positive. Il voudrait voir le conflit résolu de manière pacifique, mais pour que cela soit possible, il faudra qu'Israël mette fin à l'occupation et permette aux Palestiniens d'exercer leur droit à l'autodétermination sur leur territoire.

Or, depuis les accords de paix d'Oslo, Israël n'a fait qu'exproprier de nouvelles terres palestiniennes en Cisjordanie, construire de nouvelles colonies et élargir celles qui existaient déjà, tout en érigeant une barrière de séparation qui a soustrait aux Palestiniens de vastes étendues de terre – terre qui, selon l'accord d'Oslo, devrait leur être restituée.

La priorité du Hamas est de mettre fin à l'occupation des Territoires palestiniens par Israël.

Les positions islamiques du Hamas sont très complexes et affirmées. Il veut un programme islamique dans le cadre d'un processus pleinement démocratique. Selon Khaled Mechaal, les choix religieux de la société de Gaza sont sincères et spontanés et n'ont été imposés par aucune autorité. Cela reste à préciser.

Il admet que la division affaiblit les Palestiniens et dessert leur cause, mais il rappelle que cette division n'est pas le fait du Hamas mais qu'elle est due à l'insistance de certains partis internationaux et régionaux à vouloir inverser les résultats des élections démocratiques palestiniennes.

En juin 2007, le Hamas a dû prendre des mesures de légitime défense contre ceux qui complotaient pour renverser le gouvernement d'union nationale conduit par le Hamas conformément à l'accord de La Mecque de mars 2007.

Khaled Mechaal constate que le Hamas a beau multiplier les efforts pour protéger les droits de l'homme et les libertés civiles des membres du Fatah et d'autres factions dans la bande de Gaza, les Palestiniens de Cisjordanie sont eux toujours privés de leurs droits fondamentaux par l'occupation israélienne et par l'Autorité palestinienne et sa force de sécurité. Cette force de sécurité, spécialisée dans la persécution des détracteurs de l'Autorité palestinienne, est entraînée, guidée et financée par les Etats-Unis et l'Union européenne.

Enfin, Khaled Mechaal affirme que pour le Hamas, un règlement pacifique réaliste du conflit devra commencer par un accord de cessez-le-feu entre les deux parties, fondé sur un retrait complet d'Israël de la totalité des territoires occupés depuis 1967.

A l'occasion d'un entretien avec une délégation du Sénat français, Khaled Mechaal a répondu à une question concernant la possibilité d'amender la Charte du Hamas et de reconnaître l'Etat d'Israël comme suit⁶ :

« Qu'est-ce que Mahmoud Abbas et, avant lui, Yasser Arafat ont obtenu en échange de la reconnaissance d'Israël et en renonçant à la Charte de l'OLP ? Rien.

⁵ *New Statesman*, 17 septembre 2009.

⁶ Entretien du 20 janvier 2009 à Damas.

Les Arabes ont fait une offre généreuse de paix en 2002 (« l'Initiative arabe de paix » du Prince Abdallah d'Arabie Saoudite). Israël a-t-il répondu ? Non. Le Hamas lui-même a fait une offre généreuse en 2006, lorsque nous sommes parvenus à un consensus entre les factions palestiniennes après la réconciliation.

Nous avons implicitement accepté de reconnaître Israël dans ses frontières de 1967, à condition évidemment que les droits des Palestiniens soient reconnus et qu'ils jouissent d'une authentique souveraineté. (...) En conséquence, la reconnaissance d'Israël n'est pas un problème. (...) La solution est de rendre possible un Etat palestinien, puis de demander à cet Etat de reconnaître Israël. »

Les négociations interpalestiniennes

Après l'échec relatif de l'Accord de La Mecque de 2007, et de la Déclaration de Sanaa de 2008, qui n'ont pas réussi une réconciliation entre le Fatah et le Hamas dans la durée, l'Egypte, concernée directement par les développements dans la bande de Gaza, s'est proposée comme médiateur pour des nouvelles négociations entre les deux factions.

En février 2009, le dialogue reprend. Un second cycle de négociations s'ouvre autour des travaux de cinq commissions, portant sur la création d'un gouvernement, la réconciliation, la refonte des services de sécurité, la réorganisation de l'OLP et la préparation d'élections présidentielles et législatives. Dans ces négociations, quelques questions centrales ont un intérêt particulier :

- le caractère du gouvernement d'unité, dont le Hamas veut qu'il soit politique, tandis que le Fatah préfère un gouvernement technocrate qui prépare des élections, reconstruit Gaza et prône l'unité territoriale ;
- faut-il « reconnaître » ou « endosser » les engagements de l'OLP à l'égard d'Israël ?
- l'organisation des forces de sécurité, sachant que chacune des parties veut à tout prix retenir le contrôle sur ses propres forces de sécurité armées.

La situation à Gaza est compliquée par l'émergence de groupes islamistes radicaux dont le Jund Ansar Allah, proche d'Al Qaida et qui défie le Hamas. Leur chef, l'imam Abdel-Latif Moussa, décrète Gaza « émirat islamique » et appelle à une stricte observation de la charia. Le 14 août 2009, les policiers du Hamas s'attaquent à une mosquée de Rafah où sont retranchés une centaine de ces djihadistes. L'assaut fait 24 morts, dont l'imam Moussa qui se suicide ; 95 membres du groupe islamiste sont arrêtés. Cet événement révèle une situation plus complexe qu'une seule opposition Fatah-Hamas : une montée en puissance de nouveaux groupes islamistes critiquant le Hamas pour sa « modération » pourrait modifier les équilibres et pousser le Hamas à radicaliser un peu plus ses propos afin de contrer ces accusations.

L'Egypte s'impose comme médiateur principal non seulement du conflit opposant Israël au Hamas, mais aussi du conflit interpalestinien, bien qu'elle tienne à placer son action sous les auspices de la Ligue arabe. Elle est toutefois accusée par le Hamas d'être trop proche du Fatah et de ne pas avoir de programme clair en vue d'une réconciliation.

Les plus récentes nouvelles venues du Caire (fin septembre 2009) laissent entendre que finalement les deux parties pensent pouvoir signer un accord avant la fin de 2009.

Les deux parties semblent avoir accepté une proposition qui appelle à la tenue d'élections parlementaires et présidentielles dans les Territoires palestiniens au premier semestre 2010, et non en janvier, comme prévu au départ. Les Territoires palestiniens seraient divisés en 16 districts électoraux et les élections seraient tenues sous la supervision du monde arabe et occidental.

Les deux parties se seraient également mises d'accord sur la restructuration des forces de sécurité avec la création d'un comité de sécurité réunissant des officiers des deux côtés et placé sous supervision égyptienne. Ce comité devrait en particulier gérer la mise en valeur des forces de sécurité de l'Autorité palestinienne.

Le Fatah avait accepté l'introduction de représentants du Hamas dans les institutions de l'Autorité palestinienne, la libération de tous les partisans du Hamas détenus dans les prisons de l'Autorité

palestinienne en échange avec les partisans du Fatah dans les prisons du Hamas, et l'établissement d'un gouvernement d'union nationale qui se contenterait de « respecter » les accords d'Oslo – et non pas de s'y engager totalement.

Selon Khaled Mechaal, leader du Hamas à Damas, la signature reste soumise à la condition de la réouverture définitive du point de passage de Rafah par les autorités égyptiennes.

Un point difficile reste la date des élections prévues. Il semble que, dans les circonstances actuelles, les deux parties ne sont pas très pressées de tenir ces élections tôt dans l'année. Pour augmenter sa popularité, le Hamas a besoin d'une ouverture généreuse des points de passage entre Gaza et ses voisins et d'une levée du blocus actuel.

Le Fatah, de son côté, a besoin de consensus de la part d'Israël en ce qui concerne les « checkpoints » et les autres restrictions israéliennes imposées aux Palestiniens en Cisjordanie.

D'autre part, dès que les Egyptiens ont annoncé que le Hamas et le Fatah se réuniraient au Caire le 26 octobre 2009 pour signer une charte de réconciliation, un différend entre les deux factions rivales sur la procédure à suivre pour le rapport Goldstone concernant la guerre à Gaza menace de faire capoter cette rencontre.

Le 23 octobre, le Président Mahmoud Abbas a convoqué des élections présidentielle et législative pour le 24 janvier 2010 dans l'ensemble des Territoires palestiniens.

Le mandat du Président Abbas, qui a été élu en janvier 2005, devait expirer en janvier 2009, mais il a été prorogé par l'Autorité palestinienne d'un an aux termes d'une disposition de la loi électorale.

Le Hamas estime que le Président Abbas n'est plus habilité à émettre de tels décrets et le considère illégal et inconstitutionnel. Le décret a aussi été dénoncé par plusieurs factions palestiniennes extrémistes réunies dans la Conférence nationale palestinienne.

A Damas, Khaled Mechaal a déclaré que des élections ne seraient possibles qu'après une réconciliation interpalestinienne.

Tandis que le Fatah a maintenant signé l'accord de réconciliation proposé par l'Égypte, le Hamas ne l'a pas encore signé, alléguant qu'il lui faudrait plus de temps pour étudier et discuter ce document.

Mahmoud Abbas a précisé qu'en cas de signature du Hamas, il émettrait un décret pour la tenue des élections le 28 juin, date du scrutin suggérée par l'Égypte dans le projet d'accord.

La Guerre de Gaza et le cessez-le-feu

Un cessez-le-feu est conclu le 19 juin 2008 entre Israël et le Hamas pour six mois. De cette date à la fin octobre 2008, 38 roquettes visent le sud d'Israël. Ces tirs ne sont pas revendiqués par le Hamas qui déclare respecter son engagement de ne pas rompre la trêve. En revanche, du côté israélien, le blocus mis en oeuvre depuis juin 2006 n'est pas levé, contrairement à l'accord de cessez-le-feu.

Le 4 novembre 2008, l'armée israélienne fait une incursion en territoire palestinien. En riposte, le Hamas procède à des tirs de roquettes en direction d'Israël. Le 14 décembre 2008, Khaled Mechaal annonce que la trêve ne sera pas renouvelée. Le 19 décembre, Israël refuse de lever le blocus de Gaza. Les tirs de roquettes s'intensifient, en particulier le 26 décembre 2008 où plus de 80 roquettes sont tirées sur des villes du Centre-Sud d'Israël.

Le 27 décembre 2008, le gouvernement israélien ordonne le bombardement des installations du Hamas dans une opération militaire de grande ampleur appelée « Plomb durci » qui fait quatre cents morts dans les quatre premiers jours des bombardements.

Le 17 janvier 2009, à la veille de l'entrée en fonction de Barack Obama, Israël et le Hamas décrètent des cessez-le-feu unilatéraux, jamais officialisés, mais toujours en vigueur.

Le bilan de l'opération « Plomb durci »

L'opération Plomb durci, menée du 27 décembre 2008 au 18 janvier 2009, a eu pour conséquence de très importantes destructions : 3 450 maisons ont été détruites et 2 870 sont sévèrement endommagées. En outre, 52 900 maisons ont subi des dommages mineurs durant l'offensive. Les destructions ont été

plus importantes au nord avec 65 % de maisons complètement détruites. 600 tonnes de débris ont dû être retirés, avec des conséquences sur la santé et l'environnement, les bâtiments contenant souvent de l'amiante.

A ces destructions s'ajoutent les 2 700 habitations détruites lors d'opérations précédentes, et les 1 800 en construction qui n'ont pu être terminées en raison du blocus. 3 000 habitations nécessitent également une remise aux normes d'un point de vue sanitaire (rapport de l'OCHA d'août 2009).

268 entreprises ont été détruites et 432 endommagées, représentant une perte estimée à 139 millions de dollars. 40 % d'entre elles étaient des établissements industriels, 60 % étant des commerces.

L'hôpital Al Qods (appartenant au Croissant rouge) a été frappé sans préavis par des obus explosifs et au phosphore blanc le 15 janvier, tandis que l'hôpital Al Wafa a été attaqué les 5 et 16 janvier. En tout, 48 % des 122 infrastructures sanitaires de Gaza ont été directement ou indirectement touchées par les obus.

Le secteur agricole a été lui aussi durement touché, avec des pertes directes de l'ordre de 170 millions de dollars. 60 % des terres agricoles ont été détruites, dont 40 % durant l'offensive israélienne. De plus, les terrains sont parsemés de munitions non explosées et de résidus d'armes chimiques (phosphore blanc), empêchant toute reprise de l'activité agricole. 187 serres représentant une trentaine d'hectares ont été détruites, dont 68,6 % dans le nord de Gaza.

A l'issue de l'offensive israélienne, les destructions occasionnées aggravent donc une situation humanitaire déjà critique et dénoncée par de nombreux rapports.

Le seul objectif militaire affiché de faire cesser les tirs de roquettes a été atteint, au prix d'un grand nombre de victimes civiles palestiniennes estimées à près de 1400.

Les forces israéliennes semblent aussi avoir restauré partiellement la confiance de l'opinion israélienne dans son armée, qui s'était effondrée après la guerre du Liban de 2006.

Mais l'impact sur l'opinion internationale a été profondément négatif.

Enfin, la stratégie tendant à isoler le Hamas du reste de la population de Gaza paraît avoir échoué. Le Hamas tient solidement Gaza, sans qu'on sache de quelle popularité il jouit. Par ailleurs « Plomb durci » a accru le « désir de vengeance » des Palestiniens contre Israël. Ce ressentiment est partagé par l'ensemble de l'opinion arabe et a renforcé l'hostilité de la « rue arabe » à l'égard de l'Occident, jugé complice d'Israël.

Le rapport Goldstone

Une mission d'établissement des faits des Nations unies, composée de quatre membres, sous la conduite du juge sud-africain Richard Goldstone, et mise en place par le Conseil des droits de l'homme, à Genève, a présenté ses conclusions dans un rapport rendu public le 29 septembre 2009. L'enquête a révélé que, durant la guerre à Gaza, les forces de défense israéliennes comme les groupes armés palestiniens à Gaza ont mené des actions assimilables à des crimes de guerre, voire, dans certaines circonstances, à des crimes contre l'humanité.

Le rapport recommande au Conseil de sécurité d'exiger que les deux parties prennent des mesures pour lancer les enquêtes appropriées sur les présomptions de crimes de guerre. Si ces enquêtes ne sont pas réalisées, elle recommande au Conseil de sécurité d'en référer au procureur de la Cour pénale internationale.

A la réunion du Conseil des droits de l'homme du 2 octobre 2009 à Genève, le représentant pakistanais a demandé au nom des pays arabes, musulmans et africains, que le vote sur une résolution reprenant l'essentiel des conclusions du rapport Goldstone soit reporté à la prochaine session du Conseil en mars 2010. L'Autorité palestinienne avait déjà renoncé à soutenir ce projet de résolution sous la forte pression des Etats-Unis.

Le Premier ministre israélien Benjamin Netanyahu a déclaré que l'adoption du rapport et sa promotion au niveau international porteraient un coup fatal au processus de paix, car « Israël ne pourra

pas faire de pas supplémentaires ni prendre d'autres risques pour la paix si on lui dénie le droit de se défendre ».

Les grands pays européens n'ont fait aucun commentaire, et la Suède, parlant au nom de l'Union européenne, a souligné le sérieux du rapport tout en se demandant s'il n'aurait pas « un impact négatif sur les pourparlers de paix en cours ».

M. Abbas, chef de l'Autorité palestinienne, avait lui-même cédé sur le rapport Goldstone et commis une erreur d'ailleurs reconnue : il avait accepté que ce rapport sur la guerre de Gaza (27 décembre 2008-17 janvier 2009) soit reporté à la prochaine session 2010 du Conseil de l'ONU. Le Premier ministre israélien Netanyahou avait lancé un avertissement : « l'adoption du rapport porterait un coup fatal au processus de paix. » Les Américains n'ont pas voulu prendre de risques et ont exercé des pressions sur l'Autorité palestinienne pour que le vote sur un texte accusant Israël (mais aussi le Hamas) de « crimes de guerre » et de « possibles crimes contre l'humanité » n'ait pas lieu. L'UE s'est seulement contentée de dire que ce rapport était « digne de considération ».

Après des accusations virulentes de la part du Hamas, suivies de manifestations populaires dans les Territoires palestiniens, Mahmoud Abbas a fait volte face. Le 16 octobre 2009, le Conseil des droits de l'homme de l'ONU a adopté une résolution initiée par les Palestiniens, qui apporte son soutien aux recommandations du rapport Goldstone. Des 47 pays membres, 25 ont voté pour, six pays, dont les Etats-Unis, ont voté contre, et 11 se sont abstenus. Cinq pays, dont la France et le Royaume-Uni, ont refusé de participer au vote.

Le rapport recommande la tenue d'enquêtes indépendantes sur les faits mentionnés et appelle toutes les parties concernées, dont les organes de l'ONU, à assurer son application.

Le Conseil des droits de l'homme presse désormais l'Assemblée générale de l'ONU et le Conseil de sécurité de saisir la Cour pénale internationale en cas d'échec de ces enquêtes sous six mois. Il est prévisible que certains membres du Conseil de sécurité vont imposer leur veto à l'occasion d'un vote.

Le blocus de Gaza

Le blocus, imposé depuis juin 2007, comprend différentes mesures restrictives :

- la fermeture de Karni, le plus grand point de passage commercial, à l'exception du passage de grains ;
- des restrictions sur l'importation de matériaux industriels, agricoles et de construction (36 produits de base échappent au blocus) ;
- la suspension de la quasi-totalité des exportations ;
- la réduction des quantités de fuel industriel, de benzène, d'essence et de gaz de cuisine ;
- une interdiction générale de passage par Erez, le seul permettant de se rendre en Cisjordanie, à l'exception d'un nombre limité de « cas humanitaires » ;
- la fermeture du passage de Rafah, contrôlé directement par l'Egypte, à l'exception d'ouvertures par intermittence ;
- une réduction significative des zones de pêche et des terres arables ;
- une restriction du transfert d'argent vers les banques de Gaza.

Selon un rapport de l'Office des Nations Unies pour la coordination des affaires humanitaires (OCHA) paru en août 2009, les conséquences du blocus touchent tous les secteurs.

Pour ce qui est de l'économie, 120 000 emplois ont été perdus, portant le taux de chômage à 40 %. 112 camions sont autorisés à entrer chaque jour (un cinquième des entrées avant le blocus), alors que les exportations ont été totalement interdites, hormis 147 camions de fleurs et de fraises. Afin de pallier les différentes interdictions, 400 à 600 tunnels reliant à l'Egypte seraient actuellement en activité, souvent sujets aux accidents.

Le blocus modifie les habitudes alimentaires et aggrave les cas de malnutrition et de surpoids : 75 % de la population est en situation d'insécurité alimentaire (contre 56 % début 2008), tandis que 90 % de la population vit sous le seuil de pauvreté.

10 000 personnes n'ont pas accès au réseau hydraulique, et 60 % des 1,5 million de Palestiniens n'y ont pas accès tout le temps – l'OCHA met en garde contre une crise de l'eau imminente. Le traitement des eaux usagées n'est plus assuré : 50 sur 80 millions de litres d'eaux usées non traitées sont déversés chaque jour dans la Méditerranée, provoquant des dégâts écologiques et sanitaires.

Les restrictions entraînent de plus des défaillances du réseau électrique, accessible à 90 % de la population mais qui connaît des coupures de 4 à 8 heures par jour.

L'Organisation mondiale de la santé (OMS) fait état de graves problèmes de santé, et notamment de problèmes psychologiques dus au stress et à la guerre. 77 sortes de médicaments essentiels manquent, et 40 % des demandes d'autorisation de sortie pour recevoir des soins médicaux sont soit rejetées soit reportées, contre 10 % en 2006.

Enfin, 20 000 personnes étaient considérées comme déplacées en juillet 2009.

En fin de compte, le Hamas est sorti renforcé du conflit et il tient d'une main de fer la bande de Gaza. Le blocus profite au Hamas qui collecte des taxes sur les échanges et toutes formes de trafics effectués par les tunnels de la zone de Rafah. Il travaille avec méthode à l'islamisation de la société : embrigadant les enfants, faisant pression sur les femmes et les contraignant à porter le voile, évinçant les fonctionnaires de l'Autorité palestinienne, etc. Celle-ci est vivement critiquée pour avoir contenu toute démonstration de soutien à Gaza considérée comme menaçant l'ordre public.

Pour votre rapporteure, la situation à Gaza est à relativiser. Les destructions sont une réalité dans certains secteurs précis, pas forcément à Gaza-City où elles sont limitées parce qu'elles étaient ciblées. La rue est diversement défoncée. Aussi, on croise des enfants scolarisés en grand nombre et bien équipés par les instances internationales... et une misère qui ne montre pas son vrai visage. La situation est trouble et on le sent. Il faut l'analyser politiquement. A qui profite cette situation ? Au Hamas sûrement et à Israël probablement. Ce concours d'intérêts doit conduire à une réflexion accrue pour trouver un terme à cette situation dangereuse et qui nous éloigne du processus de paix.

Les problèmes les plus urgents des Palestiniens

La colonisation

Alors que de 2001 à 2004, la colonisation a baissé en raison de la seconde Intifada, depuis 2004 il y a une reprise des installations illégales avec la construction de 1500 à 2000 logements par an. Israël ayant officiellement cessé la colonisation en 1996, toutes les installations postérieures sont par conséquent non-officielles, et qualifiées d'« outposts ». En juin 2009, on recensait 120 colonies officielles (hors Jérusalem-Est), représentant 9,3 % de la surface de la Cisjordanie et 10 % de ses habitants (soit 289 600 colons + 190 000 à Jérusalem-Est). On dénombre également 99 « outposts » dont 80 sont situés en partie ou en totalité sur des propriétés privées palestiniennes. Ces « outposts » comptent quelque 4000 colons vivant dans 1600 mobile homes et 270 structures permanentes. Au début du mois de septembre 2009, Benjamin Netanyahu a donné son autorisation pour la construction de 455 nouveaux logements en Cisjordanie et 486 appartements à Jérusalem-Est.

D'après le droit international, la colonisation dans les territoires occupés est illégale, et le Conseil de sécurité des Nations unies, qui a dénoncé leur statut d'illégalité, a appelé Israël à démanteler les colonies.

L'article 49(6) de la Quatrième Convention de Genève, ratifiée par Israël en 1951, stipule que « la force d'occupation ne déportera ou ne transférera aucune partie de sa propre population civile dans les territoires qu'elle occupe ».

La Résolution 465 (1980) du Conseil de Sécurité des Nations unies répète que « la politique et les pratiques d'Israël consistant à installer des éléments de sa population et de nouveaux immigrants dans [les Territoires palestiniens et les autres territoires arabes occupés depuis 1967, y compris Jérusalem] constitue une violation flagrante de la [Quatrième] Convention de Genève (...) et font en outre

gravement obstacle à l'instauration d'une paix d'ensemble, juste et durable au Moyen-Orient ». Cette résolution appelle ainsi Israël à « démanteler les colonies de peuplement existantes ».

Le Statut de Rome de 1998 portant création de la Cour pénale internationale de 1998 (article 8(b)(viii)) définit comme crime de guerre « le transfert, direct ou indirect, par une puissance occupante d'une partie de sa population civile, dans le territoire qu'elle occupe ».

Outre leur illégalité, les colonies israéliennes situées dans les territoires occupés palestiniens constituent la menace la plus sérieuse à la solution des deux Etats, et donc à une paix juste et durable. Les colonies, leurs infrastructures et toutes les zones sous contrôle israélien réduisent grandement la quantité et la qualité de la terre restant disponible pour la création du futur Etat palestinien : elles empêchent notamment de manière flagrante la contiguïté de ce futur Etat. Selon la formule « la terre pour la paix » affirmée par les résolutions 242 et 338 du Conseil de Sécurité de l'ONU, et sur laquelle est fondé le processus de paix, Israël est censé se désengager des territoires qu'il occupe depuis 1967, en échange de la paix et de sa reconnaissance par les pays voisins.

En toute logique, l'évacuation des colonies israéliennes devrait être le premier pas vers la satisfaction des droits des Palestiniens et l'acceptation de la souveraineté palestinienne sur la totalité de son territoire dans le cadre du futur Etat.

En tout état de cause, et avant qu'un accord final ne soit conclu, un gel réel et complet de l'activité coloniale est le seul moyen de minimiser les atteintes actuellement portées au processus de négociations en cours. La nécessité d'un gel de l'entreprise coloniale est clairement stipulée dans la Phase I de la feuille de route, qui appelle le gouvernement d'Israël à « cesser toute activité coloniale (y compris la croissance naturelle des colonies) » et à démanteler immédiatement les avant-postes de colons érigés depuis mars 2001. Les éléments essentiels de ce gel de l'entreprise coloniale sont : (1) la fin de la poursuite de toute construction liée aux colonies ; (2) l'élimination de toute subvention et incitation économique aux colonies et aux colons ; (3) la fin de toute planification pour les colonies ; 4) la cessation des confiscations de terres, des démolitions de maisons et autres propriétés.

Les restrictions imposées aux Palestiniens dans les territoires occupés

Les restrictions imposées aux Palestiniens vivant en Cisjordanie concernent 9,5 % du territoire. Il s'agit essentiellement de restrictions aux mouvements ayant une incidence sur l'accès aux soins, à l'éducation, aux marchés et aux lieux de travail. En juin 2009, on dénombrait 630 barrages routiers (blocs de bétons, barrières, patrouilles volantes...), dont 60 check points permanents dont le passage nécessite la détention d'un permis spécial. La ville d'Hébron compte à elle seule 69 barrages, dont 18 check points. A cela s'ajoute 39 check points de contrôle entre Israël et la Cisjordanie (installés en Cisjordanie). De septembre 2008 à mars 2009, on dénombrait 65 check points mobiles par semaine.

Les trois quarts des grandes routes menant aux 18 principales villes palestiniennes sont soit fermées, soit contrôlées par l'armée.

En août 2009, Israël a décidé la création d'un visa pour la Cisjordanie interdisant l'entrée en Israël, ce qui devrait restreindre les mouvements des étrangers, et notamment leur accès à Jérusalem-Est, contrôlé par les Israéliens.

Toutefois, Benjamin Netanyahu a fait part, dès son entrée en fonction, de sa volonté d'assouplir les restrictions afin de favoriser le développement économique de la Cisjordanie. Le 16 septembre 2009, il a ainsi annoncé le démantèlement d'une centaine de barrages.

Un rapport récent de la Banque mondiale cartographie clairement les implications sectorielles des restrictions économiques imposées par Israël en Cisjordanie⁷.

L'étude des conséquences pour la terre est symptomatique de la paralysie engendrée par l'emprise d'Israël sur la Cisjordanie occupée, où 59 % du territoire est sous complet contrôle israélien militaire, comme l'expliquent les deux paragraphes tirés du rapport de la Banque mondiale :

⁷ Banque mondiale : « The economic effects of restricted access to land in the West Bank », octobre 2008 ; voir également le rapport récent de la Banque mondiale : « A Palestinian State in Two Years : Institutions for economic revival », 22 septembre 2009.

« L'accord intérimaire d'Oslo de 1995 prévoit la division de la Cisjordanie en trois zones A, B et C ayant des autorités et une organisation administrative et sécuritaire différentes.

En Cisjordanie, le territoire contrôlé par les Palestiniens (le territoire A, qui correspond aux principaux centres urbains et le territoire B, qui englobe la plupart des zones rurales) est fragmenté en une multitude d'enclaves, les déplacements entre ces dernières étant restreints. Ces enclaves sont entourées par la zone C, la seule zone adjacente à la Cisjordanie. La zone C est totalement sous le contrôle des forces israéliennes. Celles-ci sont en charge des questions civiles et sécuritaires liées à ce territoire, y compris la planification et l'administration des biens fonciers. Cette distribution, qui établit l'administration palestinienne sur la plupart des centres urbains et lui octroie un pouvoir limité sur les ressources naturelles et la gestion des terres, était à l'origine transitoire, les autorités palestiniennes devant assumer progressivement le contrôle d'une part croissante de la zone C. Cependant, une portion dérisoire du territoire a été transférée aux autorités palestiniennes depuis la signature des accords d'Oslo, et ce processus est totalement paralysé depuis 2000.

Les effets sur l'économie palestinienne de la distribution actuelle du territoire vont au-delà des conséquences les plus patentes. Les restrictions de mouvement sont les plus visibles, le gouvernement israélien contrôlant 38 % de ce territoire. Son action vise à maintenir la sécurité et à favoriser les colonies. Il repose sur un système de points de contrôle, de fermetures de route, de barrières de séparation et d'autorisations empêchant le libre mouvement des biens et des personnes à l'intérieur de la Cisjordanie ainsi que pour en sortir. La destruction récurrente des arbres, des maisons individuelles et de l'infrastructure publique ainsi que l'empiètement des colons sur les terres privées créent un état permanent d'insécurité qui fait fuir les investissements de la zone C. Parallèlement, les réglementations sur l'utilisation et la planification des terres en vigueur sur ce territoire tendent à limiter le développement aux frontières des villages existants. Il reste très peu d'espace disponible pour la croissance démographique, ce qui entraîne une utilisation irrationnelle des terres et une gestion précaire de l'environnement. Le système de permis de construire ralentit ou empêche la plupart des constructions. D'autre part, le système d'administration des biens fonciers ne protège pas de manière appropriée les droits de propriété des Palestiniens, ce qui est une source d'incertitudes incompatible avec la croissance économique et les investissements. Ainsi, l'activité économique de la zone C est limitée principalement à l'agriculture non intensive. L'agriculture intensive, l'industrie, la construction, le tourisme et les autres investissements sont entravés par les difficultés d'obtention de permis de construire des autorités israéliennes et par le nombre limité de titres fonciers disponibles en raison de la cessation, en 1967, du cadastrage systématique ».

La Banque mondiale explique aussi dans son rapport les conséquences dévastatrices pour les communications, le commerce, l'eau, la santé et la condition des femmes.

Les Palestiniens notent que :

« Israël contrôle complètement la circulation des marchandises. Toute importation et exportation, ainsi que la circulation de nombreux produits domestiques, doit passer par des contrôles de sécurité israéliens. Les restrictions et pratiques discriminatoires israéliennes entravent le commerce palestinien, réduisent la viabilité des projets d'investissement en cours et consolident le contrôle israélien sur l'économie palestinienne. Non seulement ces politiques violent l'obligation qu'a chaque partie de respecter les politiques et objectifs économiques de l'autre partie (Protocole de Paris de 1994), mais elles endommagent également les intérêts économiques à long terme des Palestiniens. »

Les autorités palestiniennes aspirant maintenant à assumer pleinement le contrôle de leurs frontières économiques et de leurs politiques, y compris à l'exportation et à l'importation. De plus, ils recherchent des relations commerciales stables, équitables et efficaces avec Israël, un partenaire

commercial naturel pour la Palestine, fondées sur un régime de clause préférentielle en conformité avec les normes internationales acceptées⁸.

Mais tant qu'un accord final n'aura pas été conclu, elles exigent que le Protocole de Paris soit entièrement appliqué.

La Barrière de séparation (le mur)

Démarré en juin 2002 et devant initialement mesurer 630 km de long, le mur séparant la Cisjordanie d'Israël doit s'étendre à présent à 723 km, annexant de fait 9 % de la surface de la Cisjordanie (dont 49 colonies représentant quelque 200 000 colons, les 71 colonies restantes se trouvant à l'est du mur). 82 % du mur se situe à l'intérieur du territoire palestinien occupé plutôt que le long de la ligne verte, qui mesure 320 km.

Selon un rapport de l'ONU remis en août 2009, 66 % du mur est construit, soit près de 500 km, et 10 % est en construction. Le mur fait 9 mètres de haut, a des caméras de surveillance tous les 50 mètres et compte 66 portes, dont la moitié nécessite une autorisation de passage et l'autre moitié est fermée aux Palestiniens.

Le mur englobera quelque 80 implantations israéliennes, abritant environ 385 000 colons, soit plus de 85 % de la population des colonies israéliennes de Cisjordanie ; il fera donc partie intégrante de l'entreprise de colonisation illégale mise en oeuvre par Israël.

10,6 % de la population cisjordanienne se trouve isolée à l'ouest du mur. Sont concernés 35 000 Palestiniens détenteurs d'une carte d'identité cisjordanienne, ainsi que 268 000 Palestiniens de Jérusalem. Environ 50 000 Palestiniens vivant dans 38 villages et villes de Cisjordanie seront emprisonnés dans des zones israéliennes dites « seam zones », situées entre le mur et la frontière de 1967.

Le mur encercle complètement et coupe la Jérusalem-Est occupée du reste de la Cisjordanie.

Quelque 125 000 Palestiniens disséminés dans 28 communautés palestiniennes seront cernés sur trois côtés par le mur.

26 000 autres Palestiniens vivant dans huit communautés seront complètement encerclés par le mur.

Le mur coupe 12,4 % de la population palestinienne de Cisjordanie de ses terres cultivées à l'ouest du mur.

Le 9 juillet 2004, la Cour internationale de justice a déclaré le mur et les colonies israéliennes illégaux au regard du droit international. La Cour a jugé qu'Israël devait arrêter la construction du mur, démanteler les sections déjà achevées et réparer les dommages causés par la construction. Cinq ans plus tard, Israël continue les travaux en violation des décisions de la Cour et du droit international.⁹

Bilin

Votre rapporteure a eu l'occasion de visiter Bilin, petit village proche de Ramallah, qui offre un exemple du manque évident de justice qui caractérise la poursuite des activités d'implantation de colonies israéliennes en Cisjordanie.

Bilin a perdu la moitié de ses terres au profit de la colonie de Modiin Illit et du mur de séparation. Il a déposé un recours auprès de la plus haute cour d'Israël, qui a ordonné il y a deux ans la cessation des travaux d'agrandissement de la colonie de Modiin Illit et demandé à l'Etat hébreu de reculer le tracé du mur vers Israël, restituant ainsi au village la moitié des terres qu'il avait perdues. Or, deux ans plus tard, la décision de la cour n'a toujours pas été suivie d'effet. Bilin a déposé un nouveau recours pour tenter de faire appliquer les décisions de la cour, sans succès jusqu'ici.

Les réfugiés palestiniens

⁸ Organisation de libération de la Palestine, Département des affaires de négociations, Mémento des Négociations 2009, p. 36

⁹ Barrier to Peace: Israel's Wall and the 6th Anniversary of the ICJ Ruling, juillet 2009, <http://www.nad-plo.org>.

Actuellement, le nombre total de réfugiés palestiniens est estimé à plus de 7 millions et constitue la population réfugiée la plus élevée au monde. Ce chiffre inclut les réfugiés de 1948 et leurs descendants d'après le registre du Haut commissariat aux réfugiés des Nations unies, les réfugiés de 1948 qui ne sont pas enregistrés auprès du HCR parce qu'ils se sont abstenus ou n'avaient pas besoin d'aide quand ils sont devenus des réfugiés, les personnes déplacées à la suite de la Guerre des six jours en 1967, les Palestiniens déplacés sur le plan interne en Israël et leurs descendants. Les réfugiés palestiniens sont dispersés à travers le monde, mais la majorité vit à 150 kilomètres des frontières d'Israël.

Plus de 1,3 million de réfugiés palestiniens vivent à l'intérieur des 59 camps de réfugiés administrés par les Nations unies dans les territoires palestiniens occupés, en Jordanie, en Syrie et au Liban, auxquels il faut ajouter 12 camps de réfugiés non reconnus en Cisjordanie, en Jordanie et en Syrie.

Le droit au retour dans leurs foyers reconnu internationalement aux réfugiés a été confirmé dans la résolution 194(III) adoptée par l'Assemblée générale de l'ONU le 11 décembre 1948, sur la Palestine – Rapport intermédiaire du Médiateur des Nations unies qui dit :

« Qu'il y a lieu de permettre aux réfugiés (palestiniens) qui le désirent, de rentrer dans leurs foyers le plus tôt possible et de vivre en paix avec leurs voisins, et que des indemnités doivent être payées à titre de compensation pour les biens de ceux qui décident de ne pas rentrer dans leurs foyers et pour tout bien perdu ou endommagé lorsque, en vertu des principes du droit international ou en équité, cette perte ou ce dommage doit être réparé par les gouvernements ou autorités responsables. »

Israël refuse d'appliquer le droit international à la population autochtone palestinienne musulmane et chrétienne non juive qui se voit refuser le droit au retour, et la communauté internationale a échoué à prendre des mesures concrètes pour contraindre Israël à respecter le droit international et permettre aux réfugiés de revenir.

En 1949, l'Office de secours et de travaux des Nations unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient a été créé pour veiller sur la destinée des Palestiniens.

A Camp David, en 2000, Israël a refusé de parler des droits des réfugiés de Palestine en prétendant qu'il ne portait aucune responsabilité dans le problème des réfugiés ou sa solution.

En 2002, l'initiative arabe de paix a appelé « à une solution équitable du problème des réfugiés palestiniens, conformément à la résolution 194 de l'Assemblée générale des Nations unies ».

D'après l'OLP, cette position exprime sa volonté d'examiner et de prendre en compte les intérêts et inquiétudes légitimes de toutes les parties concernées, y compris ceux d'Israël. Cependant, en dépit des ouvertures palestiniennes pour discuter des intérêts d'Israël, les dirigeants de ce pays persistent à récuser leur responsabilité ou à prendre en compte les droits des réfugiés.

L'OLP fait valoir qu'il ne peut pas y avoir de solution globale au conflit israélo-palestinien sans respecter les droits des réfugiés palestiniens. La clé du règlement de la question des réfugiés est l'acceptation par Israël de sa responsabilité dans la genèse du problème des réfugiés et sa reconnaissance des principes et droits applicables aux réfugiés, y compris leur droit au retour dans leurs foyers et sur leurs terres. La reconnaissance de ces droits, en tant que question de principe, ouvrira la route à la négociation entre les deux parties sur leur application.

Une solution négociée sur la mise en oeuvre des droits des réfugiés devrait inclure les principes suivants : le rapatriement volontaire ou la réimplantation des réfugiés, ainsi que la restitution et l'indemnisation pour toutes les pertes matérielles et non-matérielles subies. Une résolution réussie du problème des réfugiés devra inclure le choix d'exercer leur droit au retour en Israël. Certains réfugiés pourront préférer d'autres options, telles que: (i) leur établissement dans des pays tiers, (ii) leur établissement dans l'Etat palestinien nouvellement créé (même s'ils sont originaires de la partie de la Palestine devenue Israël) ou (iii) la normalisation de leur statut légal dans le pays d'accueil où ils résident actuellement.

Les derniers événements (octobre-novembre 2009) dans les Territoires palestiniens

Les élections parlementaires et présidentielles, prévues le 24 janvier 2010, seraient reportées, selon les recommandations de la Commission électorale palestinienne du 12 novembre. Cette décision s'affirme sur une double constatation : le Hamas qui contrôle la bande de Gaza a interdit toute consultation électorale et on ne peut pas avoir d'élection sans Gaza car on ne peut pas avoir d'Etat palestinien sans Gaza.

Par ailleurs, les autorités israéliennes n'ont pas donné leur accord pour que le scrutin ait lieu à Jérusalem-Est. Ce report, sine die, devrait être approuvé par l'OLP. Il ouvre une période d'incertitude pour le mouvement palestinien. Et Mahmoud Abbas, Président de l'Autorité palestinienne, qui avait manifesté, le 5 novembre 2009, l'intention de ne pas se représenter *de facto* en fonction, mais son mandat et celui du Parlement arriveront à échéance le 24 janvier 2010.

Le mercredi 11 novembre à Ramallah, en Cisjordanie, était organisée la commémoration du 5^{ème} anniversaire de la mort d'Arafat. Au cours de cette manifestation, soigneusement orchestrée, le Fatah a apporté son soutien à Mahmoud Abbas et lui a demandé de ne pas renoncer à briguer un nouveau mandat. Dans la réalité, beaucoup veulent son départ et sa place. Dans l'immédiat, le Président égyptien Moubarak, l'Israélien Shimon Péres, le Roi Abdallah de Jordanie, et le Ministre israélien de la défense Ehoud Barak, ont demandé à Mahmoud Abbas de rester. La réaction de Washington a été plus nuancée. Quel leader du Fatah pourrait remplacer Mahmoud Abbas ? Marwan Barghouti a du charisme mais il est en prison en Israël. Reste le Premier ministre Salam Fayyad, apprécié de la communauté internationale, mais il a peu de soutien dans le Fatah.

Mahmoud Abbas a, cependant, réaffirmé son refus de reprendre des négociations avec Israël, tant que l'Etat juif n'aura pas renoncé à l'arrêt total de la colonisation dans les territoires palestiniens occupés.

IV. Les pays arabes

Pendant la guerre de 1948, cinq Etats arabes (l'Irak, l'Egypte, la Jordanie, le Liban et la Syrie) ont attaqué Israël le jour même de sa naissance. Depuis, cette situation a poussé Israël à prôner une politique de guerres préventives dont on connaît les résultats souvent désastreux.

Par la suite, des développements positifs sont intervenus du côté arabe. L'Egypte et la Jordanie ont conclu des accords de paix.

Par ailleurs, tous ces Etats évoluent plus ou moins rapidement et affirment des perspectives qui changent et qu'il faut prendre en compte.

Au demeurant, leurs histoires sont différentes, leurs religions et leurs relations sont nuancées et leurs stratégies, qui se rejoignent sur certains points (le conflit israélo-palestinien, le nucléaire en Iran, le plan du Roi d'Arabie Saoudite – Beyrouth 2002), divergent sur d'autres. Il n'y a pas d'unité du monde arabe et cela se ressent. Ces Etats doivent pourtant affirmer leur rôle central dans cette région du Moyen-Orient.

« Le monde arabe est inquiet et pris en tenaille entre les Israéliens et le nucléaire iranien, a déclaré le Ministre des affaires étrangères égyptien –Ahmed Aboul Gheit – et « il devra chercher un bouclier », allusion à peine voilée à la Russie et la Chine.

Cependant, les experts de la Maison Blanche estiment que les Etats-Unis n'ont pas obtenu des engagements des pays arabes les plus influents, principalement l'Arabie Saoudite. L'effet de levier attendu en relançant les négociations israélo-palestiniennes ne s'est pas produit.

L'Arabie Saoudite

L'Arabie Saoudite a retrouvé ces dernières années une stabilité relativement solide avec le Roi Abdallah, roi réformateur et initiateur du plan de paix pour le Moyen-Orient en 2002.

L'effort arabe, le plus important à l'heure actuelle, est l'Initiative de paix arabe, initiée par l'Arabie Saoudite, adoptée par la Ligue arabe en mars 2002 et réactivée par l'Arabie Saoudite en mars 2007,

qui propose la paix, non seulement avec les Palestiniens mais avec l'ensemble du monde arabe et musulman.

L'Arabie Saoudite est un des pays arabes qui ont activement essayé de promouvoir la paix au Proche-Orient. D'autre part, ce pays a fait savoir que l'Initiative de paix arabe est une proposition qui doit être saisie et qu'elle ne restera pas éternellement sur la table.

Par la voix du prince Turki al-Faisal, l'Arabie Saoudite a demandé aux Etats-Unis de condamner les actions violentes d'Israël contre les Palestiniens, sa politique de colonisation et le blocus de Gaza. Elle a également demandé aux Etats-Unis d'oeuvrer pour un Moyen-Orient exempt d'armes de destruction massive et d'offrir une protection aux pays qui adhèrent à ce projet et des sanctions pour ceux qui ne le feront pas. Israël devrait se retirer des fermes de Shebah au Liban, Israël et la Syrie devraient entamer des négociations de paix, et une Résolution du Conseil de Sécurité des Nations unies devrait garantir l'intégrité territoriale de l'Irak.

Récemment, le même prince Turki al-Faisal a encore réaffirmé qu'il attendait d'abord des actes de la part d'Israël, en particulier le retrait des territoires occupés en 1967, s'il veut obtenir la paix et une solution durable reposant sur l'existence de deux Etats.

En août 2009, le roi Abdullah d'Arabie Saoudite a averti les délégués du congrès du Fatah que les divisions entre les Palestiniens sont plus nuisibles qu'Israël à leur cause d'un Etat indépendant.

Le Qatar

Un pays riche

Le Qatar est un pays riche (deuxième en termes de revenu par habitant) qui connaît une forte croissance économique (13.4 % en 2008 – n°3).

L'économie qatarie est fondée sur l'exploitation des ressources en hydrocarbures. Si la production de pétrole n'est pas très élevée (1000 Mb/jour en 2007), le Qatar partage en revanche avec l'Iran le plus grand réservoir de gaz naturel du monde : North Field, (6 000 km²) et détient les troisièmes réserves de gaz du monde après la Russie et l'Iran. Estimées à 25 000 milliards de m³, elles représentent 250 ans d'exploitation et 14 % des réserves mondiales. La production (30 millions de tonnes en 2007) devrait atteindre 77 millions de tonnes en 2012, soit le tiers de la production mondiale.

Ce pays développe, par ailleurs, une économie de la « connaissance » qui est le fait, bien sûr, d'une élite, mais s'affirme comme la réalité d'un pays « pôle d'excellence » dans le domaine de la recherche médicale notamment, ou des nouvelles technologies. Le campus éducation City est porteur de projets phares. Et dans le domaine de l'immobilier, sur la « perle du Golfe » se déploie la cité nouvelle de l'énergie « Lusail ».

Le Qatar est le pays qui fait aussi avancer certaines libertés : la presse « Al Jazeera », l'indépendance de la justice et même le code du travail (c'est probablement l'Etat le plus avancé du monde arabe).

Le Qatar au Moyen-Orient

Le Qatar entretient de bonnes relations avec l'ensemble des pays du Moyen-Orient, y compris l'Iran avec lequel il a des liens étroits. Les relations avec l'Arabie Saoudite, longtemps tendues, se sont récemment améliorées avec le règlement d'un différend frontalier en décembre 2008. Les deux pays restent toutefois rivaux et s'opposent régulièrement sur les questions agitant la région. Le jugement de la CIJ en juin 2001 sur les îles Hawar a, quant à lui, mit fin à des années de désaccord avec le Bahreïn.

Le Qatar n'a pas de relations diplomatiques formelles avec Israël, mais les deux pays ont développé des relations commerciales depuis 1996 et l'établissement d'une mission israélienne à Doha. Alors qu'en 2008 des rencontres de haut niveau ont eu lieu (Tzipi Livni, alors Ministre des affaires étrangères, s'est notamment rendue au Qatar en avril pour rencontrer l'émir), les relations se sont détériorées lors de l'invasion de Gaza en décembre, le Qatar fermant la mission israélienne et convoquant une conférence des Etats arabes et de l'Iran, où les Palestiniens étaient représentés par le Hamas.

Le Qatar entend développer une diplomatie de « pragmatisme équilibré » comme pont entre sunnites et chiïtes, entre extrémistes et modérés et, surtout, entre pro-Américains menés par l'Arabie Saoudite et l'Égypte, dont il pense que le rôle est positif, pionnier et historique, et anti-Américains – Syrie, dont il croit au rôle important et regrette l'isolement d'hier qui évolue favorablement, et Iran, dont il considère que le rôle dans le conflit israélo-palestinien est marginal. A cet effet, le Qatar multiplie les initiatives diplomatiques entre les factions palestiniennes, au Yémen, au Soudan, au Liban.

Soutien financier important du Hamas depuis sa victoire aux élections de 2005, le Qatar appuie également le Hezbollah, à la fois financièrement et diplomatiquement (rejet de la résolution 1701 en 2008 stipulant que seule l'armée libanaise est autorisée à porter des armes) et accueille régulièrement des leaders islamistes radicaux, leur offrant un sanctuaire ou un point de transit. Le Qatar, enfin, contrôle la chaîne Al Jazeera, qui présente une vision arabe des événements dans le monde.

Le Qatar considère, avec réalisme, que l'Occident, les États-Unis et l'Union européenne veulent la paix mais que le statu quo qui satisfait Israël est une « impasse ». Le monde arabe gère le temps... et la Ligue arabe est une organisation dotée d'un secrétaire mais sans initiative. Et pourtant, il faut soutenir la Palestine et reconstruire Gaza, lever l'embargo qui pèse sur le Hamas. Il avait gagné en 2005 et 2006. Il n'a pas eu l'opportunité de montrer ce qu'il aurait pu, éventuellement, faire.

Il faut maintenant régulariser les relations. La lutte contre le terrorisme doit se différencier de la reconnaissance du « droit à la résistance ».

Les accords de défense

Selon les dernières données connues (2005), les dépenses militaires du Qatar représentent 10 % de son PIB, ce qui le place au second rang, derrière Oman.

Le Qatar a signé divers accords en matière de défense avec la France, les États-Unis et le Royaume-Uni, et il joue un rôle actif dans les efforts de défense collective du Conseil de coopération du Golfe.

Avec la France, les accords ont été signés en 1994 et 1998. Sous certaines conditions, la France participe à la défense du Qatar en cas d'agression. Elle conseille et participe à la formation de l'armée qatarie et lui fournit 80 % de ses équipements (Mirage 2000-5 et Mirage F1, missiles Mica et Milan, char AMX 30, hélicoptères Gazelle ...). Des officiers français sont détachés au Qatar et des exercices communs ont lieu régulièrement (exercice « Gulf Shield » en 2008 avec la France et les Émirats Arabes Unis). Enfin, le projet Saint-Cyr Qatar devrait aboutir à l'ouverture d'une école en 2011, véritable filiale de l'École spéciale militaire, afin de former les officiers de toute la région.

Avec les États-Unis, le premier accord date du 23 juin 1992, à la suite d'opérations communes lors de l'Opération Tempête du Désert. Il a été complété en avril 1996 par un accord de défense. Depuis décembre 2002, la base d'As-Sayliyah, située au sud de Doha, accueille une partie du CentCom. La base d'Al-Odeïd, la plus grande base américaine à l'étranger, sert de plate-forme logistique pour les opérations en Afghanistan et de centre de commandement clé pour les opérations en Irak en accueillant depuis avril 2003 le Combined Air Operations Center. En tout, il y aurait entre 3 500 et 5 000 soldats américains au Qatar, après un pic à 10 000 en 2003. Les relations sont assez tendues depuis l'arrivée d'Obama à la présidence : en mai 2009, les États-Unis ont menacé de fermer leurs bases si Doha continuait d'appuyer le Hamas, la Syrie et l'Iran.

Avec le Royaume-Uni, les premiers accords datent de 1996 et concernent la fourniture d'équipement. La coopération s'est ensuite développée et le Royaume-Uni a utilisé la base d'Al-Odeïd pour ses opérations en Irak.

La communauté internationale et les États-Unis ont commis beaucoup d'erreurs. « L'Europe doit définir une stratégie commune et précise. » Elle ne peut se satisfaire de « n'être qu'une banque ». Israël joue le statu quo et perd du temps. Les partis extrémistes en profitent.

Il n'y aura pas de solution définitive pour Israël, s'il n'y a pas de réponse apportée aux Palestiniens.

L’Egypte

Depuis la guerre de Gaza en particulier, l’Egypte déploie tous ses efforts pour réconcilier le Fatah et le Hamas. Le gouvernement égyptien se méfie du Hamas à cause de ses origines dans le mouvement des Frères musulmans, mouvement dont il essaie sans relâche de limiter l’influence dans le pays, sans beaucoup de succès toutefois.

Aux yeux de l’Egypte, qui a administré Gaza jusqu’à la Guerre des six jours en 1967, la réconciliation entre le Fatah et le Hamas est très importante pour éviter qu’un Etat musulman fondamentaliste ne se crée à ses frontières, voire qu’Israël ne l’oblige à assurer la responsabilité de la sécurité de ce territoire.

L’Egypte fait aussi des efforts de médiation pour arriver à un échange de prisonniers entre le Hamas et Israël où des centaines de prisonniers palestiniens devraient être échangés contre le caporal israélien Gilad Shalit, capturé en juin 2006.

Pour le processus de paix entre Israël et les Palestiniens, l’Egypte demande le gel de la colonisation en Cisjordanie et à Jérusalem-Est, la fin des restrictions à l’égard des Palestiniens, et une reprise rapide des négociations.

Malgré l’élection en 2005 de 88 députés affiliés aux Frères musulmans – qui fait du groupe islamiste la première force d’opposition avec 20 % des sièges – le gouvernement poursuit sa répression et multiplie les arrestations.

Dans ce cadre, le Président Moubarak a fait amender la constitution en mars 2007, modifiant 34 articles. Cela entraîne en particulier l’interdiction de partis politiques fondés sur la religion, l’obligation pour les candidats aux élections législatives d’être sur la liste d’un parti (et donc l’impossibilité pour les Frères musulmans de se présenter comme indépendants), et la fin du contrôle des élections par les juges, qui sont dès lors remplacés par une « haute commission indépendante ».

Mais l’amendement le plus critiqué est celui de l’article 179. Si l’état d’urgence est supprimé, les mesures exceptionnelles prises dans son cadre sont légalisées par leur inscription dans la constitution. La lutte antiterroriste permet la suspension des droits constitutionnels, permettant à la police de faire des perquisitions, des arrestations ou encore des écoutes téléphoniques sans mandat judiciaire. Le président a quant à lui la possibilité de soustraire les suspects à la justice ordinaire pour qu’ils soient jugés par des tribunaux militaires ou des tribunaux exceptionnels.

La vie politique du pays reste dominée par le parti d’Hosni Moubarak, le Parti national démocratique, qui détient 80 % des sièges à l’Assemblée. Les Frères musulmans, qui n’ont pas d’existence légale, sont dans l’impossibilité de se constituer en parti politique. Ils représentent toutefois une réelle force d’opposition au gouvernement et organisent régulièrement des manifestations de contestation à l’égard du régime, qui sont fortement réprimées par les forces de sécurité. L’opposant politique Ayman Nour, qui milite pour l’application des droits de l’homme et de la démocratie, a été emprisonné en 2005 – après être arrivé deuxième aux élections présidentielles –, puis libéré en 2009, officiellement pour raisons de santé. Certains estiment que cette libération représente plus probablement un geste de bonne volonté à l’égard de la nouvelle administration américaine.

A propos du conflit israélo-palestinien, le Ministre des affaires étrangères Ahmed Abul Gheit a déclaré récemment : « Israël est l’un des Etats de la région qui dispose de capacités nucléaires militaires », ajoutant : « mais la bombe israélienne n’a jamais été reconnue ».

Par ailleurs, concernant l’Iran et les pays arabes, il a indiqué leur « hostilité à une intervention » et rappelé que depuis 1974, c’est-à-dire dès le lendemain de la guerre contre Israël, l’Egypte réclamait la « dénucléarisation du Proche-Orient ».

Il a demandé que soit « promulguée une résolution contraignante interdisant l’utilisation des armes nucléaires contre les Etats non nucléarisés ».

Ces déclarations traduisent une certaine inquiétude, sinon une nervosité croissante.

La Syrie

Dans le cadre de la préparation du présent rapport, votre rapporteure a eu le privilège de rencontrer le Président Bachar el-Assad le 4 mars 2009. A cette occasion, le Président a expliqué clairement la position de la Syrie à l'égard de tous les problèmes de la région. Certains sujets abordés par le Président ont été confirmés par le Ministre des affaires étrangères de la Syrie, Wallid Al-Mouallem, à l'occasion de son passage à Paris le 30 septembre 2009. Ses commentaires sont incorporés aux déclarations du Président Bachar el-Assad et reproduits dans les paragraphes suivants.

Les différents acteurs impliqués dans les efforts pour un règlement pacifique du conflit israélo-arabe

Le monde arabe et Israël ont un rôle important à jouer dans les futures négociations, mais le plus important sera le rôle des Etats-Unis en tant que médiateur actif. « Avec son initiative sur le gel de la colonisation, le Président Obama a créé une prise de conscience du problème. Pour l'instant, le chemin est bloqué, mais l'initiative du Président Obama n'a pas échoué », déclare le ministre Al-Mouallem.

La Syrie met également de grands espoirs dans le rôle de l'Europe, où certains pays ont une connaissance approfondie du Moyen-Orient. Après avoir pendant un temps quelque peu délaissé ce dossier en raison d'autres préoccupations, l'Europe devrait maintenant jouer un rôle plus marquant dans le processus de paix.

Force est de reconnaître qu'à cause de ses divergences internes sur la voie à suivre, l'Europe ne s'est guère montrée efficace et s'est trouvée reléguée de fait au rôle de trésorier-payeur. Mais l'opinion publique européenne acceptera-t-elle plus longtemps de payer sans jouer en contrepartie un rôle politique ?

La médiation de la Turquie et les négociations entre Syrie et Israël ont réalisé récemment des progrès appréciables jusqu'à ce que la guerre à Gaza vienne brutalement interrompre ces pourparlers turcs.

Néanmoins, la Syrie tient au rôle de médiateur de la Turquie et « elle est disposée à reprendre des discussions au demeurant indirectes avec Israël pour parvenir à un accord sur la ligne du 4 juin 1967 ». « Si le gouvernement israélien est prêt, la Syrie le sera également », déclare le ministre Al-Mouallem.

Mais les Syriens pensent que le gouvernement qui a intégré l'extrême droite et qui refuse l'arrêt de la colonisation n'a pas la volonté politique de faire la paix.

Relations avec les Etats arabes

Avec l'Arabie Saoudite, « ce sont des relations fraternelles ... avec parfois quelques nuages. Nous voulons coopérer pour la stabilité de la région » : le 23 septembre 2009, le Président Bachar el-Assad s'est rendu en Arabie Saoudite.

Les relations avec Israël

Les relations entre la Syrie et Israël sont gelées depuis plus de trente ans autour de la question du plateau du Golan, occupé par Israël depuis la guerre de 1967. En 1973, Israël s'empare d'une portion supplémentaire du territoire syrien. La médiation du Secrétaire d'Etat américain Henry Kissinger aboutit à la signature d'un accord de désengagement en mai 1974, qui permet à la Syrie de récupérer les territoires perdus en 1973 et une partie du plateau du Golan.

Des négociations ont lieu de façon intermittente tout au long des années 1990, sur les bases de la Conférence de Madrid, mais l'éclatement de la seconde Intifada en septembre 2000 y met définitivement fin. Les relations entre les deux pays se dégradent dès lors en raison du soutien apporté par la Syrie au Hamas et, en octobre 2003, l'armée israélienne mène un raid aérien sur ce qu'elle suspecte être un camp d'entraînement de terroristes palestiniens, à 15 km au nord de Damas. En décembre suivant, Bachar el-Assad annonce son souhait de reprendre les négociations, mais alors qu'Israël l'invite à Jérusalem en janvier 2004, il rejette l'invitation, arguant d'un simple effet d'annonce israélien.

Les deux pays mènent des pourparlers secrets de septembre 2004 à juillet 2006 qui prennent fin en raison de l'invasion du sud-Liban par l'armée israélienne.

En juin 2007, Ehoud Olmert, Premier ministre, annonce qu'il est prêt à reprendre des négociations directes sans conditions préalables. Toutefois, les tensions sont ravivées en septembre 2007 lorsqu'Israël détruit sur le territoire syrien le réacteur nucléaire d'Alkibar en construction au nord-est du pays. L'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) qui visite le site en juin 2008 trouve des particules de graphite et d'uranium. La Syrie est invitée par El Baradei à plus de coopération. Ces tensions n'empêchent pas l'ouverture de négociations indirectes, avec la Turquie comme médiatrice. Toutefois, l'arrivée au pouvoir de Benjamin Netanyahu en février 2009 a interrompu les discussions, que la Turquie s'efforce à présent de relancer.

Le Président Bachar el-Assad et le Ministre des affaires étrangères, Walid al Mouallem, ont à plusieurs reprises au mois de septembre 2009 dénoncé « l'inexistence d'un partenaire israélien de paix », accusant Israël d'avoir détruit les possibilités de paix en attaquant le Liban puis lors de l'offensive à Gaza, et de prouver par ses différentes politiques (colonisation, blocus ...) qu'elle ne cherche pas réellement une solution au conflit.

Les principes de base de la paix

Le pouvoir syrien est pleinement soutenu par la population dans ses efforts pour trouver un accord avec Israël. Des progrès pourraient être réalisés si Israël acceptait de considérer de façon positive l'application des Résolutions 242 et 338 du Conseil de sécurité. La position syrienne est souple, mais ferme sur le principe de la terre contre la paix et sur le retour du Golan à la Syrie.

Annapolis n'a pas donné de résultats. La Syrie attend un engagement accru de l'Europe dans le processus de paix, en prenant pour références la conférence de Madrid (1991) et l'Initiative de paix arabe. On ne peut pas être optimiste à court terme, mais il faut se fixer la paix comme objectif à moyen terme.

Un processus de paix en trois phases selon le Président Bachar el-Assad

A l'heure actuelle, la Syrie conçoit un nouveau processus de paix en trois phases.

La première est le règlement d'un certain nombre de problèmes concernant Gaza, notamment un cessez-le-feu durable, la levée du blocus et l'échange de prisonniers entre Israël et les Palestiniens. Ceci doit être accompagné de garanties internationales.

La deuxième phase est celle de la réconciliation entre les différentes factions palestiniennes : c'est-à-dire le Fatah et le Hamas. « L'Europe a commis l'erreur de faire une distinction entre le Fatah et le Hamas. Elle doit désormais soutenir tous les Palestiniens, quelle que soit leur allégeance politique. »

La troisième phase est celle des négociations visant à instaurer la paix entre toutes les parties intéressées. La tenue d'une conférence de paix, comme l'avait proposé le Président français, était une possibilité à condition que les objectifs soient clarifiés. Un second Annapolis ne servirait à rien.

Un accord de paix global

La Syrie est disposée à conclure un accord avec Israël sur la restitution du Golan, qui doit être considéré comme une étape dans la préparation d'un accord de paix global. « Les Palestiniens vivant en Syrie restent calmes parce qu'ils gardent toujours l'espoir d'un accord de paix global et ont confiance en nous. »

La conclusion d'un accord séparé entre la Syrie et Israël n'a pas de sens et « serait une bombe à retardement pour la région s'il n'était pas suivi d'un accord de paix global ».

Si Israël réussissait à conclure un accord de paix séparé avec la Syrie, il serait à craindre qu'il ne fasse plus aucun effort pour régler le problème avec les Palestiniens.

Le rôle et la position du Hamas

Selon la conviction de la Syrie, « le Hamas serait prêt à faire la paix ».

Depuis deux ans, le Hamas fait savoir qu'il n'a pas pour objectif la destruction d'Israël. « en acceptant les frontières israéliennes d'avant le 4 juin 1967, le leader politique du Hamas, Khaled Mechaal, a de facto reconnu implicitement l'existence d'Israël ». Le Hamas accepte aussi l'idée d'une solution reposant sur la coexistence de deux Etats. L'Europe et les Etats-Unis ne peuvent rien demander de plus à ce stade.

La Syrie a cependant quelques problèmes avec les Frères musulmans, mais vu la situation des peuples frères dans les Territoires palestiniens, elle a décidé de coopérer avec le Hamas. « Cette coopération ne signifie pas qu'elle adhère à la philosophie politique du Hamas. »

Selon le gouvernement israélien, la Syrie doit cesser tout soutien au terrorisme, au Hamas et aux organisations islamiques jihadistes. Elle doit cesser de fournir des armes au Hezbollah et de participer à la déstabilisation du Liban, de soutenir le terrorisme en Irak, et elle doit mettre fin aux liens stratégiques qu'elle noue avec le régime iranien.

Les relations avec l'Iran

La Syrie est contre la détention d'armes nucléaires par un Etat, quel qu'il soit, au Moyen-Orient. Elle a déjà proposé en 2003 de faire de cette région une zone dénucléarisée et privée d'armes de destruction massive.

La Syrie a signé et ratifié le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) et a le droit d'utiliser de l'uranium enrichi à des fins pacifiques. « Nous avons l'assurance des hautes autorités iraniennes – le guide suprême et le Président – que ce programme nucléaire est civil. »

L'Iran, en tant qu'Etat signataire du TNP, a aussi le droit d'utiliser l'énergie nucléaire de manière pacifique. Dans ses pourparlers avec l'Iran, le gouvernement syrien a insisté pour que ce pays parvienne à un accord avec l'AIEA sur l'observation et le contrôle de son programme nucléaire.

La solution au problème du programme nucléaire iranien doit passer par un accord sur l'observation. Si l'Iran n'accepte pas de mécanisme d'observation, il affaiblira sa position.

Toute solution doit passer par le dialogue. La Syrie est opposée à une solution militaire également parce qu'elle est consciente des dangers que cela comporterait pour la région. « La sécurité du Golfe est pour la Syrie une ligne rouge à ne pas franchir. » Au demeurant, on ne peut exclure une « décision irréfléchie d'Israël pour entraîner l'Occident dans une confrontation avec l'Iran ».

Les relations avec les Etats-Unis

Actuellement, l'obstacle à une normalisation entre la Syrie et les Etats-Unis reste le dossier des sanctions américaines. « On ne peut pas classer la Syrie parmi les Etats terroristes et en même temps leur demander de coopérer contre le terrorisme. » Par contre, la Syrie est prête à « coopérer pour assurer la sécurité et la stabilité en Irak, ce qui permettrait le retrait des forces étrangères. La Syrie est favorable à un Irak uni, indépendant, sûr et prospère ». Bagdad accuse la Syrie des attentats d'août 2009 dans ce pays. « Que l'on apporte des preuves », répondent les responsables politiques de ce pays.

Aux opinions susmentionnées, votre rapporteure ajoute encore les paragraphes suivants.

Les relations syro-américaines se sont fortement dégradées avec l'invasion américaine en Irak, condamnée par Damas.

Alors que les Etats-Unis coupent le pipeline permettant l'acheminement du pétrole irakien vers la Syrie, celle-ci semble changer d'attitude. Elle collabore avec la CIA, refoule un certain nombre de responsables irakiens, ferme des bureaux d'organisations palestiniennes à Damas, tout en poursuivant son retrait partiel du Liban. Toutefois, le contrôle aux frontières se relâche vite et Washington durcit à nouveau sa position, approuvant après coup le raid israélien d'octobre 2003. Le 11 novembre, le Congrès américain vote le *Syria Accountability and Lebanese Sovereignty Act*, qui autorise le Président à édicter des sanctions, ce que fait Georges W. Bush le 11 mai 2004.

Ces sanctions consistent en :

- un embargo aérien (aucune liaison aérienne directe n'existe toutefois entre les deux pays depuis 1979) et l'inscription de la Syrie sur la liste des Etats soutenant le terrorisme ;
- l'interdiction d'exporter les biens de la « United States Munitions List » (armes, munitions, etc.) et ceux de la « Commerce Control List » (biens à utilisation duale tels que la technologie nucléaire, les biens chimiques, les lasers, etc.) ;
- l'interdiction d'exporter les biens fabriqués aux Etats-Unis, à l'exception des denrées alimentaires et des médicaments.

Les investissements américains en Syrie restent autorisés, les sanctions étant donc somme toute peu sévères.

Le président Bush a de plus décidé d'ajouter d'autres sanctions :

- en vertu du *Patriot Act*, les banques américaines ne peuvent plus entretenir de relations directes avec la Commercial Bank of Syria et la Syrian Lebanese Bank.
- en vertu de l'*International Emergency Powers Act*, les avoirs américains de certains particuliers sont bloqués. Les personnes visées (une vingtaine) sont celles identifiées comme participant à la prolifération des ADM, étant en association avec Al Qaida ou les talibans, ou ayant des activités de déstabilisation en Irak ou au Liban.

Suite à l'assassinat de Rafiq Hariri en février 2005, Washington rappelle son ambassadeur, mettant fin à ses relations diplomatiques avec Damas. La question de l'Irak et du soutien au Hezbollah restent au centre des préoccupations américaines.

Le 12 septembre 2006, l'ambassade américaine à Damas est victime d'un attentat. Georges Bush en 2008 étend les sanctions et accuse la Syrie d'avoir cherché à développer des armes nucléaires.

Les Etats-Unis souhaitent cependant avoir le soutien de la Syrie dans la lutte contre les djihadistes étrangers en Irak, mais la Syrie semble craindre des représailles d'Al Qaida.

Mais les Etats-Unis soupçonnent en même temps la Syrie d'avoir des relations ambiguës avec Al Qaida et d'autres groupes armés.

La coopération est souhaitée par les Etats-Unis, mais elle n'est pas facile à mettre en place.

Le contrôle des flux de djihadistes vers l'Irak serait un moyen de pression utile dans les mains de la Syrie pour toute négociation future avec les Etats-Unis.

D'autre part, les Etats-Unis reconnaissent que la Syrie, qui a considérablement durci les conditions d'entrée sur son sol des jeunes Arabes étrangers de 18 à 25 ans, « a fait des efforts pour contrôler les allées et venues ». Ils affirment à présent que le flot, qui comptait chaque mois entre 120 et 140 entrées de combattants, s'est réduit à moins d'une douzaine en moyenne depuis début 2009.

Damas espère de nouvelles relations avec Washington, notamment depuis l'élection de Barack Obama à la présidence. Celle-ci marque en effet un certain changement de la politique étrangère américaine et, dès février 2009, des rencontres de haut niveau ont lieu entre les deux pays. Alors que Barack Obama décide de renouveler les sanctions en mai, Georges Mitchell – envoyé spécial au Moyen-Orient – annonce en juillet qu'elles seront allégées. Mais le réchauffement se traduit surtout par l'annonce le 24 juin de l'envoi d'un ambassadeur américain à Damas (ambassadeur qui n'a pas encore été nommé).

Bien qu'elle reste stigmatisée comme Etat soutenant le terrorisme et pour activités illégales dans le domaine nucléaire, la Syrie est aussi perçue à Washington comme un acteur incontournable pour la résolution des différents conflits de la région. Le Ministre des affaires étrangères disait récemment à propos du Président Obama : « Il n'a pas échoué sur la colonisation, il a créé une prise de conscience. Mais le chemin est bloqué. » Il ajoutait par ailleurs qu'il n'avait pas réussi à convaincre Netanyahu. « Ce qui importe c'est la dynamique du dialogue... le processus a commencé... il sera lent... il nécessite d'autres décisions... » Le propos est à retenir car il est positif.

L'accord d'association avec l'Union européenne

Les relations entre la Syrie et l'Union européenne sont régies par l'accord de 1977. En effet, alors que la Syrie est membre à part entière du processus de Barcelone, elle ne peut bénéficier de la politique européenne de voisinage : la mise en oeuvre de l'accord d'association paraphé en octobre 2004 a été suspendue par les Etats membres de l'UE (essentiellement la France, le Royaume-Uni et les Pays-Bas), qui ont décidé que le contexte politique ne permettait pas la signature et la ratification.

Toutefois, la Syrie bénéficie de l'instrument européen de voisinage et de partenariat, qui permet de définir le cadre stratégique de la coopération entre l'UE et la Syrie.

En mars 2007, Javier Solana s'est rendu à Damas, après un gel des rencontres de haut niveau suite à la crise du printemps 2005. Les négociations ont repris sur de nouvelles modalités pour le partenariat, et la question de l'opportunité d'une signature a été soumise au COREPER début septembre 2009. En effet, la Syrie entretient à présent des relations apaisées avec la France, et le gouvernement britannique a déclaré début août qu'il ne voyait plus d'obstacle à la conclusion de l'accord, malgré des préoccupations récurrentes sur la question des droits de l'homme.

Entre-temps, quand l'Union européenne avait fixé le 26 octobre 2009 comme date pour la signature définitive de l'accord d'association, la Syrie a annoncé qu'elle ne serait pas au rendez-vous. La Syrie a réclamé un délai pour mener une étude d'impact de l'ouverture de son marché sur l'équilibre de son économie, industrie et agriculture. Aucune nouvelle date n'a été fixée.

Ainsi, la Syrie se trouve au coeur de nombreux dossiers. Elle n'a toutefois pas pour l'instant un rôle réellement constructif et positif. Son isolement est réel à partir de 2005. Depuis, elle a surtout réduit ses agissements négatifs. La Syrie semble peu encline à satisfaire aux exigences de la communauté internationale. Elle se dit « combattante pour la paix » et « solidaire du peuple palestinien ». Elle prétend vouloir être un « partenaire actif » et non dépendant comme le sont l'Egypte ou la Jordanie. La relation à Israël se définira dans un « nouveau contexte », « un nouveau modèle équitable » qui se forgera à partir de la « réconciliation arabe » et celle des pays islamiques. Les actes attendus sont ceux de la levée du blocus à Gaza et l'arrêt de la colonisation.

Le Président Bachar Al Assad était à Paris le 13 novembre 2009 et votre rapporteure l'a rencontré lors d'une entrevue avec le Président du Sénat français.

Le Président syrien se déclare déçu par la politique menée par les Etats-Unis, depuis l'élection de Barack Obama. Il souhaite un véritable « plan d'action » et déclare : « le point faible, c'est le parrain américain ». « Nous sommes d'accord avec les déclarations de principe, mais quel est le plan d'Obama ? ».

« Le discours est en décalage avec l'action ». Le Président américain est « empêtré » dans une situation intérieure compliquée. « Il a contre lui le Congrès de Mme Clinton ». Barack Obama a donné « deux gifles » à Mahmoud Abbas et l'a affaibli. D'abord en le faisant aller à New York avec Netanyahu, sans avoir obtenu l'arrêt de la colonisation, ensuite, en l'obligeant à rejeter le rapport Goldstone.

Le Président syrien prétend que la réconciliation palestinienne est possible par des élections ou la mise en place d'un « gouvernement provisoire ». Il pense que Mahmoud Abbas y est favorable et que cette « réconciliation peut se faire en Syrie »... Il pense aussi que le « Hamas est l'alternative à Arafat ».

Par ailleurs, le Premier ministre israélien, M. Netanyhaou, présent également à Paris au même moment, s'est dit prêt à reprendre « sans condition préalable » des négociations de paix avec la Syrie. Une offre similaire avait été faite par le Président syrien en octobre dernier.

Le Liban

Après la guerre civile dévastatrice en 1975 et 1989, le Liban avait retrouvé la paix après **la signature des accords de Taëf** (1989), qui prévoyaient un plan de désarmement progressif des milices et une révision de la Constitution de 1943 pour adapter le système politique libanais au poids démographique actuel des diverses communautés.

La Constitution révisée inclut dans son Préambule la suppression graduelle du confessionnalisme politique (quatre communautés religieuses : les Musulmans : Chiites, Sunnites et Druzes et les Chrétiens maronites). On constate que cette stipulation est restée lettre morte. Le confessionnalisme subsiste toujours au Liban et un nouveau déséquilibre politique a surgi avec **l'émergence du Hezbollah, mouvement islamiste chiite et politique disposant d'une milice bien organisée et armée**. Les activités du Hezbollah ont entraîné le départ des troupes israéliennes qui occupaient le Sud-Liban (depuis 1982).

Ce fut une défaite pour les Israéliens et un « **jour de libération nationale pour le Liban** » naissant, et **une victoire pour le Hezbollah** qui contrôlait totalement le Sud du pays. L'armée libanaise n'y pénétrait pas.

Le 14 février 2005, Rafiq Hariri, ancien Premier ministre, est victime d'un attentat. La Syrie est mise en cause par la communauté internationale et un grand nombre de Libanais. Cet attentat déclenche la « Révolution du cèdre ». Le 28 février 2005, le Premier ministre pro-syrien, Omar Karame, remet sa démission. Mai-juin 2005 : les élections législatives ont lieu au Liban (en quatre phases) : « **les forces du 14 mars** » (en référence à la manifestation géante, un mois après la mort de Rafiq Hariri), formées de tous les partisans anti-syriens, **vont remporter les élections**. Elles contrôlent les deux tiers de l'Assemblée et le poste de Premier ministre, confié à **Fouad Siniora**.

Le Hezbollah pro-syrien obtient 11 % des suffrages et 14 députés sur 118, et le Bloc de la résistance et du développement, auquel il appartient, 27,4 %. Son chef, Hassan Nasrallah, appelle au dialogue et se prononce en faveur d'un « gouvernement d'unité nationale ». Le Hezbollah rejoint pour la première fois le gouvernement le 19 juillet 2005.

Après de laborieuses négociations avec le Président Lahoud, Fouad Siniora parvient à former un gouvernement qui est le premier après le retrait des militaires syriens et le premier à comprendre des membres du Hezbollah. A l'exception du bloc du Général Michel Aoun, Chrétien maronite, la plupart des courants politiques sont représentés.

La huitième session de la conférence de dialogue visant à parvenir à un accord sur le **désarmement du Hezbollah** s'est ouverte le 8 juin 2006 à Beyrouth sur fond de désaccord.

Les principaux leaders musulmans et chrétiens estiment que l'armée libanaise ne pourrait pas répondre à la puissance militaire israélienne. Le Hezbollah estime être capable de « riposter aux agressions israéliennes contre le Liban », demande le retrait israélien du secteur des fermes de Chebaa et le retour des Libanais prisonniers en Israël. Israël de son côté réclame une sécurisation de sa frontière nord contre toute attaque et le retour de ses soldats faits prisonniers par le Hezbollah.

En juillet 2006, après des provocations de la part du Hezbollah, l'armée israélienne commence la plus importante attaque du Liban depuis l'invasion de 1982, qui surprend par son ampleur et sa brutalité. Certains commentateurs parlent de sa « disproportion ». Une large partie de la population libanaise, y compris des Chrétiens et des Sunnites, soutient le Hezbollah par ressentiment contre Israël.

Le 5 août, la France et les Etats-Unis s'accordent pour soutenir un projet de résolution au Conseil de sécurité des Nations unies, permettant un cessez-le-feu permanent et une solution à long terme du conflit. Ce projet soutient la Résolution 1559 et les accords de Taëf et appelle à l'arrêt de toute attaque du Hezbollah et de toutes opérations militaires offensives d'Israël. **Le 11 août 2006, le Conseil de Sécurité de l'ONU adopte la Résolution 1701 à l'unanimité qui met fin à la violence**.

Le texte insiste sur la souveraineté d'Israël et du Liban et le respect de leurs frontières, y compris dans la zone des fermes de Chebaa.

Le Hezbollah continue ses efforts pour s'imposer au gouvernement et bloque sans cesse les efforts du gouvernement pour mettre en oeuvre sa politique.

Finalement, la branche armée du Hezbollah prend l'aéroport de Beyrouth par la force et occupe quelques quartiers sunnites de Beyrouth ouest.

Grâce à la médiation du Qatar, la majorité et l'opposition concluent l'accord de Doha du 21 mai 2008 qui a permis à l'opposition d'obtenir au sein du gouvernement la minorité de blocage qui lui était

refusée jusqu'alors. Cet accord a le mérite d'avoir permis d'éviter un dérapage vers la guerre civile en mettant fin aux blocages politiques et institutionnels qui avaient dominé la politique au Liban depuis 2006.

L'accord débloque aussi les tergiversations sur l'élection du Président. Le 25 mai 2008, Michel Sleimam est élu Président de la République, tandis que le 11 juillet 2008, un nouveau gouvernement d'unité nationale est formé dont Fouad Siniora est le Premier ministre.

Les armes du Hezbollah

Les accords de Taëf, qui mettent fin à la guerre civile en 1990 à laquelle le Parti de Dieu a peu participé, permettent au Hezbollah de garder ses armes dans le Sud, au titre de la « résistance ». Même après le départ de la Syrie sous la pression internationale, le gouvernement de Fouad Siniora, né de la mobilisation anti-syrienne, concède au Hezbollah le droit à ses armes, remettant leur discussion à plus tard.

A la conférence de Doha en mai 2008, la question de l'armement du Hezbollah manque de remettre en cause la poursuite de la conférence ; la proposition du Qatar suggérait en effet d'inclure dans le communiqué final de la conférence une clause sur des garanties contre tout usage des armes à des fins politiques internes. Le Hezbollah exclut tout débat sur la question et a menacé de faire échouer les pourparlers.

Si la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL) n'a pas pour mandat de désarmer le Hezbollah, le règlement du conflit suppose de démanteler la branche armée du mouvement chiite. Son intégration dans l'Armée libanaise et sa participation à une défense nationale restent encore très hypothétiques. En attendant les négociations sur la composition du nouveau gouvernement, l'avenir semble porteur de risques. Le Liban vit aujourd'hui dans la méfiance et, dans le camp de la majorité actuelle, certains parlent ouvertement de réarmer.

Différentes sources officieuses font en outre état d'un réarmement rapide du Hezbollah via la Syrie. L'Allemagne a ainsi dépêché des experts du contrôle des frontières pour aider le gouvernement libanais à appliquer l'embargo international sur les armes. Cette aide technique bilatérale est un substitut à deux options initialement envisagées : d'une part, le déploiement de la FINUL sur la frontière syrienne ; d'autre part, la mise en place d'une mission de surveillance dans le cadre des capacités de gestion civile des crises développées par l'Union européenne.

Le 27 août dernier, le Conseil de sécurité a reconduit pour un an le mandat de la FINUL. Suite à l'engagement pris par le gouvernement libanais en août 2007 de déployer 15 000 hommes dans le Sud-Liban, le Conseil de sécurité avait déjà prorogé le mandat de la FINUL et décidé que ses effectifs seraient portés à un maximum de 15 000 hommes. La Force est chargée de contrôler la cessation des hostilités, d'accompagner et d'appuyer les forces armées libanaises à mesure de leur déploiement et de faciliter l'accès humanitaire aux populations civiles du Sud-Liban¹⁰.

La Commission d'enquête internationale et le Tribunal spécial

Après l'assassinat de l'ancien Premier ministre libanais, Rafiq Hariri, le Conseil de Sécurité des Nations unies a adopté la Résolution 1595 (du 7 avril 2005), mettant en place une Commission d'enquête internationale indépendante chargée d'enquêter sur cet assassinat.

Le premier rapport de la Commission d'enquête internationale, dirigée par le magistrat allemand Detlev Mehlis, en date du 20 octobre 2005, a conclu qu'« un faisceau de preuves conduisait à l'implication tant du Liban que de la Syrie dans l'assassinat de l'ex-Premier ministre libanais » et que l'attentat aurait été mené par un groupe disposant de ressources considérables et d'une organisation minutieuse.

Dans son second rapport présenté le 12 décembre 2005 au Conseil de sécurité, Detlev Mehlis a affirmé que si la Syrie avait amélioré sa coopération avec la Commission d'enquête, en autorisant l'interrogation de cinq hauts représentants syriens soupçonnés d'être impliqués dans l'assassinat, elle devrait faire davantage pour lever tout doute concernant sa volonté de faire connaître la vérité.

¹⁰ Site officiel des Nations Unies : http://www.un.org/french/peace/peace/cu_mission/finul/finulB.htm

Dans la Résolution 1644 adoptée le 15 décembre 2005, le Conseil de sécurité a prorogé le mandat de la Commission d'enquête internationale et l'a autorisée à apporter une assistance aux autorités libanaises sur les attentats commis au Liban depuis le 1er octobre 2004¹¹.

Après le départ de Detlev Mehlis, le Secrétaire général a nommé Serge Brammertz, de nationalité belge, à la tête de la Commission internationale indépendante. Après avoir présenté son sixième rapport au Conseil de sécurité le 12 décembre 2006, il a souligné que l'enquête n'avait de sens que si elle débouchait sur un processus judiciaire et qu'elle était confiée à un Tribunal spécial. C'est ainsi que, conformément à la Résolution 1757 adoptée par le Conseil de sécurité le 30 mai 2007, les dispositions «juridiquement contraignantes» de l'Accord entre l'ONU et le Liban sur la création du Tribunal spécial pour le Liban et du Statut du Tribunal sont bien entrées en vigueur le 10 juin 2007, même si le Parlement libanais ne les a pas ratifiées.

Le 14 novembre 2007, le Secrétaire général désigne M. Bellemare, de nationalité canadienne, pour succéder à M. Brammertz en tant que Commissaire de la Commission d'enquête. Le même jour, le Secrétaire général nomme M. Bellemare au poste de procureur du Tribunal spécial pour le Liban¹².

Le 26 février 2009, le Secrétaire général de l'ONU a confirmé que le Tribunal spécial pour le Liban commencerait à fonctionner en tant qu'organe judiciaire indépendant le 1er mars 2009¹³.

C'est dans ce contexte que, en mai dernier, le journal Libération citant des informations obtenues de « sources proches du tribunal spécial pour le Liban » par l'hebdomadaire allemand Der Spiegel écrivait que « des investigations intensives menées au Liban pointent toutes vers une nouvelle conclusion : ce ne sont pas les Syriens, mais les forces spéciales de l'organisation chiite libanaise Hezbollah qui ont planifié et exécuté » l'attentat qui a coûté la vie à Hariri, le 14 février 2005¹⁴.

Le Hezbollah libanais a réagi à ces propos en dénonçant « des affabulations qui ont pour objectif d'influencer la campagne électorale et faire oublier les informations sur le démantèlement des réseaux d'espionnage travaillant pour le compte d'Israël ». De son côté, le courant de Saad Hariri, le fils du Premier ministre assassiné et pilier de la majorité parlementaire anti-syrienne a refusé de commenter les informations du magazine allemand. Quant au bureau du procureur du TSL, il a lui aussi affirmé qu'il ne commentait pas les questions liées aux aspects techniques de l'enquête.

Lors des élections législatives du 7 juin 2009, la coalition du 14 mars a conservé une large majorité de 71 sièges sur un total de 128, tandis que l'opposition, conduite par le Hezbollah et le parti chrétien de Michel Aoun, a remporté 58 sièges.

En votant contre l'opposition pour la coalition du 14 mars, l'électorat libanais a réaffirmé son alignement avec les pays arabes pro-occidentaux, Arabie Saoudite et Egypte, et son ouverture sur l'Occident. L'option irano-syrienne a été clairement rejetée par les électeurs chrétiens qui ont fait basculer le résultat du scrutin. La décision finale aurait en effet été déterminée par le vote des communautés chrétiennes très divisées entre le camp du 14 mars, farouche opposant à l'occupation syrienne, et leurs adversaires chrétiens rassemblés autour de la figure du général Michel Aoun. Ce dernier, ancienne figure emblématique du refus de l'occupation syrienne devenue l'allié du Hezbollah, n'a pas convaincu les électeurs de sa volte-face.¹⁵

Saad Hariri, leader de la majorité, a été choisi par le parlement pour former un gouvernement. Jusqu'à présent, il n'a pas réussi à constituer un gouvernement d'unité nationale qui serait composé de 15 ministres pour la majorité, 5 ministres désignés par le Président et 10 ministres pour l'opposition.

Malgré la victoire sans appel des forces du 14 mars, les spécificités du système politique libanais n'entraînent pas une composition automatique du gouvernement. La nouvelle crise politique, un an après l'accord de Doha qui avait mis fin à dix-huit mois d'impasse institutionnelle en permettant

¹¹ Site officiel des Nations Unies - <http://www.un.org>

¹² Site officiel des Nations Unies - <http://www.un.org/french/newscentre>

¹³ Centre d'actualités de l'ONU - <http://www.un.org/apps/newsFr>

¹⁴ Article du journal Libération intitulé « Meurtre d'Hariri au Liban : l'enquête pointerait le Hezbollah », 24 mai 2009

¹⁵ Extraits de l'article du Figaro « Liban : le camp anti-syrien proclame sa victoire » publié le 8 juin 2009

l'élection du Président de la République, Michel Sleimane, et la formation d'un cabinet d'union nationale, a mis plusieurs mois avant de trouver une conclusion le 9 novembre 2009. Le gouvernement, mis en place, répond à des équilibres de circonstances... La Syrie semble avoir validé ces conclusions.

Les réfugiés palestiniens au Liban

A l'heure actuelle, plusieurs centaines de milliers de réfugiés palestiniens vivent toujours au Liban. Ils sont officiellement 430 000, répartis dans 12 camps, mais nul ne peut estimer leur nombre avec précision et les chiffres, très variables, oscillent entre 200 000 personnes et 350 000 personnes. Selon le gouvernement libanais, le chiffre exact se situerait entre 280 000 et 300 000 personnes.

Ils n'ont jamais pu obtenir la citoyenneté libanaise car le gouvernement redoute qu'un afflux de plus de 400 000 Palestiniens, selon les estimations officielles, soit environ 15 % de la population totale, ne bouleverse encore plus l'équilibre religieux qui est le fondement le plus important des institutions politiques du pays.

En conséquence, la plupart de ces réfugiés, privés des droits les plus élémentaires des citoyens et concentrés dans des camps souvent dépourvus des services publics de base, vivent dans des conditions misérables.

Depuis 2005-2006, le gouvernement libanais, conscient de l'aggravation de la situation, suit de plus près les problèmes de ces réfugiés.

La Résolution 1559 du Conseil de sécurité des Nations unies, adoptée en septembre 2004, exige le désarmement des organisations palestiniennes au Liban et le gouvernement a créé depuis lors un comité chargé de négocier le désarmement des bases situées en dehors des camps et la réglementation des armes à l'intérieur des camps.

Le gouvernement a continué de développer sa coopération avec l'Autorité palestinienne. Pour améliorer la situation socio-économique des réfugiés, il les autorise désormais à avoir un emploi dans certains secteurs d'activité. Il a noué le dialogue avec les dirigeants des camps et est en train de mettre sur pied des projets de réinsertion.

Les forces de sécurité libanaises n'ont pas le droit de pénétrer dans les camps, où le maintien de la sécurité est du ressort des responsables palestiniens des camps. Les groupes politiques palestiniens y sont actifs, mais ils coopèrent pour assurer la sécurité et la stabilité.

Tous les intéressés savent qu'il faut éviter à tout prix que des extrémistes radicaux prennent le pouvoir dans les camps. Chacun garde en mémoire l'exemple de Nahr El Bared, où le groupe radical Fatah Al-Islam s'est infiltré, provoquant durant l'été 2008 des combats contre les forces armées libanaises. Celles-ci avaient perdu quelque 150 hommes et le camp avait été totalement détruit, laissant 30 000 réfugiés sans abri : personne ne veut voir de tels événements se reproduire.

Au Liban, un débat s'est engagé sur la possibilité d'accorder la citoyenneté libanaise à un petit nombre de réfugiés, notamment à ceux qui sont mariés à des ressortissants libanais ou qui ont des enfants issus de ces mariages.

Un accord de paix israélo-palestinien devra obligatoirement prévoir une solution au problème des réfugiés, ce que le Liban considère comme une priorité. Il envisage différentes possibilités pour ces réfugiés, en particulier leur installation dans un pays tiers, leur installation au Liban, leur retour dans les Territoires palestiniens, leur retour en Egypte et des compensations.

L'Irak

Trois questions dominant pour l'instant :

- La pacification est-elle réelle et survivra-t-elle au départ des forces américaines ?
- La stabilisation des forces démocratiques n'est-elle que relative après cinq élections et l'exercice du pouvoir par le Premier ministre Nouriel Malikir ?
- L'équilibre national religieux et ethnique entre sunnites, chiïtes, et Kurdes est-il stable ?

Enfin, ce pays détruit suppose que s'engage une reconstruction estimée à 60 milliards de dollars.

1. Vers la fin de l'occupation américaine et le retrait des troupes étrangères

Débutée en mars 2003, l'opération Iraqi Freedom a réuni au sein d'une coalition menée par les Etats-Unis jusqu'à 38 pays et environ 300 000 soldats (250 000 Américains, quelque 40 000 Britanniques, le reste des contingents allant de 2 000 Australiens à 70 Albanais).

Parmi les premiers retraits, on retiendra celui de l'Espagne suite à l'élection de José Luis Zapatero en mars 2004, puis celui des troupes italiennes en 2006 (suite à la victoire de Romano Prodi). La plupart des contingents sont toutefois partis d'octobre à décembre 2008, soit à la fin du mandat de l'ONU (départ de 13 pays).

En décembre 2008, le Parlement irakien autorise la présence pour six mois supplémentaires de 5 000 soldats étrangers – essentiellement britanniques. Suite au départ des troupes salvadoriennes et estoniennes dès le mois de janvier, puis à celui des troupes britanniques, australiennes et roumaines en juillet, il ne reste dès lors plus que 130 000 soldats américains en Irak.

La présence de ces soldats est légalisée par l'accord sur le statut des forces américaines (SOFA), adopté par le Parlement le 27 novembre 2008 et qui prévoit leur retrait. Dès le 1^{er} janvier 2009, les forces irakiennes prennent le contrôle de la « zone verte », symbole de la présence américaine.

L'évacuation, qui représente un véritable défi logistique, doit s'effectuer en trois étapes :

- en juin 2009, l'armée américaine s'est retirée des villes, à l'exception de Mossoul, où la tension et la violence restent élevées.
- En août 2010, le gros des troupes devra être parti, une « force de soutien » de 35 à 50 000 hommes restant sur place
- Fin 2011, il ne restera plus que des unités destinées à la formation et à la logistique, sans aucune base permanente.

Un aménagement des échéances est possible en cours de processus, par accord entre les deux pays.

L'armée irakienne représente quelque 260 000 hommes, auxquels s'ajoutent 500 000 policiers (ainsi que des milices d'autodéfense et des polices locales).

Les forces irakiennes sont confrontées à divers problèmes : un manque de matériel, avec un budget réduit en raison d'une baisse des cours du pétrole, une corruption généralisée, une efficacité variable, la fragile adhésion à l'Etat de certains de ses éléments, les conflits confessionnels. Tous ces problèmes hypothèquent l'avenir du pays, une fois que les troupes américaines ne seront plus là pour soutenir les forces irakiennes dans leurs opérations de contre-insurrection. Certains redoutent un retour en force des insurgés qui attendraient le départ américain pour lancer des offensives.

De fait, un regain de violence s'est fait sentir dès avril 2009 (avec un pic de 25 morts parmi les soldats américains en mai), soit deux mois avant le retrait américain des villes. Les attentats anti-chiïtes se sont multipliés, notamment à Bagdad et à Mossoul, et le mois d'août a été le plus meurtrier depuis un an avec 456 morts parmi les civils (chiffres fournis par les autorités irakiennes). Au mois de septembre, la situation paraissait se calmer malgré 125 morts civils. Cependant, un très violent attentat a eu lieu en octobre à Bagdad faisant 135 morts et plus de 70 blessés.

2. La situation sécuritaire s'était cependant améliorée, mais survivra-t-elle au départ des Américains et à l'action organisée d'Al Qaida ? Certaines autorités demandent le limogeage du Ministre de l'intérieur et l'élargissement de la « zone verte » ultraprotégée à toute la ville de Bagdad. L'armée américaine estime que les violences ont baissé de 85 % en deux ans, avec 594 attaques en août 2009 contre 4 064 attaques en août 2007. Alors qu'en 2006, année la plus meurtrière pour les civils, on dénombrait 27 652 morts confirmées (selon le Iraq Body Count Project), ce chiffre est descendu à 9 214 pour 2008 et 1 951 au 10 juin 2009. Pour ce qui est des pertes américaines, elles

s'élèvent à 4 352 morts au 19 octobre 2009. L'année la plus meurtrière a été 2007 avec 904 morts. Si l'on ajoute les pertes de la coalition (179 Britanniques et 139 morts d'autres nationalités), le total s'élève à 4 670 – dont 1 386 pour la seule province de Bagdad.

Cependant, si 14 provinces sont considérées comme sécurisées, il en reste au moins 4 dans lesquelles la situation n'est pas stabilisée et qui pourraient persister comme foyers d'insurrection. Outre Bagdad et la province d'Al-Anbar (qui comprend Fallujah et Ramadi), les provinces de Ninevah (et plus particulièrement la ville de Mossoul) et de Diyala (au nord-est de Bagdad, frontalière avec l'Iran et bastion d'Al Qaida en Irak) sont les plus dangereuses.

3. La poudrière du Kurdistan à Kirkouk et le contrôle du pétrole

Le Kurdistan irakien, ou Région autonome du Kurdistan, compte 2,5 millions de Kurdes et bénéficie d'une large autonomie garantie par la Constitution, qui établit un Etat fédéral (article 113). Trois provinces (Dohouk, Erbil et Souleimaniyé) sont sous l'autorité du gouvernement régional du Kurdistan, inauguré le 7 mai 2006, et qui a pour Premier ministre Nechirvan Idris Barzani.

Le gouvernement est compétent en matière législative dans certains domaines et dispose d'une force armée dotée d'armes légères : les Peshmergas (quelque 100 000 hommes). Il dispose de la compétence d'imposition et de la direction de ses forces de police et de sécurité (anciennes milices du PDK/UPK). Les provinces fixent librement les dates des élections provinciales.

Les Kurdes revendiquent totalement ou en partie les provinces de Diyala, Kirkouk, Ninevah, Salah ad Din et Wassit, formant ainsi une zone conflictuelle surnommée « trigger line », où l'armée irakienne et les forces kurdes se font face et qui pourrait rapidement se transformer en nouveau champ de bataille.

La ville de Kirkouk est l'objet de tensions particulières : considérée comme la capitale du Kurdistan par les Kurdes (« leur Jérusalem »), elle est surtout un centre de la production pétrolière nationale, concentrant 13 % des réserves prouvées du pays. Or la Constitution prévoit dans son article 140 la tenue d'un référendum afin de déterminer le sort de la ville et de sa région. Le gouvernement ne cesse de repousser la date du référendum, tandis que les Kurdes réclament qu'il n'ait lieu qu'une fois partis les habitants arabes installés par Saddam Hussein en vue de modifier l'équilibre démographique de la région.

Les Arabes sunnites, les Turkmènes et les autorités turques s'opposent fortement à tout contrôle kurde sur la ville, car cela modifierait les rapports de force en faveur des Kurdes qui gagneraient en ressources et en poids.

En avril 2009, un rapport adressé aux autorités irakiennes par le représentant spécial du Secrétaire général de l'ONU, Staffan de Mistura, présentait une série de propositions devant permettre un compromis dans le cadre de la Constitution. En juin, un Groupe de travail de haut niveau a été lancé entre le gouvernement national et le gouvernement régional kurde afin de trouver une solution à la question kurde.

Outre le rattachement de la région au Kurdistan, les Kurdes réclament le droit de signer des contrats en direct et de commercialiser les hydrocarbures situés sous leur juridiction. Les tensions sur la question du contrôle du pétrole se sont intensifiées depuis juin 2009, lorsque le gouvernement du Kurdistan a commencé à exporter du pétrole sans que Bagdad ait validé les contrats.

4. Les élections de janvier 2010

Le 16 janvier 2010 auront lieu les élections législatives. L'actuel Premier ministre, le chiite Nouri al Maliki, a choisi de se présenter au sein d'une coalition multiconfessionnelle. Sa formation, la Coalition de l'Etat de droit, regroupe quarante mouvements et partis politiques, ainsi que des indépendants, représentant toutes les communautés irakiennes.

Les partis chiites (notamment le Conseil supérieur islamique d'Irak – CSII, et les partisans de Moqtada al-Sadr) se sont quant à eux regroupés en août 2009 au sein de l'Alliance nationale irakienne, soutenue par l'Iran.

Le bloc sunnite s'est également divisé, avec la décision de Tarek al-Hachemi, actuel Vice-Président de l'Irak, de créer sa propre formation hors du Front de la Concorde mené par le Parti islamique irakien d'Osama al-Tikriti.

Pour ce qui est des Kurdes, les deux partis traditionnels (l'Union patriotique du Kurdistan et le Parti démocratique du Kurdistan) se présenteront conjointement au sein d'une Alliance kurde. Il n'est pas impossible qu'ils forment par la suite une coalition avec le CSII, qui partage leur opposition à la réélection de Nouri al-Maliki. Mais ils sont toutefois menacés par la Liste du changement de Nawshirwan Mustafa, qui a remporté 23 % des voix aux élections kurdes de 2009.

Plusieurs questions restent en suspens : tout d'abord, le Parlement irakien ne parvient pas à voter une nouvelle loi électorale. Le blocage est double : il s'agit de décider si les listes seront ouvertes ou fermées, et de déterminer la forme du scrutin dans la province de Tamim où se trouve Kirkouk (possibilité de quotas pour les différentes communautés). Une autre question est celle de l'influence des puissances extérieures sur les élections, et notamment l'Iran, qui soutient activement l'Alliance nationale irakienne. Enfin, on peut redouter une recrudescence des conflits interconfessionnels, et l'absence de consensus autour de Nouri al-Maliki ne permet pas de présager de la composition du futur gouvernement et de la personne qui en prendra la tête.

Pour les ethnies et pour le Président Obama déjà en difficulté en ce moment, la perspective du départ de l'Irak ne saurait induire la recrudescence de l'instabilité de la zone. Le problème est lourd et ne saurait s'ajouter à la montée en force des talibans en Afghanistan et au Pakistan.

Le Président Obama doit actionner les leviers d'une politique possible pour donner corps à son autorité affirmée. C'est nécessaire en Irak et en Palestine. L'Afghanistan est plus problématique.

V. La Turquie

La Turquie a toujours su maintenir un équilibre dans ses relations avec les pays arabes de la région d'un côté, et Israël de l'autre. Elle peut jouer un rôle important dans un règlement du conflit au Moyen-Orient, rôle que le gouvernement assume pleinement.

Introduction : la politique étrangère de la Turquie

De manière générale, force est de constater que la Turquie n'est toujours pas parvenue à trouver un nouvel équilibre entre l'ethnicité, les différences culturelles, la religion et les autres forces pour créer un système démocratique vraiment moderne et stabiliser complètement sa situation interne. C'est pourquoi, bien qu'elle ait intensifié son rôle et son activité diplomatique dans la région, elle ne peut toujours pas, pour l'heure, jouer pleinement son rôle de puissance régionale.

Depuis l'accession de l'AKP au gouvernement, la politique étrangère turque inclut des éléments d'identité religieuse qui sont à l'origine de l'influence politique croissante de la Turquie dans la région. Le rapprochement récent avec l'Arménie est un événement fort et il faut espérer que cela ouvrira des voies nouvelles vers la paix dans la région.

La Turquie considère que son action politique actuelle dans la région sert sa candidature à l'Union européenne.

La Turquie et Israël

La Turquie a des liens historiques avec le peuple juif qui remontent à plus de 500 ans. La Turquie et Israël sont avec l'Iran les seuls pays non-arabes du Proche-Orient et ils entretiennent, sur un certain nombre de questions fondamentales, des relations politiques, militaires et commerciales très suivies, basées sur des considérations pragmatiques.

Israël considère la médiation de la Turquie comme une preuve tangible de son rôle positif en faveur du rapprochement entre la Syrie et Israël, et il semble qu'en dépit des incidents survenus lors des événements de Gaza, la porte de la médiation ne se soit pas refermée.

Israël souhaite à n'en pas douter préserver ses bonnes relations avec la Turquie, mais pour que celle-ci puisse continuer à jouer un rôle de médiateur utile dans les différends qui opposent Israël à ses voisins,

il faut aussi que les dirigeants entretiennent de bonnes relations personnelles, ce qui ne semble pas être le cas pour le moment entre les dirigeants politiques des deux pays. Cependant, la Turquie reste, sinon un intermédiaire majeur, du moins un conseiller et un partenaire important pour les Etats-Unis dans la région.

Au mois d'octobre 2009, la Turquie a annulé la participation d'Israël à l'exercice militaire aérien « Aigle anatolien », une décision qui, selon le porte-parole du gouvernement, serait d'ordre technique.

Certains analystes considèrent que la Turquie manifeste une volonté de prendre ses distances avec Israël, tout en se rapprochant de ses voisins musulmans, ayant fait le constat qu'elle a plus à gagner en tentant de retrouver le poids régional qui a été celui de l'ancien empire ottoman.

D'autre part, les liens militaires entre la Turquie et Israël restent forts. Israël continue d'utiliser l'espace aérien turc pour l'entraînement de ses pilotes, et deux importants programmes de coopération sont en cours : la modernisation par Israël des chars M60 et des avions F-16 turcs.

Le Hamas et les litiges entre les pays arabes

Pour la Turquie, le Hamas est une réalité politique et aucune paix durable et générale ne sera possible tant que la situation à Gaza sera ignorée. Elle n'a pas l'intention de s'immiscer dans la médiation menée actuellement par l'Egypte entre le Fatah et le Hamas, mais elle est disposée à appuyer les efforts de réconciliation des deux factions par tous les moyens en son pouvoir. Elle estime que le règlement des différends entre les pays arabes et en leur sein est une condition indispensable à l'instauration de la paix et de la stabilité dans la région.

Le programme nucléaire de l'Iran

Dans la crise actuelle autour des activités nucléaires de l'Iran, la Turquie considère que l'Occident applique une politique des « deux poids et deux mesures ». Elle soutient que tout pays signataire du TNP (Traité de non-prolifération) a le droit d'avoir un programme nucléaire civil.

L'acquisition d'armes nucléaires n'accroîtrait pas nécessairement la sécurité de l'Iran et de la région. Lors de ses contacts diplomatiques avec l'Iran, la Turquie s'efforce de présenter une position plus modérée que nombre de pays occidentaux et de créer des occasions favorables à un dialogue pragmatique.

La Turquie estime que l'Iran comme la Syrie devront se montrer plus coopératifs avec l'AIEA et elle s'efforce de créer un climat propice à l'amélioration des relations de ces deux pays avec les pays occidentaux et avec l'AIEA.

La Turquie s'oppose à des sanctions et privilégie l'option diplomatique.

Avec l'Iran, la Turquie partage des intérêts économiques et stratégiques. Ce pays est son deuxième fournisseur de gaz, après la Russie, et les échanges commerciaux turco-iraniens sont importants. Les deux pays ont un intérêt partagé dans la lutte contre le PKK, qui est actif des deux côtés de la frontière.

Désarmement et non-prolifération

La Turquie est favorable à la transformation du Moyen-Orient en zone dénucléarisée ; elle a toujours soutenu les résolutions du Conseil de sécurité des Nations unies allant dans ce sens.

Néanmoins, elle n'ignore pas que cela ne sera possible qu'après l'instauration d'une paix générale et durable entre Israël et ses voisins.

VI. L'Iran

L'Iran est un pays musulman non-arabe qui cherche à tout prix et par tous les moyens à redevenir un acteur important dans la région. Il est tributaire et porteur d'une immense civilisation perse qui a glorifié son passé. Son peuple est fier.

Le Shah avait déjà voulu moderniser son pays et son peuple et le doter de tous les équipements nécessaires. Le régime des mollahs a enfermé ce pays dans un obscurantisme brutal. Son président actuel, Ahmadinejad est à la fois fanatique et habile. L'Iran veut devenir leader dans la région et dans le monde islamique. L'Iran inquiète. Il veut l'arme atomique et il est en mesure de l'avoir. C'est le grand défi. Alors faut-il sanctionner ou attaquer. ? C'est le dilemme. D'abord partisan de la « main tendue », Obama voit les limites de la démarche. La communauté internationale (France, Royaume-Uni, Allemagne) cherche à imposer des sanctions à Téhéran mais préféreraient que la Chine et la Russie coopèrent. Le choix est délicat. La prudence prévaut. Mais il faut empêcher Israël de déclencher une action militaire. Les Israéliens ont démontré leur capacité à agir en 1981 (attaque de la centrale nucléaire de Tammouz en Irak) et 2007 (attaque d'un site nucléaire en Syrie). Une option qui aurait des conséquences majeures. « Le régime iranien a beau être réactionnaire et obstiné » écrit le Times « il ne peut pas être indifférent à la pression ».

Son programme nucléaire inquiète tous ses voisins, les pays du Moyen-Orient en général et au-delà les Etats-Unis, l'Europe et la Russie, mais malgré des années de négociations et de sanctions, ce programme continue, et récemment un porte parole du Président Ahmadinejad a déclaré que « l'Iran doit être considéré comme un pouvoir nucléaire et qu'il était inutile pour les pays intéressés de négocier quoi que ce soit pour arrêter ce programme ».

Depuis 2005, l'Iran fait progresser son programme nucléaire en refusant de faire la lumière sur ses activités illicites. L'histoire des différentes tentatives de négociations et des accords annulés ressemble à un dialogue de sourds dans lequel l'Iran a réussi à gagner du temps et à échapper à une solution militaire.

Cette découverte d'un second site d'enrichissement d'uranium accroît fortement les suspicions occidentales. Jusqu'à maintenant, le seul site d'enrichissement d'uranium connu était celui de Natanz, qui abrite, selon le dernier rapport de l'AIEA, 8 308 centrifugeuses, dont mille récemment et pas encore exploitées. Avec cette découverte, ce sont donc plus de 11 000 centrifugeuses dont disposerait aujourd'hui l'Iran. Situé près de la ville sainte de Qom, à 70km au sud de Téhéran, le nouveau site en comporterait en effet 3000 en cours d'installation. Creusé dans la montagne, il est dissimulé à l'intérieur d'un camp de « gardiens de la révolution, l'armée idéologique du régime, qui a la haute main sur le programme nucléaire. Les Américains surveillaient sa construction depuis plusieurs années. Avant cette spectaculaire annonce, Israël estimait qu'avec les progrès réalisés ces dernières années en matière d'enrichissement, Téhéran pourrait disposer dès 2010 d'assez de matières fissiles pour fabriquer une tête nucléaire. Les dernières révélations tombent d'autant plus mal pour l'Iran qu'un récent rapport de l'AIEA soulignait que Téhéran était sur le point de développer un vecteur capable de transporter une tête nucléaire.

Ces découvertes ont permis de durcir le ton sur l'Iran allant jusqu'à préciser « qu'aucune option n'est exclue » même si la préférence va à la diplomatie. L'échéance de la fin de l'année reste confirmée et de nouvelles sanctions « mordantes » (dual-track policy) seraient prises. Par ailleurs, la découverte du site de Qom a rendu plus difficile pour la Russie et la Chine d'apporter une « couverture » à l'Iran.

A ce stade, il est légitime cependant de se poser des questions : pourquoi la bombe iranienne fait-elle plus peur qu'une autre ? Pourquoi l'Iran n'aurait-il pas le droit de la fabriquer ? Le Pakistan, l'Inde, Israël l'ont fait. Et il ne suffit pas de répondre : « parce que l'Iran est signataire du Traité de non-prolifération nucléaire depuis 1968 ».même si, dans ce cadre, en effet, il s'est engagé à ne pas acquérir ni chercher à acquérir l'arme nucléaire. En contrepartie, il bénéficiait de l'assistance internationale pour ses activités nucléaires pacifistes. Ce droit n'est pas contesté, mais l'Iran viole toutes les règles internationales du TNP ou du Conseil de sécurité de l'ONU.

Cette situation prouve l'incapacité internationale à résoudre les crises générées par une politique dommageable des « deux poids et deux mesures » et la nécessaire révision du TNP, même après le

retrait de la Corée du Nord. Une nouvelle ère nucléaire est probablement ouverte. Il faut anticiper et mesurer tous les risques.

Pourquoi la dissuasion ne fonctionnerait-elle pas au Moyen-Orient, comme pendant la guerre froide ou comme entre l'Inde et le Pakistan ?

La logique de la dissuasion n'est pas seulement l'apanage de certains. Mais la multiplication des acteurs est, cependant, un risque majeur.

Si la dissuasion stabilisatrice n'est pas compatible avec les déclarations belliqueuses du Président Ahmadinejad, il faut souligner que la question d'un « Iran atomique » dépasse de loin la question d'une « relation dissuasive avec Israël » et engage la sécurité de tous les Etats de la région et au-delà.

La solution pourrait-elle consister à faire en sorte que l'Iran s'arrête au seuil du nucléaire comme le Japon ? Selon le « modèle japonais », il y a maîtrise de l'ensemble du cycle du combustible nucléaire et strict contrôle international placé sous surveillance de l'AIEA. L'Iran, au contraire, a toujours cherché et de manière répétée à soustraire ses sites au contrôle. Deux décennies de dissimulation ont altéré la confiance.

Et que feront les autres pays de la région ? Le pire n'est jamais sûr mais le risque est sérieux. Si l'Iran devient une puissance nucléaire, d'autres acteurs régionaux vont légitimement s'interroger : Egypte, Turquie, Arabie Saoudite, Syrie et les autres...

Plusieurs choix s'offrent à eux : se lancer aussi dans un programme nucléaire militaire, se doter de défenses antimissiles, négocier des accords avec les Occidentaux. La bombe iranienne risque d'entraîner une prolifération en chaîne dans la région que le TNP affaibli ne saurait enrayer. Il est d'autant plus urgent de résoudre la crise iranienne et d'envisager, sérieusement, la dénucléarisation de cette zone en opposition avec la doctrine de BEGIN selon laquelle « Israël doit conserver dans la région le monopole du nucléaire ».

Les sanctions sont-elles efficaces ? L'Iran est sous le coup de sanctions économiques depuis 30 ans et la prise d'otages à l'Ambassade des Etats-Unis en 1982. Le bilan est mitigé. Les initiatives de l'ONU en 2006 et 2007 ne sont pas parvenues à faire plier le régime iranien, mais elles ont assurément appauvri son peuple en laissant en jachère des pans entiers de son économie.

Le pétrole et le gaz sont durement touchés. La production quotidienne stagne autour de 4 millions de barils (6 millions en 1979). L'Iran, qui détient les troisièmes réserves mondiales de gaz (6 %), n'arrive pas à les valoriser et importe du gaz du Turkménistan. L'énorme gisement du Golfe est partagé avec le Qatar qui est devenu aussi le premier exportateur mondial de GNL. L'Iran a été exclu des réunions qui ont eu lieu en Turquie sur le projet de gazoduc Nabucco, alors que la Syrie y a été conviée. Un embargo sur l'essence est redouté. L'Iran importe 40 % de son carburant, faute de raffineries. Mais l'ONU cherche des « sanctions intelligentes », sans impact sur une population déjà durement frappée par un taux de chômage de 75 %, qui touche plus particulièrement sa jeunesse. Les sanctions ont renforcé le marché noir et les réseaux informels des Gardiens de la révolution. Le marché iranien reste ouvert aux Russes et aux Chinois. Le Royaume-Uni, l'Allemagne, la France, l'Italie y sont également concurrentes. L'isolement économique de l'Iran est à la fois réel et relatif, mais il doit puiser dans ses réserves en devises.

L'option d'une frappe militaire pour arrêter le programme nucléaire iranien est régulièrement mentionnée, mais est-elle réaliste ? En mars 2009, une étude sérieuse et détaillée a été publiée¹⁶ qui passe en revue toutes les possibilités. La conclusion nette et claire de cette étude est qu'une destruction définitive du programme iranien est exclue par les experts militaires. Dans le meilleur des cas, ce programme ne serait retardé que de quelques années, tandis que le prix humain et géopolitique ne pourrait être que très élevé.

Et d'ailleurs, l'Iran est-il un danger pour Israël ? Au-delà des apparences et du discours lancinant des Israéliens ? Aucun conflit territorial ne les oppose. Mais la propagande iranienne nourrit ce combat

¹⁶ Abdullah Tonkan et Anthony Cordesman : "Study on a possible Israeli strike on Iran's nuclear development facilities", Center for Strategic and International Studies, 14 March 2009.

contre « l'ennemi sioniste ». Les Iraniens ne sont pas en majorité hostiles à Israël. Les positions radicales du régime sont aussi à usage externe. L'Iran ne persécute pas sa communauté juive qui compte 25 000 membres, deuxième au Moyen-Orient après Israël.

Le 1^{er} octobre, les EU 3+3 (Etats-Unis, Chine, Russie, Allemagne, France et Royaume-Uni) ont eu des discussions avec l'Iran à Genève.

A l'issue de la réunion, le Haut représentant de l'UE, Javier Solana, a expliqué que les EU 3+3 avaient mis tous les dossiers sur la table dans le cadre de l'approche dite « à double sens ».

Une attention particulière a été portée à la question de savoir comment faire évoluer la proposition « gel contre gel » vers des négociations à part entière. L'Iran doit faire preuve d'une transparence totale vis-à-vis de l'AIEA sur tous les éléments de son programme nucléaire et la confiance doit être reconstruite par des mesures concrètes.

La décision a été prise d'intensifier le dialogue dans les semaines à venir et des avancées sont attendues dans les domaines suivants :

- Premièrement, il y aura une seconde réunion avant la fin octobre ; elle se concentrera sur les enjeux nucléaires et inclura des propositions présentées par les deux camps.
- Deuxièmement, l'Iran a annoncé qu'il voulait coopérer pleinement et immédiatement avec l'AIEA à propos de la nouvelle installation d'enrichissement de l'uranium à côté de Qom, et qu'il invitera des experts de l'AIEA à inspecter ce site dans les semaines qui viennent.
- Troisièmement, après consultation de l'AIEA et en marge de la réunion du 1^{er} octobre, il a été convenu en principe que l'uranium iranien faiblement enrichi serait transporté dans des pays tiers, la France et la Russie notamment pour un nouvel enrichissement et pour la fabrication d'assemblages de combustibles destinés au réacteur de recherche de Téhéran qui produit des isotopes à des fins médicales.

Une réunion d'experts de l'AIEA et de pays intéressés en peaufinera les détails à Vienne le 18 octobre pour permettre une mise en oeuvre la plus diligente possible.

Les Etats arabes voisins s'inquiètent. Pour les monarchies du Golfe, un Iran nucléaire servirait les desseins d'un nouvel expansionnisme perse résumé dans l'expression du roi Abdallah de Jordanie « l'arc chiite » appuyé sur l'allié syrien et le Hezbollah libanais.

Ces Etats sont liés depuis des décennies, à des titres divers, par des traités de sécurité aux puissances occidentales : Etats-Unis, Royaume Uni et France.

Ils n'en sont pas moins restés silencieux, même si chaque Etat gère ses contentieux avec l'Iran : les Emirats Arabes Unis contestent encore aujourd'hui l'annexion par le Chah de trois îles situées près du détroit d'Ormuz ; au contraire, le Qatar exploite un champ gazier stratégique avec la République islamique.

La présence chiite est importante dans ces Etats : un tiers de la population au Koweït, significative dans les Emirats (Dubai) ou le Royaume Saoudien et constitue « des cellules dormantes » prêtes à être activées si nécessaire par l'Iran.

Ces situations expliquent l'absence d'une stratégie commune. Cependant, les Monarchies du Golfe développent, au regard de l'Iran, une réelle « peur structurelle » et sont avant tout « demandeurs de sécurité ». Ils ne s'affirmeront donc pas comme « ennemis déclarés ».

Le dialogue est-il possible ? Il l'est depuis quatre ans. L'Iran progresse avec obstination.

Depuis huit mois, le Président Obama n'a pas non plus réussi sa percée. La réélection controversée du Président Mahmoud Ahmadinejad, en juin, n'a pas aidé.

L'offre de coopération dans le domaine civil, faite depuis deux ans à l'Iran par les grandes puissances, n'a pas abouti. Cette offre est toujours d'actualité. Elle repose sur le principe du « double gel » : gel de l'accroissement des sanctions de l'ONU envers l'Iran contre un gel de l'augmentation du nombre de centrifugeuses, les appareils qui enrichissent l'uranium.

Mais, après plus de sept ans de tensions autour de l'atome iranien, le constat à faire est celui d'un « lent échec diplomatique ».

Le Président américain est réaliste et se montre encore patient. Il n'est sûrement ni naïf, ni faible. Les récentes révélations fracassantes en plein G20 à Pittsburg sur la découverte du site de Qom, le prouvent.

VII. Les Etats-Unis

Les efforts de paix de l'administration du Président George W. Bush

L'administration américaine sous l'ère Bush Junior avait essayé au départ de relancer le processus de paix au Moyen-Orient en proposant une « feuille de route », une initiative appuyée par la suite par le Quartet. Même si la satisfaction partielle de ses exigences et l'attachement réitéré à son application par les parties concernées peuvent être mis en avant, le certificat de décès de celle-ci est confirmé par tous les analystes qui constatent, sur fond de flambées de violence et d'hostilité de part et d'autre, l'absence de volonté politique de prendre la moindre mesure sur une base de réciprocité.

A la fin de sa présidence, le Président Bush a pris l'initiative d'organiser le 27 novembre 2007 la Conférence d'Annapolis dans le but de résoudre le conflit en suivant les grandes lignes de la feuille de route. Pour la première fois, une déclaration commune mentionnait la solution à deux Etats comme la constellation réglée sur une base mutuelle pour traiter le conflit israélo-palestinien. Cependant, le processus de négociations amorcé sur la base de la déclaration d'Annapolis n'a produit aucun résultat.

Annapolis n'a été au mieux qu'un exercice théorique. Près de 200 séances de négociations se sont tenues en un an mais, dans le même temps, la construction des colonies a connu une intensification de près de 40 % par rapport à 2007, selon le bureau des statistiques israéliens. Le désenchantement d'Annapolis est partagé par les responsables européens.

Les efforts de paix de l'administration du Président Barack Obama depuis janvier 2009

Depuis l'échec d'Annapolis, Washington a cependant fait de nombreux efforts sur la question palestinienne pour faire oublier l'ère Bush. En janvier 2009, le nouveau président des Etats-Unis, Barack Obama, réitère son engagement pris durant la campagne électorale de s'impliquer « immédiatement » au Proche-Orient et il nomme George Mitchell son émissaire pour le Moyen-Orient. Dès le 18 mai 2009, il reçoit le nouveau Premier ministre israélien, Benjamin Netanyahu, à Washington. M. Obama requiert l'arrêt de la colonisation israélienne en Cisjordanie.

Dans un discours **au Caire le 4 juin 2009**, le Président Obama a clairement énuméré ses conditions pour une résolution du conflit israélo-arabe.

Les Etats-Unis entretiennent avec Israël des liens d'une résistance à toute épreuve, et reconnaissent l'existence de l'Etat d'Israël. En même temps, ils reconnaissent aussi l'aspiration légitime des Palestiniens à la dignité, et à disposer de leur propre Etat.

La seule solution au conflit passe par l'existence de deux Etats côte à côte, au sein desquels les Israéliens et les Palestiniens vivront en paix et en sécurité.

Pour ce qui est des obligations des deux parties, les Etats-Unis renvoient à la feuille de route telle qu'agréée en 2002 :

Les Palestiniens doivent renoncer à la violence et se concentrer sur ce qu'ils peuvent construire. L'Autorité palestinienne doit développer ses capacités à gouverner avec des institutions qui répondront aux besoins de la population.

Le Hamas bénéficie du soutien de certains Palestiniens, mais il a aussi des responsabilités. Pour jouer un rôle dans la satisfaction des aspirations des Palestiniens, et pour unifier le peuple palestinien, le Hamas doit mettre un terme à la violence, reconnaître les Accords passés et reconnaître le droit d'Israël à l'existence.

Israël doit reconnaître le droit de la Palestine à exister. Les colonies sont illégales et leur construction doit être stoppée. La colonisation viole les Accords précédents et sape les efforts pour parvenir à la paix.

Israël doit assumer ses obligations et faire en sorte que les Palestiniens puissent vivre, travailler et développer leur société.

La crise humanitaire persistante à Gaza et l'absence permanente d'opportunités en Cisjordanie ne servent pas la sécurité d'Israël. Israël doit prendre des mesures concrètes pour permettre des progrès dans la vie quotidienne du peuple palestinien sur ses territoires.

Les Etats arabes doivent reconnaître que l'Initiative de paix de la Ligue arabe était un début important. Pour autant, l'exercice de leur responsabilité va au-delà. Le conflit israélo-palestinien doit inciter ces Etats à agir pour aider les Palestiniens à développer leurs propres institutions publiques, à reconnaître la légitimité d'Israël.

Le 14 juin 2009, au cours d'un discours prononcé à Tel-Aviv, M. Netanyahu écarte l'idée d'un gel total de la colonisation demandé par M. Obama le 4 juin dans son discours du Caire.

Pour l'instant, la dernière mission de M. Mitchell dans la semaine du 13 septembre 2009 pour obtenir le gel des activités de colonisation, y compris celles liées à la croissance naturelle et à Jérusalem-Est, comme préalable à une reprise des négociations, semble avoir échoué.

M. Netanyahu ne veut pas entendre parler d'un ralentissement des constructions, exclut Jérusalem-Est qu'il ne considère pas être une colonie, et revendique la poursuite de la colonisation pour tenir compte de la « croissance naturelle » de la population des colons.

M. Mahmoud Abbas souligne que tant qu'Israël ne respecte pas le gel de toutes les activités de colonisation, il ne reviendra pas à la table des négociations.

Néanmoins, le Président Barack Obama a récemment tenté de relancer la dynamique en rencontrant, ce 23 septembre à New York, les dirigeants israélien et palestinien. Un mini-sommet tripartite réunissant le Président Obama, Netanyahu et Abbas s'est déroulé en marge de l'Assemblée générale des Nations unies¹⁷. Qualifiée d'« opportunité photo », cette rencontre a avant tout produit un résultat symbolique en mettant en présence, pour la première fois depuis mars 2009, Netanyahu et Abbas.

Le temps des conditions préalables semblerait achevé, et le Président Obama a convié formellement les négociateurs à se remettre au travail à Washington sans délai. Notons que l'administration américaine aurait ainsi renoncé à son exigence préalable d'un gel des implantations des colonies pour faciliter la reprise. Est-ce la bonne méthode ?

Dans le même temps, aux Etats-Unis, des juifs américains expriment leur opposition à la droite israélienne. Notamment Jeremy Ben Ami et le lobby juif pacifiste « J. Street ». Tandis que les partisans américains de la ligne dure israélienne, constituée de chrétiens évangélistes et de néo-conservateurs juifs, assurent toujours leur soutien, malgré le coût de cette relation stratégique, estimé à trois milliards de dollars.

Cependant, les juifs américains évoluent : 76%, contre 24%, sont favorables à la solution des deux Etats et à un accord final entre Israël et l'Autorité palestinienne. 69%, contre 31%, ont rejeté la nomination d'Avigdor Lieberman comme Ministre des affaires étrangères, le jugeant raciste.

Ceux-là restent progressistes et ont voté Obama dans une proportion de quatre contre un. Beaucoup de ces jeunes considèrent aussi, aujourd'hui, que la Seconde guerre mondiale s'éloigne et avec elle la peur. Des voix différentes s'élèvent. Mais il est trop tôt pour juger.

Cependant, rappelons qu'Ehoud Olmert disait, juste avant de démissionner, que si la solution des deux Etats s'effondrait, il se verrait confronté à un combat pour les droits civils comme en Afrique du Sud. Si cela devait se produire, a-t-il prévenu, « l'Etat d'Israël est fini ».

¹⁷ Article du *Monde* du 20 septembre 2009 intitulé « Barack Obama à l'ONU pour faire oublier l'ère Bush ».

La capacité d'Obama à préserver Israël de ce destin dépend peut-être du succès de ces voix autrefois solitaires. De même que les inquiétudes du monde arabe, pris en tenailles au Proche-Orient face au duel israélo-iranien et à la menace nucléaire, exercent de fortes pressions sur les Occidentaux.

La volte-face des Américains au Moyen-Orient

Iran, Afghanistan, le processus de paix israélo-palestinien – neuf mois après sa prise de fonctions, le Président américain change de stratégie sur toutes ces questions.

Au Moyen-Orient, il était devenu évident qu'Obama n'attendrait pas son premier objectif : convaincre Israël de geler la construction de nouvelles colonies en Cisjordanie.

Le gouvernement de droite de Netanyaou, appuyé sur l'extrême droite de M. Berman, réduisait à néant les espoirs d'Obama d'ouvrir la perspective de nouvelles négociations avec les Palestiniens. Les pays arabes voisins n'ont pas, non plus, exercé l'effet de levier nécessaire et attendu.

Ni les Arabes, ni les Israéliens ne semblent disposés à faire suffisamment de concessions. Le moment opportun est-il passé ? Ce serait dommageable pour tous les acteurs de cette situation dramatique.

VIII. L'Union européenne

L'Union européenne est l'un des plus importants donateurs pour les Palestiniens.

L'assistance financière européenne aux Palestiniens

Elle a démarré en 1971 lorsque la première contribution a été faite au budget ordinaire de l'Office de secours et travaux des Nations unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA en anglais). En 1993, un mécanisme international de financement (Ad Hoc Liaison Committee – AHLC) a été établi pour coordonner l'assistance aux Palestiniens. Depuis 1994, en comptabilisant les contributions de la Communauté européenne avec celles des Etats membres, l'Union européenne a fourni plus d'un demi-milliard d'euros à l'assistance aux Palestiniens.

Depuis le début de la seconde Intifada, l'assistance européenne s'est focalisée sur le développement. Avec l'Intifada et le déclin sévère des conditions économiques et sociales, la viabilité de l'Autorité palestinienne a été mise en question. L'assistance de la Communauté européenne a donc été réorientée vers un soutien financier direct au budget de l'Autorité palestinienne tandis que, dans le même temps, elle s'est portée sur la mise sur pied d'un Etat viable, d'une relance économique et d'une prise en charge des besoins humanitaires urgents.

En 2006 et 2007, une large part de l'assistance de la Communauté européenne a été distribuée via le Mécanisme international temporaire (MIT) pour l'assistance directe au peuple palestinien. Le 1^{er} février 2008, la Communauté européenne a lancé un nouveau mécanisme palestino-européen de gestion et d'aide socio-économique (PEGASE), qui répartit l'assistance en appui aux priorités de réforme et de développement de l'Autorité palestinienne. Ceci inclut aussi bien l'aide aux dépenses récurrentes de l'Autorité palestinienne que des fonds pour des programmes d'investissement. La répartition budgétaire reflète un changement graduel de l'importance accordée à l'aide d'urgence vers un soutien accru à des priorités de plus long terme. En annexe, un tableau reprend l'assistance de la Communauté européenne aux Palestiniens en 2008 ainsi que sur la période 2000-2009. Voir également en annexe les contributions promises en mars 2009 à Sharm el-Sheikh, en Egypte, lors de la Conférence internationale en soutien à l'économie palestinienne pour la reconstruction de Gaza (source : site de la Commission européenne, dernière mise à jour en mai 2009).

Une part importante de l'aide apportée par la Communauté européenne aux Palestiniens est actuellement générée par l'instrument européen de voisinage et de partenariat (IEVP) (European Neighbourhood and Partnership Instrument - ENPI). La Direction générale des Relations extérieures de la Commission est responsable pour la programmation de l'assistance financière. Ceci implique l'identification des priorités et la proposition des montants budgétaires par objectif. Sur cette base, l'Office européen de coopération - EuropeAid établit les plans de financement et dirige les projets de la phase d'identification à la phase d'évaluation. L'aide humanitaire est dirigée par le Bureau d'aide humanitaire de la Commission (ECHO). Le Bureau d'assistance technique de la Commission

européenne dans la bande de Gaza met en oeuvre l'essentiel des programmes d'assistance aux Palestiniens sur le terrain.

La position européenne à l'égard du conflit israélo-palestinien

Jusqu'à présent, l'influence politique de l'UE et les efforts pour trouver une solution au conflit ont été réduits et certainement pas à la hauteur de son implication financière. Ses activités se limitaient à la reconstruction des infrastructures détruites par les forces armées israéliennes.

Espérons qu'avec la nouvelle politique américaine, l'UE se montrera disposée à prendre des positions différentes dans le cadre d'une stratégie redéfinie.

Comme les Etats-Unis, l'UE demande le gel de la colonisation. Elle accuse la colonisation israélienne de « contribuer à étrangler l'économie palestinienne », tout en entretenant la dépendance des Palestiniens vis-à-vis de l'aide internationale.

Le 17 septembre 2009, le Haut Représentant pour la PESC s'est félicité de l'engagement américain à travailler avec l'UE pour la paix au Proche-Orient. Il a ajouté que « si les partis concernés au Moyen-Orient ne sont pas capables d'aboutir, la communauté internationale devra mettre sur la table une solution ». C'est d'un tiers, effectivement, c'est-à-dire de la communauté internationale, que l'on attend cette solution introuvable localement.

M. Solana propose qu'après un « délai défini », le Conseil de sécurité de l'ONU soit appelé à voter une résolution proclamant la solution des deux Etats. Cette solution prendrait en compte les paramètres suivants : des frontières basées sur le tracé de 1967, le sort des réfugiés, le statut de Jérusalem et des arrangements de sécurité. L'ONU accepterait alors parmi ses membres l'Etat palestinien. La résolution devrait aussi accorder un mandat pour le règlement des autres conflits territoriaux (le Golan pour lequel des pourparlers indirects syro-israéliens devraient s'engager peut-être sous l'égide de la Turquie). L'aboutissement serait de légitimer les frontières définitives des Etats dans la région. Les pays arabes doivent s'impliquer activement dans cette voie conformément à leurs engagements dans le cadre de l'Initiative de paix arabe.

La résolution du Conseil de sécurité devrait aussi donner des pistes de solutions aux problèmes de sécurité, des frontières, des réfugiés de 1948 et du contrôle de Jérusalem. Le Haut Représentant a aussi précisé qu'il fallait « d'abord définir l'espace », c'est-à-dire les frontières. « Si nous insistons tellement sur la nécessité d'arrêter la colonisation israélienne, c'est précisément parce que l'expansion continue est un obstacle à la fixation d'un espace physique » pour le futur Etat palestinien. « Le point de départ doit être les frontières de 1967 », mais des échanges territoriaux pourront être négociés entre les parties. Les différentes offres territoriales varient entre 6 et 2 % par rapport à la situation en 1967. « Les parties peuvent négocier à l'intérieur de cette marge mais pas en dehors. » M. Solana juge aussi la situation à Gaza « inacceptable » et plaide pour une intégration du Hamas dans la recherche d'une solution. « Que l'on aime ou pas, le Hamas devra faire partie de la solution », dit-il. « Je crois sincèrement que le moment est venu de mettre enfin un terme à ce conflit. Le consensus international est là mais le calendrier sera essentiel. La seconde moitié de cette année sera cruciale si nous voulons vraiment offrir un choix réel au peuple palestinien (...). »

La présidence de l'UE a confirmé dans une déclaration l'engagement européen, aux côtés des Etats-Unis, dans la recherche d'un règlement négocié sur la base de la formule des deux Etats. Elle appelle Israël à mettre fin « immédiatement » à sa politique de colonisation « y compris à Jérusalem-Est ». Avec les Palestiniens et avec tous les pays arabes, elle demande que s'établissent des « mesures de confiance » et que soient données des garanties. La présidence de l'UE rappelle l'urgence d'une action humanitaire à Gaza, l'acheminement de l'aide et la circulation des biens et des personnes.

M. Javier Solana a déclaré que si les deux parties au conflit demandaient à l'UE de déployer une force militaire dans les territoires évacués par les forces de défense israéliennes dans le cadre d'un accord, l'Europe se rallierait à cette cause. Il a toutefois reconnu que les Etats-Unis constituent le meilleur médiateur pour la région¹⁸.

¹⁸ Haaretz, 23 octobre 2009.

Entre l'UE et Israël, un accord d'association est en vigueur depuis 2000 qui inclut des arrangements de libre-échange pour des biens industriels, et des concessions pour l'échange de produits agricoles.

Un plan d'action de politique de voisinage a été adopté en 2005 et prolongé pour trois ans en 2008. L'UE et Israël ont entamé une procédure pour revaloriser leurs relations, mais la guerre à Gaza a ralenti ce processus à la demande de certains pays membres de l'UE.

Au mois d'octobre 2009, l'Union européenne et Israël ont bouclé leurs négociations sur l'agriculture en vue d'un accord de libéralisation des échanges qui devait être signé sous peu.

Selon le Vice-Président de la Commission européenne, Günter Verheugen, la décision des Etats membres d'intensifier les relations UE-Israël demeure la règle. Il estime que les appels au boycott des produits israéliens, comme proposé par certains qui sont en faveur de pressions accrues sur Israël, ne sont pas justifiés et qu'ils ne résoudre en rien le conflit¹⁹.

A l'heure actuelle, l'UE a déployé deux missions PESD dans la région. Lancée en 2006, la mission de police de l'UE dans les Territoires palestiniens (EUPOL COPPS) vise un objectif de réforme à long terme en apportant un soutien renforcé à l'Autorité palestinienne pour mettre en place des dispositifs de police durables et efficaces. La seconde, EUBAM Rafah, a pour objectif de surveiller la frontière entre Gaza, Israël et l'Egypte. Compte tenu de la situation actuelle, l'EUBAM est redéployée à Ashkelon.

Le Quartet et la « feuille de route »

En décembre 2002, les Etats-Unis, les Nations unies, la Russie et l'Union européenne, constituant le Quartet, se sont entendus sur un nouveau plan de paix, baptisé la « feuille de route », publié officiellement au début de 2003.

La feuille de route était un programme en trois phases qui visait à parvenir à « un règlement définitif et général du conflit israélo-palestinien d'ici à 2005... fondé sur la création d'un Etat palestinien indépendant, démocratique et viable vivant aux côtés d'Israël et des autres pays limitrophes en paix et en sécurité ».

Les Palestiniens l'ont acceptée sans restriction, tandis qu'Israël l'a acceptée quelques mois plus tard, mais assorti de quatorze réserves.

Cette feuille de route est restée lettre morte malgré les intentions de la communauté internationale. Les groupes d'activités palestiniens ont continué les attaques suicides et les attentats malgré la proclamation du cessez-le-feu. Les Israéliens ont poursuivi leur politique d'extension des colonies et de construction des murs dits « de sécurité ». Israël a pourtant été condamné en 2004 par la Cour internationale de justice pour « violation du droit international et des droits de l'homme ».

Le 1^{er} décembre 2003, un Pacte dit de Genève est signé (ses initiateurs sont, du côté israélien, Yosso Beillin et Mitzna, et, du côté palestinien, Yasser Abed Rabbo, un proche d'Arafat). Ce Pacte est complémentaire de la feuille de route mais, comme elle, est resté lettre morte. Les principaux points étaient : reconnaissance d'Israël comme Etat du peuple juif ; création de l'Etat palestinien aux frontières de 1967 selon la « ligne verte » ; mise en place d'un corridor reliant la bande de Gaza à la Cisjordanie ; Jérusalem serait partagée et la capitale des deux Etats ; évacuation partielle des colonies ; droit au retour aux réfugiés ou compensation financière.

Depuis 2007, l'ancien Premier ministre britannique, Tony Blair, est le représentant du Quartet pour le Moyen-Orient.

La compétence de ce représentant avait quatre objectifs : mobiliser les donateurs internationaux au profit des Palestiniens ; coordonner l'aide internationale pour conforter les institutions palestiniennes, et en premier lieu assurer l'Etat de droit ; développer l'économie palestinienne ; assurer la liaison avec les pays concernés.

On ne peut que constater que ces objectifs n'ont été atteints que très partiellement.

¹⁹ Bulletin Quotidien Europe 10005, 24 octobre 2009.

Néanmoins, le Quartet se réunit encore régulièrement, dernièrement à Trieste, le 26 juin 2009, et à New York, le 24 septembre 2009.

Dans sa récente déclaration, le Quartet a affirmé que dans les négociations, les Etats-Unis poursuivent leur action avec toutes les parties de la région pour aboutir au règlement des revendications. Il a reconnu qu'une paix israélo-arabe et la création d'un Etat palestinien en Cisjordanie et à Gaza, dans lequel le peuple palestinien pourrait déterminer son propre destin, serviraient les intérêts fondamentaux de la communauté internationale. Il a demandé à toutes les parties concernées de prendre des mesures énergiques à l'appui de cet objectif.

IX. Conclusions

De nombreux enjeux et de multiples défis entourent la situation au Moyen-Orient et le devenir de cette région stratégique et non pacifiée.

Le conflit israélo-palestinien et israélo-arabe est central. Quelles solutions ?

La solution des deux Etats est la seule qui puisse trancher définitivement ce dilemme. Et cependant la perspective semble s'éloigner au regard de la complexité des choses et des situations. La division des Territoires palestiniens, l'occupation de la Cisjordanie, l'opposition entre le Fatah et le Hamas et les faibles chances de réconciliation, rendent la perspective d'un Etat palestinien virtuelle.

Or sans la création de l'Etat palestinien, il ne peut pas y avoir d'Etat israélien viable et de paix durable. Alors seule une décision politique venue de l'extérieur semble possible et même attendue. Sinon, ce serait « la fin du rêve national juif » disait récemment l'Ambassadeur Barnavi.

La reconstruction de l'Irak et sa pacification réelle sont une question majeure, notamment et après le départ des Américains en 2011. La stabilisation démocratique autour du premier gouvernement de Nouri al-Maliki est une réalité mais peut-être relative quant à une stabilité définitive. Elle suppose le maintien des équilibres entre Sunnites, Chiites et Kurdes. Et dans ces conditions, comment le nouvel Irak s'insèrera-t-il dans l'environnement régional ?

L'affirmation des Etats arabes ou musulmans de la région et une volonté d'être des acteurs dans un processus de paix est essentielle. Mais ils ne forment pas un camp uniforme et gèrent la situation en fonction de leurs intérêts.

La Turquie et l'Egypte sont des médiateurs reconnus et actifs. Le plan de paix arabe soutenu à Beyrouth en 2002 est un document de cohésion et de consensus pour les Etats – et l'Arabie Saoudite est influente dans la région. Les Etats du Golfe principalement les Emirats Arabes Unis, le Qatar et Bahreïn mettent en dynamique une modernité réelle mais relative face à un conservatisme arabo-musulman enraciné durablement.

Le cas de la Syrie est délibérément à mettre à part. Son Président Bachar el-Assad est un stratège lucide. Il reste ferme sur ses positions (défenseur de la cause et de la résistance palestinienne ; soutien au Hezbollah libanais et au Hamas) et ses alliances avec l'Iran. Au Liban, le Président note que c'est la coalition anti-syrienne de Hariri-Joumblatt qui a remporté les élections contre le Hezbollah avec le Général Aoun. Mais il considère que la mise en place du nouveau gouvernement le 9 novembre 2009 était une conclusion nécessaire et que son pays a pu avoir une influence, selon le rapporteur qui a rencontré le Président Syrien à Paris le 13 novembre.

Bachar el-Assad peut être susceptible d'apprécier les modalités d'un accord global du conflit Israël-Palestine qui résoudrait simultanément le problème de l'Etat palestinien et du Golan dans un échéancier précis. Mais le Président syrien croit toujours que « la paix est loin » et que « l'absence de guerre » est en soi et déjà une situation positive. Il souhaite avant toute chose normaliser ses relations avec les Emirats et l'Union européenne.

Le retour du religieux dans toute la région est l'expression d'une affirmation identitaire. La réislamisation est une réalité, de même que le rejet de l'Occident dominateur et injuste. Au demeurant, l'Islam est une religion qui divise autant qu'elle unit. Précisons que l'Islam n'est pas toujours archaïque et extrémiste. Une modernité musulmane s'affirme.

Le programme nucléaire iranien dans la région est aujourd'hui une réalité affirmée et semble avoir une finalité militaire. Il nous autorise à envisager, comme une solution qui s'impose, la mise en perspective de la dénucléarisation de la région. L'idée fait son chemin.

Les Etats-Unis

Le nouveau Président Obama a voulu initier une politique différente de celle de George Bush, selon une méthode, aussi, différente. Dans le discours du Caire du 4 juin 2009, il avait affirmé la centralité du conflit israélo-palestinien et c'était nouveau.

Au demeurant, les contraintes intérieures et extérieures sont fortes et l'obligent à changer de stratégie. La volte-face des Etats-Unis, qui n'ont pas pu imposer à Israël l'arrêt de la colonisation, y compris à Jérusalem-Est, n'est pas sans dommages.

Dans cette région, les Etats-Unis sont pourtant les plus influents et, avec la communauté internationale, les seuls à pouvoir imposer une solution à « mettre sur la table » comme le dit Javier Solana ... « Si les parties concernées ne sont pas capables d'aboutir ».

Israël se positionne là dans un milieu hostile et s'obstine dans une démarche autodestructrice. Israël s'enferme dans « un ghetto armé » selon l'Ambassadeur Barnavi. Et poursuit la construction des murs, l'extension des colonies, le maintien des check-points, l'occupation et le blocus de Gaza. Le jeu d'Israël est maintenant de détourner l'attention vers le nucléaire en Iran, devenu la priorité et le seul point à prendre en considération. Le médiateur américain Mitchell n'a enregistré dans la région aucun des succès espérés et Mme Clinton a eu des propos bien dommageables pour l'évolution du processus. Cependant, l'aboutissement de la politique des Etats-Unis dans cette région est une condition essentielle à l'affirmation de l'autorité du nouveau Président des Etats-Unis sur la scène internationale.

Le rôle de l'UE

Les Etats affichent toujours leurs divisions. L'Europe n'a pas de politique cohérente et globale au Moyen-Orient. La présence de Tony Blair chargé d'une mission spéciale n'a rien changé alors que l'on attend beaucoup de l'Europe et que la demande est forte. Prenons acte du fait que dans l'immédiat, son poids politique est faible, mais sa participation financière aux opérations de reconstruction est importante. Elle a pourtant l'obligation de définir une politique commune pour apporter un soutien efficace au Président Obama.

La paix dans cette partie du monde et cette région du Moyen-Orient dépendra d'une décision venue d'ailleurs, c'est-à-dire imposée par la communauté internationale et garantie par l'ONU. Et passera par la reconnaissance d'un Etat palestinien souverain et viable. Ce qui supposera la déclaration, au début du déclenchement du processus de paix de l'illégalité, de toute occupation. La situation est tragique mais la logique de l'issue est simple. L'intérêt de l'Europe est de mener de concert avec les Etats-Unis une action nécessairement rapide et volontariste pour aboutir, 60 ans après, à un règlement pacifique.

MEMBRES DE LA COMMISSION**Vice-présidents**

M. Michael HANCOCK, MP (UK) (Lib)

M. André SCHNEIDER (FR) (Fed)

Membres

M. Pedro AGRAMUNT FONT DE MORA (ES) (Fed)

Lord ANDERSON of SWANSEA (UK) (Soc)

M. José Luís ARNAUT (PT) (Fed)

M. John AUSTIN, MP (UK) (Soc)

Mme Anna BENAKI (GR) (Fed)

M. Luuk BLOM (NL) (Soc)

M. Cristian BOUREANU (RO) (Fed)

M. Mihaita CALIMENTE (RO) (Lib)

M. Mevlüt ÇAVUSOĞLU (TR) (Fed)

M. Erol Aslan CEBECI (TR) (Fed)

M. Hendrik DAEMS (BE) (Lib)

Mme Herta DÄUBLER-GMELIN, MdB (DE) (Soc)

M. Odd Einar DORUM (NO) (Lib)

M. Daniel DUCARME (BE) (Lib)

Mme Josette DURRIEU (FR) (Soc)

M. Andras György EDLER (RO) (Fed)

M. Arthur ELZINGA (NL) (Soc)

Dr. Matyas EÖRSI (HU) (Lib)

M. Piero FASSINO (IT) (Soc)

M. Dario FRANCESCHINI (IT) (Lib)

M. Zdenko FRANIC (HR)

M. Norbert HAUPERT (LU) (Fed)

M. Gerd HÖFER, MdB (DE) (Soc)

M. Joachim HÖRSTER, MdB (DE) (Fed)

M. Zmago JELINČIČ PLEMENITI (SI) (Fed)

M. David KAFKA (CZ) (Fed)

M. Norbert KAPPELLER (AT) (Fed)

M. Jan KASAL (CZ) (Fed)

M. Leon KIERES (PL) (Fed)

M. Haluk KOC (TR) (Soc)

M. Tarmo KOUTS (EE) (Fed)

Mme Elzbieta KRUK (PL) (Fed)

M. Pavol KUBOVIC (SK) (Fed)

M. Jaakko LAAKSO (FI) (Soc)

M. Hallgeir LANGELAND (NO) (Soc)

M. Markku LAUKKANEN (FI) (Lib)

M. Eduard LINTNER, MdB (DE) (Fed)

M. Gennaro MALGIERI (IT) (Fed)

M. Jenno MANNINGER (HU) (Fed)

M. Kestutis MASIULIS (LT) (Fed)

M. Atanas MERDJANOV (BG) (Soc)

M. Jan NADVORNIK (CZ) (Fed)

M. Ionas NICOLAOU (CY) (Fed)

M. Rory O'HANLON (IE) (Lib)

M. Remzi OSMAN (BG) (Lib)

Mme Elsa PAPADEMETRIOU (GR) (Fed)

M. John PRESCOTT, MP (UK) (Soc)

M. Gabino PUCHE RODRÍGUEZ (ES) (Fed)

M. Frédéric REISS (FR) (Fed)

M. François ROCHEBLOINE (FR) (Fed)

M. Ricardo RODRIGUES (PT) (Soc)

Mme Malgorzata SADURSKA (PL) (Fed)

M. Giacomo SANTINI (IT) (Fed)

M. Janis STRAZDINS (LV)

M. Giacomo STUCCHI (IT) (Fed)

M. Zoltán SZABÓ (HU) (Soc)

M. Tugrul TURKES (TR) (Fed)

M. Luc VAN DEN BRANDE (BE) (Fed)

M. René VAN DER LINDEN (NL) (Fed)

M. José VERA JARDIM (PT) (Soc)

M. David WILSHIRE, MP (UK) (Fed)

M. Jordi XUCLA I COSTA (ES) (Lib)

Mme Hanna ZDANOWSKA (PL) (Fed)

Remplacants

M. Adam ABRAMOWICZ (PL) (Fed)

M. Ruhi AÇIKGÖZ (TR) (Fed)

M. Miroslav ANTL (CZ)

M. Roberto ANTONIONE (IT) (Fed)

Mme Virginija BALTRAITIENE (LT) (Soc)

Mme Meritxell BATET LAMAÑA (ES) (Soc)

Mme Maria de BELÉM ROSEIRA (PT) (Soc)

Mme Deborah BERGAMINI (IT) (Fed)

M. Jozef BURIAN (SK) (Soc)

M. Lorenzo CESA (IT) (Fed)

M. Constantin CHIRILA (RO) (Fed)

M. James CLAPPISON, MP (UK) (Fed)

M. Klaas DE VRIES (NL) (Soc)

M. Arcadio DIAZ TEJERA (ES) (Soc)

M. Detlef DZEMBRITZKI, MdB (DE) (Soc)

M. Metin ERGUN (TR) (Fed)

Mme Lydie ERR (LU) (Soc)

Mme Anke EYMER, MdB (DE) (Fed)

Mme Blanca FERNÁNDEZ-CAPEL (ES) (Fed)

Mme Sonia FERTUZINHOS (PT) (Soc)

M. Kenneth G. FORSLUND (SE) (Soc)

M. Jean-Claude FRECON (FR) (Soc)

M. Peter GÖTZ, MdB (DE) (Fed)

Mme Arlette GROSSKOST (FR) (Fed)

M. Reijo KALLIO (FI)

M. Emmanouil KEFALOYIANNIS (GR) (Fed)

M. Paul KEHOE (IE) (Fed)

Mme Birgen KELES (TR) (Soc)

Baroness KNIGHT OF COLLINGTREE (UK) (Fed)

M. Franz-Eduard KÜHNEL (AT) (Fed)

M. Jean-François LE GRAND (FR) (Fed)

Mme Izabela LESZCZYNA (PL) (Fed)

M. François LONCLE (FR) (Soc)

M. Dan Ilie MOREGA (RO) (Lib)

M. João Bosco MOTA AMARAL (PT) (Fed)

M. Philippe NACHBAR (FR) (Fed)

Mme Tuija NURMI (FI) (Fed)

M. Pieter H. OMTZIGT (NL) (Fed)

M. Arpad PAL (RO) (Fed)

M. Johannes PFLÜG, MdB (DE) (Soc)

M. Gonzalo ROBLES OROZCO (ES) (Fed)

M. Ingo SCHMITT, MdB (DE) (Fed)

Mme Albertina SOLIANI (IT) (Lib)

M. Dimitris STAMATIS (GR) (Fed)

Mme Tineke STRIK (NL) (Soc)

M. Stanislaw SZWED (PL) (Fed)

Lord TOMLINSON (UK) (Soc)

Mme Özlem TURKONE (TR) (Fed)

M. Dirk VAN DER MAELEN (BE) (Soc)

M.. Karim VAN OVERMEIRE (BE) (ni)

Dr. Rudolf VIS, MP (UK) (Soc)

Mme Tanja VRBAT (HR)

M. Konstantinos VRETTOS (GR) (Soc)
Mme Betty WILLIAMS, MP (UK) (Soc)

M. Paul WILLE (BE) (Lib)
M. Marco ZACCHERA (IT) (Fed)

Secrétaire

M. Michael Hilger (DE)

Secrétaire adjoint

M. Kostas PANAGIATOPOULOS (GR)

Assistante

Mlle Isabel de TARAZONA (ES)

